

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 3^{ème} Trimestre 2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 SEPTEMBRE 2018

du 3^ème Trimestre 2018

ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

—

- | | | |
|----|--------------------------------|---|
| 1 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 2 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Approbation du procès-verbal du 19 juin 2018.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 3 | ADMINISTRATION GENERALE | Rapport d'activités 2017 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Information.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 4 | ADMINISTRATION GENERALE | Avenant n°2 à la convention relative à la mise en place de services communs entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin, le Centre communal d'action sociale de Saint-Quentin, l'Office de Tourisme et des Congrès et le Syndicat Intercommunal d'aide à domicile de Saint-Quentin.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 5 | ADMINISTRATION GENERALE | Avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 6 | FINANCES | Décision modificative n°1 - Budget principal.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 7 | FINANCES | Décision modificative n°2 - Budget annexe Eau Potable.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 8 | FINANCES | Décision modificative n°2 - Budget annexe Assainissement.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 9 | FINANCES | Décision modificative n°2 - Budget annexe Circuit / Clef des Champs.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 10 | FINANCES | Taxe foncière : abattement en faveur des magasins et boutiques.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 11 | FINANCES | Concession - Exploitation d'une activité d'un parcours aventure en hauteur au parc d'Isle - Approbation et élection des membres de la Commission.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |

12	FINANCES	Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2018 (2ème partie). <i>Rapporteur : M. le Président</i>
13	FINANCES	Dotation de solidarité communautaire - Méthode de calcul. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
14	FINANCES	Dotation de solidarité communautaire - Année 2018. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
15	FINANCES	Convention financière concernant la construction d'un lotissement - Rue Maurice Moreau à Flavay le Martel. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
16	FINANCES	Convention financière concernant la construction d'une résidence - rue Adrien Leclère à Montescourt-Lizerolles. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
17	FINANCES	Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du PRADET - Etude sur le renouveau du tourisme fluvial. <i>Rapporteur : M. le Premier Vice-Président</i>
18	FINANCES	Demande de subvention auprès de Voies Navigables de France pour l'étude sur le renouveau du tourisme fluvial. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
19	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du CNDS - Extension et Rénovation de la Piscine Jean Bouin. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
20	FINANCES	Demande de subvention auprès de la Fédération Nationale de Natation - Rénovation et extension de la piscine Jean-Bouin <i>Rapporteur : M. le Président</i>
21	FINANCES	Demande de subvention Région - Etude "Marché intercommunal de l'habitat et patrimoine des bailleurs". <i>Rapporteur : M. le Douzième Vice-Président</i>
22	FINANCES	Demande de subvention ANRU - Etude "Marché intercommunal de l'habitat et patrimoine des bailleurs". <i>Rapporteur : M. le Président</i>
23	FINANCES	Demande de subvention Caisse des dépôts et des consignations - Etude "Marché intercommunal de l'habitat et patrimoine des bailleurs". <i>Rapporteur : M. le Président</i>
24	FINANCES	Demande de subvention Anah - Etude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain. <i>Rapporteur : M. le Président</i>

25	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2019 - Travaux de protection du champ captant d'Harly. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
26	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2019 - Travaux de requalification de la station d'épuration de Dury. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
27	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2019 - Travaux de desserte en assainissement eaux usées des rues de la Cimenterie et Theillier Desjardins à Saint-Quentin. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
28	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2019 - Travaux de mises aux normes des installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire de l'Agglomération. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
29	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2019 - Travaux de requalification des réservoirs d'eau potable de Mesnil-Saint-Laurent et Jussy. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
30	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2019 - Extension de la déchèterie d'Omissy. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
31	FINANCES	Demande de subvention auprès de l'Aisne Partenariat Investissement pour 2019 - Travaux d'extension et rénovation de la piscine Jean Bouin. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
32	FINANCES	Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
33	FINANCES	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération - Locaux commerciaux. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
34	FINANCES	Soutien au projet de thèse DANBRAC. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
35	FINANCES	Subvention exceptionnelle - Comité de Jumelage. <i>Rapporteur : M. le Président</i>

36	FINANCES	Subvention exceptionnelle Epide. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
37	EAU ET ASSAINISSEMENT	Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin) pour l'exercice 2017 - Présentation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
38	EAU ET ASSAINISSEMENT	Rapport d'activités du délégataire de l'usine de traitement des eaux usées de Gauchy pour l'exercice 2017 - Présentation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
39	EAU ET ASSAINISSEMENT	Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) du Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise pour l'exercice 2017 - Présentation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
40	EAU ET ASSAINISSEMENT	Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (territoire du Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise) pour l'exercice 2017 - Présentation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
41	EAU ET ASSAINISSEMENT	Rapport d'activités du délégataire du service public d'eau potable du Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2017 - Présentation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
42	EAU ET ASSAINISSEMENT	Rapport d'activités du délégataire du service public d'assainissement collectif du Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme pour l'exercice 2017 - Présentation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
43	EAU ET ASSAINISSEMENT	Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (territoire du Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme) pour l'exercice 2017 - Présentation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
44	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
45	POLITIQUE DE LA VILLE	Rapport annuel du contrat de ville 2017. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
46	POLITIQUE DE LA VILLE	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la prévention de la radicalisation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>

- 47 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** Signature d'un avenant n° 1 à la convention relative à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) dans le cadre du Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE Picardie 2014-2020.
Rapporteur : M. le Premier Vice-Président
- 48 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** Déchetterie ouest à Saint-Quentin - Acquisition de parcelles situées sur le secteur de la Chaussée Romaine.
Rapporteur : M. le Président
- 49 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** Domaine de Cépy - Acquisition d'emprises de deux bassins de stockage et d'infiltration des eaux pluviales.
Rapporteur : M. le Président
- 50 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** Signature d'une convention cadre portant sur la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, de participation aux instances de pilotage et de suivi.
Rapporteur : M. le Président
- 51 ENVIRONNEMENT** Contrat à conclure avec l'AMEVA pour l'élaboration du plan de gestion de la Somme amont et affluents sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois - Approbation.
Rapporteur : M. le Président
- 52 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois - Présentation
Rapporteur : M. le Président
- 53 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES** Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Redevance spéciale.
Rapporteur : M. le Conseiller communautaire en charge des déchets ménagers et assimilés
- 54 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES** Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Fixation de tarifs pour les professionnels.
Rapporteur : M. le Président
- 55 SPORTS ET LOISIRS** Pôle mécanique de la Clef des Champs (Circuit) - Tarifs.
Rapporteur : M. le Président
- 56 TRANSPORTS** Etude de faisabilité d'intégration de l'Agglo dans la Société Publique Locale de la Régie des Transports de l'Aisne.
Rapporteur : M. le Quatorzième Vice-Président
- 57 TOURISME** Réforme de la taxe de séjour - Modifications.
Rapporteur : M. le Président

- 58** **PERSONNEL** Annualisation du temps de travail des agents du pôle mécanique de la ZAE la Clef des Champs.
Rapporteur : M. le Président
- 59** **PERSONNEL** Modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en oeuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.
Rapporteur : M. le Président
- 60** **PERSONNEL** Modification du tableau des effectifs.
Rapporteur : M. le Président
- 61** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de M. le Président.
Rapporteur : M. le Président

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Election d'un secrétaire et
d'un secrétaire auxiliaire.**

--

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Christophe FRANCOIS, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner Thomas DUDEBOUT comme Secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme Secrétaire auxiliaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,

Le Président,



Xavier BERTRAND

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du procès-
verbal du 19 juin 2018.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Jean-Marie GONDRY, M. Christophe FRANCOIS, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2018 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître, si quelqu'un parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Xavier BERTRAND

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Rapport
d'activités 2017 de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois - Information.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois élabore chaque année son rapport d'activités qui doit être communiqué avant le 30 septembre à l'ensemble des maires de chaque commune membre pour une information à leur conseil municipal, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ce document retrace les actions menées au cours de l'exercice 2017 dans le cadre des compétences de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel 2017 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois tel qu'annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43428-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

Ce que nous avons fait pour vous

en 2017

SOMMAIRE

- »»» 3. Edito
- »»» 4. Une nouvelle aggro, l'Agglo du Saint-Quentinois
- »»» 6. L'aménagement, l'urbanisme et l'habitat
- »»» 8. La politique de la Ville
- »»» 11. Le territoire et la ruralité
- »»» 12. L'accompagnement individualisé renforcé (AIR)
Dispositif de prévention de la récidive
- »»» 13. Services et implication des usagers
- »»» 16. Le développement économique
- »»» 20. Le tourisme
- »»» 22. Le transports et la mobilité
- »»» 24. L'environnement
- »»» 26. Le Parc d'Isle
- »»» 28. Le développement durable
- »»» 30. L'aire d'accueil des gens du voyage
- »»» 31. Les structures de sport et de loisirs
- »»» 33. Les équipements culturels et de la petite enfance
- »»» 35. Les déchets ménagers et assimilés
- »»» 39. L'eau et l'assainissement
- »»» 42. Le rapport financier de l'Agglo

En 2017, élus et agents de l'Agglo du Saint-Quentinois n'ont pas ménagé leurs efforts pour fournir aux usagers un service public de qualité. Dès le début de l'année, un nouveau Conseil communautaire a été installé suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon au 1^{er} janvier 2017.

L'Agglomération du Saint-Quentinois est aujourd'hui un bassin de vie cohérent, en phase avec les attentes et les besoins de ses usagers.

Composée de 39 communes pour 85 000 habitants, notre territoire s'étend sur plus de 29 000 hectares alliant paysages ruraux, urbains et périurbains.

Consciente de la nécessité de préserver son important patrimoine naturel, l'Agglo du Saint-Quentinois a créé la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE), véritable service d'intervention destiné aux maires et aux habitants soucieux de protéger l'environnement et de préserver le cadre de vie. Depuis le 1^{er} septembre 2017, plus de 450 interventions ont été réalisées par la BIE.

Un territoire qui évolue, une Agglo qui se modernise, pour une action publique plus simple, plus efficace et plus juste.

C'est tout le sens du déménagement de l'Agglo du Saint-Quentinois au 58, boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin dans des locaux fonctionnels et modernes. Le nouveau siège de l'Agglo permet aux usagers d'avoir accès à tous les services de la collectivité : Agglo j'écoute, le standard de l'Agglo, les accueils du Droit des Sols et de la gestion des abonnés de l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement. L'Agglo du Saint-Quentinois va aussi à la rencontre de ses usagers en organisant des activités d'été comme les jeux gonflables dans les communes rurales, ou à l'occasion d'ateliers participatifs gratuits et ouverts au public tout au long de l'année.

Être à l'écoute des usagers, favoriser la croissance économique et mettre en place les conditions d'une transition énergétique harmonieuse, telle est l'ambition de notre collectivité.

En 2017, cela s'est traduit par la création en mars d'un réseau coopératif pour éviter le gaspillage alimentaire, l'approbation du bonus énergie destiné aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie lors du Conseil communautaire de juin, et le déploiement en septembre d'un nouveau réseau de transport urbain connecté, plus rapide et moins polluant. Enfin, le Parc d'Isle continue sa montée en puissance. L'arrivée des nouveaux animaux au parc animalier et la Fête du Parc d'Isle ont déjà attiré plus de 500 000 visiteurs en 2017.

Retrouvez dans ce rapport annuel d'activités l'ensemble des actions réalisées par l'Agglo du Saint-Quentinois.



Xavier BERTRAND

Président de l'Agglomération
du Saint-Quentinois

Une nouvelle agglo, l'Agglo du Saint-Quentinois !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon ne forment plus qu'un : l'Agglo du Saint-Quentinois ! Un seul et même territoire ambitieux pour ses communes, plus solidaire pour ses habitants.

Cette fusion, rendue nécessaire par la loi NOTRe, vise à donner plus de poids à l'intercommunalité et donc à l'Agglo du Saint-Quentinois dans la Région Hauts-de-France.

Installé le 16 janvier 2017, le nouveau conseil communautaire compte 76 élus, issus des conseils municipaux des 39 communes dont 1 Président, 15 Vice-présidents et 12 conseillers en charge d'un dossier spécifique. Les compétences exercées par l'Agglomération ont été délivrées dans ses statuts les 20 juin et 27 novembre 2017.

L'Agglo exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences obligatoires suivantes :

- » Le développement économique
- » L'aménagement de l'espace communautaire (schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme intercommunal ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité)
- » L'équilibre social de l'habitat (programme local de l'habitat, opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées...)
- » La politique de la ville
- » la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- » L'accueil des gens du voyage (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs)
- » La collecte et traitement des déchets ménagers assimilés

L'Agglo exerce en outre au lieu et place des communes membres les compétences optionnelles suivantes :

- » La création, l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ; la création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- » L'eau et l'assainissement
- » La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie)
- » La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

L'Agglo exerce également de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences supplémentaires suivantes :

» L'aménagement des projets d'une surface supérieure à 10 000 m²

» La gestion des haltes-garderies « Les Trot'Tinous » à Clastres et « A petits pas » à Aubigny-aux-Kaisnes et du relais assistantes maternelles de Clastres

» L'organisation d'accueil de loisirs pour des centres situés dans les communes n'organisant pas de centres de loisirs communaux

» La gestion de la réserve naturelle des Marais d'Isle, assurée conjointement avec l'Etat et comprenant la conservation et la restauration du patrimoine naturel de la réserve

» La gestion du parc d'Isle et du centre de sauvegarde et de soins de la faune sauvage

» La valorisation et l'entretien des sentiers de randonnées

» L'urbanisme : la gestion et l'instruction des diverses pièces et autorisations liées au droit des sols pour les communes dotées des documents d'urbanisme correspondants

» L'enseignement supérieur : actions de promotion, soutien aux établissements d'enseignement supérieur, promotion de nouvelles formations, accompagnement de la vie étudiante

» La protection civile et la gestion des risques

» Les jumelages : valorisation des comités de jumelage, prospection et ratification de nouveaux serments de jumelage et animation des jumelages intercommunaux

» L'emploi et l'accompagnement vers l'emploi : participation aux missions d'accompagnement vers l'emploi et financement du groupement d'intérêt public de la maison de l'emploi et de la formation

» La lutte contre les agents occasionnant des nuisances : démoustication

» La vidéoprotection dans le cadre des dispositions du code de la sécurité intérieure et dans la limite des compétences statutaires



La Brigade Intercommunale de l'Environnement



Piscine Jean Bouin de Saint-Quentin



Les bacôves du Marais d'Isle



Le développement de la Robonumerique

L'aménagement, l'urbanisme et l'habitat

Pour un territoire durable, l'aménagement du territoire se détermine dans le respect de la préservation de l'environnement. L'Agglo dispose des principaux documents d'urbanisme qui fixent les grands axes en termes d'habitat, de déplacements, de développement économique ou encore de sauvegarde d'espaces naturels et agricoles.

► La stratégie habitat

+ LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document cadre qui fixe des enjeux et des axes prioritaires de développement pour répondre aux besoins de logements à l'échelle de l'agglomération. Il est rattaché au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé le 17 février 2014. Etabli pour une durée de six ans, le PLH fixe comme objectif la création de 140 logements par an pendant 3 ans, puis 200 logements par an.

En 2017, la construction de 196 logements a été autorisée dont 131 logements individuels.

+ CONVENTION DE DÉLÉGATION DES AIDES EN MATIÈRE D'HABITAT

Notons qu'en 2008, l'Etat a délégué à la Communauté d'Agglomération sa compétence en matière d'attribution des aides publiques en matière de logement, dites aides à la pierre. Ces aides sont destinées à encourager l'investissement immobilier sous forme de prêts ou d'aides. Cette délégation a été renouvelée en 2015, sur les 20 communes du territoire nord de l'Agglo du Saint-Quentinois.

En 2017, pour l'habitat privé, 451 198€ ont été engagés au titre de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), auxquels s'ajoutent 75 594€ au titre du FART (Fonds d'aide à la rénovation thermique), soit **526 792 €**. **Ces aides ont bénéficié à 75 propriétaires, dont 96 % de propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes.**

Au titre du logement social, 5 dossiers ont reçu un agrément, pour un total de 52 logements.

+ LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre d'une convention avec l'ADEME, l'Agglo a ouvert une plateforme de rénovation énergétique, appelée

Point info Habitat, en octobre 2016. Ce lieu, entièrement dédié à l'habitat, est un guichet unique pour les propriétaires qui souhaitent faire des travaux de rénovation ou obtenir des conseils pour réaliser des économies.

En 2017, 181 personnes ont été reçues par l'animateur du Point Info Habitat et 143 ont pris contact avec un conseiller info énergie. En plus de ces contacts qui ont pu faire l'objet d'un dossier Anah (57 dossiers « Habiter mieux » déposés en 2017), 3 contrats ont été signés avec l'opérateur régional du Picardie Pass Rénovation.

+ LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Le 21 octobre 2017, le PIG départemental s'est achevé, au bout de 5 ans de mise en œuvre. **Cette opération, a permis de financer la rénovation de 208 logements, dont 81 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs en 2017, sur l'ensemble de la nouvelle agglomération.**

+ LE BONUS ENERGIE

L'Agglomération a mis en place au 1^{er} janvier une aide propre appelée « Bonus Energie », d'un montant forfaitaire de 500 € aux propriétaires très modestes, en complément d'une subvention du programme « Habiter mieux » de l'Anah.

Cette aide a bénéficié à 30 ménages en 2017, pour un montant total de 15 000 €.

+ LE FOND SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

En 2017, 1654 dossiers de Fonds Solidarité pour le Logement ont été déposés sur l'ensemble du territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois ce qui a représenté un montant d'aides distribuées par le Département de l'Aisne de l'ordre de **719 450 €** avec une participation de l'Agglo à hauteur de 38 147 €.

► La planification urbaine

+ LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement à l'échelle du Pays du Saint-Quentinois pour les 20 ans à venir. Initié en 2010, le SCoT a été approuvé le 17 février 2014 par le Conseil communautaire. Les domaines de l'habitat, des transports et déplacements, des équipements, du développement économique et de l'environnement sont abordés dans une optique de développement durable du Pays du Saint-Quentinois.

+ LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Outil de planification du droit des sols (autorisation de construire), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrit en avril 2011 et approuvé le 17 février 2014 par le Conseil communautaire. Il a été modifié une première fois le 23 novembre 2015 et une seconde fois le 27 mars 2017. Ces deux modifications ont permis la réalisation d'une étude « Entrée de ville », elles ont aussi permis de modifier certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), de réaliser des modifications du zonage et de mettre à jour la liste du patrimoine architectural remarquable.

Une révision simplifiée du PLUi a également été engagée en 2016 et approuvée le 18 septembre 2017. Celle-ci a permis de réaliser quelques modifications de zonage, de créer des emplacements réservés.

+ LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) définit l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement à l'échelle de l'agglomération. Il est rattaché au PLUi approuvé le 17 février 2014. Il comporte 22 actions à mener à court, moyen et long termes (jusqu'en 2023).



► L'aménagement du territoire

+ LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA FRICHE INDUSTRIELLE BOULEVARD DU MARÉCHAL JUIN



Dans le cadre de sa compétence en aménagement, l'Agglo du Saint-Quentinois s'est portée acquéreur en 2015 d'une friche industrielle boulevard du Maréchal Juin à Saint-Quentin dans le quartier du Faubourg d'Isle. Sur ce site, elle prévoit de créer un nouveau quartier mixant habitations, commerces, logements étudiants et activités tertiaires dans un cadre accueillant, innovant et respectueux de l'environnement.

Les travaux de démolitions des bâtiments industriels ont débuté en février 2017 et se termineront au 1^{er} semestre 2018.

Dans le cadre de la concertation et pour veiller à la bonne information du public, l'Agglo a conçu une exposition qui présente le site, retrace l'histoire de la friche puis expose les éléments de programmation et les pistes de réflexion pour le projet. Cette exposition s'est tenue du 18 octobre au 18 novembre 2017.

Dans un même temps et afin de permettre aux habitants du quartier d'échanger sur le projet, une réunion s'est tenue dans le quartier du Faubourg d'Isle. **Elle a rassemblé environ 70 personnes et a permis de mettre en exergue 3 points importants aux yeux de la population :**

» La hauteur des bâtiments collectifs qui seront construits ;

» L'intégration du quartier dans son environnement et sa végétalisation ;

» La création de parking gratuit au vu de l'augmentation d'habitants du quartier.

Les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, ...) sont disponibles sur le site internet de l'Agglo.

La politique de la Ville

En 2017, l'Agglo du Saint-Quentinoise a poursuivi son implication dans le cadre du Contrat de Ville aux côtés de l'Etat, de la Région Hauts-de-France et de la Ville de Saint-Quentin.

Le Contrat de Ville signé pour la période 2015-2020 repose sur **3 PILIERS** :

- » le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- » la cohésion sociale ;
- » le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Plusieurs territoires, retenus par l'Etat en fonction d'indicateurs de fragilité*, sont concernés :

» **4 quartiers prioritaires** de la commune de Saint-Quentin : les quartiers Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois

» **2 territoires de veille** à Saint-Quentin :
- Saint-Jean/Billon/Artois-Champagne
- Saint-Martin

* Les critères de fragilité retenus par l'Etat sont la concentration de populations à bas revenus (revenu médian par unité de consommation inférieur à 11 250 € annuel) sur des territoires comprenant au moins 1 000 habitants.

► Les projets soutenus

En 2017, **65 projets (soit 108 actions)** portés par des associations et les services de la Ville de Saint-Quentin ont été soutenus pour un montant total de **subventions de 565 718 €**.

► Les projets financés

20	sur les pratiques culturelles et sportives
3	sur la parentalité ;
2	sur l'éducation, la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture ;
6	sur l'habitat et le cadre de vie ;
6	sur la santé et la prévention ;
14	sur la formation, l'insertion et l'emploi ;
9	sur la citoyenneté, la prévention de la délinquance et l'accès aux droits.
3	sur la prévention de la radicalisation ;
2	sur la lutte contre les discriminations.

L'Agglo du Saint-Quentinoise a accompagné 32 de ces projets pour un montant total de 171 000 €.

DOMAINES D'INTERVENTION	OBJECTIFS DE L'AGGLO
Habitat, cadre de vie	► Sensibiliser à la propreté et améliorer le cadre de vie en associant les habitants.
Développement économique et emploi	► Accompagner les projets de création, de reprise, d'entreprise et favoriser l'accès au financement (parrainage, prêts, micro crédits...) ► Favoriser la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs (forums, découverte des métiers, jobs dating...), ► Sensibiliser aux filières porteuses d'emploi notamment sur la stratégie de développement de l'agglomération (robonumérique, troisième révolution industrielle et agricole et le secteur du bâtiment en relation avec la transition écologique), ► Lever les freins à l'emploi pour les publics les plus éloignés de l'emploi (mobilité, garde d'enfants, qualification...).
Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture	► Favoriser les initiatives autour de la langue française et susciter l'envie de lire.
Prévention de la radicalisation	► Prévenir les situations de radicalisation en direction des jeunes et des familles.
Lutte contre les discriminations	► Favoriser : – les actions d'accompagnement social, juridique et d'accès à la justice, – les actions de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le sexisme.
Citoyenneté, Prévention de la délinquance, médiation sociale, accès aux droits	► Favoriser : – l'appropriation des services et dispositifs publics par l'accès à la langue française par la mise en place d'ateliers sociolinguistiques, – le soutien juridique et améliorer la connaissance des droits des publics ► Renforcer l'engagement des jeunes, ► Développer les initiatives qui permettent de lutter contre les incivilités et les comportements répréhensibles et promouvoir l'égalité homme/femme, ► Assurer la promotion de la citoyenneté et des comportements citoyens.
Pratiques culturelles et sportives	► Favoriser : – l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles et valoriser les productions des habitants, – les animations sportives de proximité. ► Développer les initiatives concernant le travail de mémoire et l'histoire des quartiers.
Santé, prévention	► Développer les initiatives de prévention et de sensibilisation (hygiène corporelle, hygiène de vie, hygiène alimentaire), ► Lutter contre les comportements addictifs (drogues, alcool, tabac, « écrans »...)

ZOOM SUR... ...SANTÉ, PRÉVENTION

En 2017, le Centre social Saint-Martin a été subventionné par l'Agglo du Saint-Quentinois à hauteur de **22 845 €** au titre du contrat de ville pour développer les initiatives de prévention et de sensibilisation notamment par les actions suivantes :

🔗 **La construction d'un jardin partagé**, propice à promouvoir le respect de l'environnement par le biais des techniques de plantation et le choix des matériaux utilisés, a bénéficié à **21 personnes** (enfants et adultes),

🔗 **Les randonnées vélo** ont permis la promotion des déplacements doux auprès de **57 personnes** âgées de 3 à 80 ans,

🔗 **Les ateliers**, autour de la connaissance des plantes sauvages et comestibles, ont permis, entre autres, la confection de produits cosmétiques à base de produits naturels. **30 personnes** en ont bénéficié.



Construction d'un jardin potager



Randonnée vélo



► Le projet de territoire

De mars à octobre 2017, une phase de concertation, consultation a été lancée auprès des habitants et des partenaires de l'Agglo dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, au travers de :

►►► **11 réunions** « Pour tout savoir sur l'Agglo » du 30 mars au 6 juillet 2017 (385 personnes présentes),

►►► **La démarche itinérante du bus** qui s'est déroulée du 2 mai au 2 juin 2017 dans les 39 communes de l'agglo (221 personnes),

►►► **Questionnaires** mis à disposition des habitants dans les 39 communes de l'Agglo de septembre à octobre 2017 (163 réponses),

►►► **4 assises du territoire** (160 personnes) :

- Le 02 juin à Fontaine-Notre-Dame,
- Le 07 juin à Clastres,
- Le 09 juin à Montescourt-Lizerolles,
- Le 15 juin à Homblières.

929 personnes ont été consultées sur leur vision du territoire à 2030.

► Le fonds de concours

En 2017, l'Agglo du Saint-Quentinoise a souhaité renforcer son soutien en direction des communes rurales par la création d'un fonds de concours pour les communes de moins de 10 000 habitants.

15 communes, soit 22 projets, ont bénéficié du fonds de concours, pour mener à bien leurs actions, pour un montant total de subvention de **171 000 €**.

► Les ateliers de l'Agglo

En parallèle, des ateliers thématiques ont été menés en direction des habitants des communes dans le cadre du programme « Pour une agglo au plus proche de ses habitants ! »

En 2017, trois initiatives ont été menées sur le territoire de l'Agglo :

PREVENTION SOLEIL ET NOYADE

Le 19 juillet, l'action « Prévention soleil et noyade » a rassemblé **une cinquantaine de personnes** au domaine de l'Arc-en-Ciel, à Seraucourt-le-Grand. Celles-ci ont pu participer à un quiz et à une animation sur les dangers de l'exposition au soleil, et bénéficier d'une démonstration des sapeurs-pompiers de l'Aisne sur le thème « Comment réagir face à une noyade ».

STRUCTURES GONFLABLES

Du 8 au 23 août, les communes de Cugny, Flavy-le-Martel, Fonsomme, Gauchy, Harly, Homblières, Jussy, Lesdins, Montescourt-Lizerolles, Seraucourt-Le-Grand et Tugny-et-Pont ont accueilli des animations « structures gonflables » durant une après-midi. Près de **1000 personnes** venues de toutes les communes de l'agglo ont participé, en famille, à ces animations.



ATELIER DE REEMPLOI D'OBJETS

Les 20 et 23 décembre, l'Agglo a invité les enfants du territoire à participer aux ateliers de réemploi d'objets.

Le bus de l'Agglo s'est rendu à Aubigny-aux-Kaisnes, Clastres, Flavy-le-Martel, Fontaine-Notre-Dame, Grugies, Omissy, Rouvroy et Saint-Simon. Près de **160 personnes** des différentes communes de l'Agglo ont pu participer à ces ateliers et ont particulièrement apprécié ce moment de partage parents-enfants autour de la fabrication de décorations de Noël.

L'Accompagnement Individualisé Renforcé (A.I.R)

Dispositif de Prévention de la Récidive

La prévention de la récidive et des radicalisations ne relève pas de la seule action du ministère de la Justice. Les forces de sécurité, les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi, du logement et de la santé, le tissu associatif jouent un rôle essentiel dans la réinsertion et l'évolution des personnes condamnées vers une vie en harmonie et respectueuse des règles communes.

Dans le cadre de sa compétence sur la prévention de la délinquance, l'Agglo du Saint-Quentinoise s'est engagée depuis 2015 dans la prévention de la récidive et de la radicalisation. En s'investissant ainsi dans la création d'un dispositif destiné aux personnes judiciarisées, l'Agglo du Saint-Quentinoise a souhaité, en collaboration avec la justice, apporter des éléments de réponse et de prise en charge aux personnes récidivistes et réitérantes afin de pouvoir envisager et travailler leur insertion dans la société.

UN DISPOSITIF POUR RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES PERSONNES JUDICIARISÉES

La prévention de la récidive et de la radicalisation ne concerne pas seulement le Ministère de la Justice. Les forces de sécurité, les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi, du logement et de la santé ainsi que le tissu associatif jouent un rôle essentiel dans la réinsertion et l'évolution des personnes condamnées vers une vie en harmonie et respectueuse des règles communes avec le reste du corps social.

Depuis le 5 janvier 2015, l'Agglo du Saint-Quentinoise a donc décidé de s'engager en mettant en place le dispositif d'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR).

UN ACCOMPAGNEMENT SUR LE LONG TERME

Ce dispositif repose sur un accompagnement global et renforcé visant à lever les freins périphériques à la réinsertion des personnes placées sous-main de justice. Deux chargés de mission rencontrent chaque semaine les personnes orientées sur le dispositif afin de travailler aux objectifs mis en place au jour de l'intégration sur le suivi. Le dispositif travaille par ailleurs en partenariat avec de nombreux acteurs locaux susceptibles de pouvoir intervenir dans la situation de chacun et ce dans le respect du droit commun.

Pour être intégrées sur le dispositif, les personnes orientées doivent être suivies par la justice dans le cadre de procédures.

SUR L'ANNÉE 2017

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ RENFORCÉ (AIR)

13 PERSONNES ENTRÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2017

9 PERSONNES SORTIES DU DISPOSITIF AU COURS DE L'ANNÉE 2017 POUR MANQUEMENTS OU INCONDUITE

7 PERSONNES SORTIES DU DISPOSITIF CAR FIN DE SUIVI ET CE AU COURS DE L'ANNÉE 2017 SORTIES POSITIVES
(ABSENCE DE RÉCIDIVE AU COURS DU SUIVI, UNE SECONDE ANALYSE DE LA SITUATION SERA À EFFECTUER DANS UN DÉLAI DE 3 ANS APRÈS LE DÉBUT DU SUIVI RENFORCÉ) :

29 PERSONNES AYANT EFFECTIVEMENT INTÉGRÉ LE DISPOSITIF DE PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET POUR L'ANNÉE 2017
(CE NOMBRE N'INCLUT QUE LES PERSONNES SUIVIES ACTUELLEMENT **13**, LES SORTIES POUR MANQUEMENTS **9**, SORTIES POSITIVES **7**)

0 PERSONNE(S) AYANT RÉCIDIVÉ, TAUX DE RÉCIDIVE :

SUR L'ANNÉE 2017,

NOUS NE COMPTONS AUCUNE PERSONNE AYANT RÉCIDIVÉ.
(TAUX À RÉÉVALUER AU COURS DES **5** ANNÉES SUIVANT L'ANNÉE DE LA CONDAMNATION INITIALE)

PLACEMENTS TIG (TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL)

38 PLACEMENTS TIG SUR L'ANNÉE 2017 : CE QUI CORRESPOND À

4570,50 HEURES RÉALISÉES

► Prévention des radicalisations

Face à l'ampleur du phénomène de radicalisation, l'Agglo du Saint-Quentinois a fait le choix de s'impliquer dans une démarche de prévention. Bien que la radicalisation ne soit pas la résultante évidente de la délinquance classique, il n'en demeure pas moins que les collectivités ont la possibilité de mobiliser l'expérience d'ores et déjà acquise en la matière. Cette implication s'est matérialisée par la mise en place d'une sensibilisation à la prévention des radicalisations destinée aux agents de la collectivité et ceci afin que ces derniers puissent être en capacité de repérer les signaux même faibles de radicalisation, sans pour autant surréagir ou projeter leurs opinions personnelles sur des situations qui pourraient heurter leur morale mais qui, pour autant, peuvent ne pas être constitutives d'une radicalisation.

La sensibilisation se divise en trois grandes parties, la première partie étant une présentation globale des phénomènes de radicalisation pouvant eux-mêmes mener au terrorisme, la deuxième partie expliquant le processus de radicalisation et la conjonction de facteurs menant à ce phénomène complexe, enfin la troisième partie reprenant les grands axes de la réponse publique en la matière.

En 2017, 211 agents (encadrants, accueillants) et les maires de l'Agglo ont d'ores et déjà été sensibilisés à la prévention de la radicalisation.



En 2017, ce que nous avons fait pour...

Les services et l'implication des usagers

En 2017, l'Agglo du Saint-Quentinois continue de développer ses services pour être au plus proche des usagers et des habitants du territoire.

► Le Conseil de développement (CODEV)

Installé depuis juin 2016, le CODEV composé de membres bénévoles issus de la société civile s'est étendu en 2017 au sud du territoire. 5 personnes supplémentaires issues des communes de Clastres, Saint-Simon, Villers-Saint-Christophe et Seraucourt-le-Grand ont rejoint le CODEV.

Ce sont désormais 60 membres, indépendants, qui constituent une force de proposition essentielle aux élus de par sa représentativité et son expression citoyenne.

Le CODEV est organisé en bureau, autour d'un président, Laurent PROY, et de 4 vice-présidents de commissions :

- » Catherine CHELAIN COURTIN sur les questions de développement durable et de santé ;
- » Eliane HAYS sur l'attractivité et le cadre de vie ;
- » Philippe PROMELLE sur le développement économique et l'emploi ;
- » Pascal LEDUC sur l'aménagement du territoire.

Un Vice-président de l'Agglo du Saint-Quentinois est chargé de la promotion du territoire et de l'animation du conseil de développement : Jean-Marc WEBER.

En 2017, les réflexions du CODEV ont porté, notamment, sur :

- ✚ Un projet d'implantation de composteurs collectifs dans l'habitat collectif.
- ✚ La prise en charge du patient à sa sortie de chirurgie ambulatoire, en lien avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé Infirmiers,
- ✚ La valorisation de nos sentiers de randonnées (à travers une carte et une signalétique adaptée), aux côtés de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois (OTC) et la direction de l'Environnement,

☞ La mise en place des correspondants locaux, chargés de faire remonter les animations et manifestations qui ont lieu dans les communes de l'Agglo.

☞ La réalisation d'une étude de marché sur les habitudes d'achat d'aliments 100 % locaux des habitants de l'Agglo en partenariat avec le lycée La Ramée.

☞ La mise en place d'une plaquette de promotion du territoire.

☞ Le CODEV a été consulté dans le cadre de la refonte du site internet de l'Agglo et sur le projet d'aménagement de la friche du Maréchal Juin.

☞ Les projets de rénovation de la piscine Jean Bouin et de développement du parc animalier ont été présentés au CODEV.

☞ Le CODEV a été associé à la démarche du bus itinérant pour aller à la rencontre des habitants des 39 communes de l'agglo, et aux assises du territoire dans le cadre du projet de territoire.



► AGGLO j'écoute

Le service « Agglo' j'écoute », mis en place en septembre 2016, s'inscrit dans une démarche de proximité et de modernisation du service public pour toujours être au plus proche des usagers.

Les habitants de l'Agglo du Saint-Quentinois peuvent contacter ce service au 03.23.06.30.06 pour :

» Une demande d'information (modalités d'accès à une déchèterie, à une piscine, une prise de rendez-vous pour l'enlèvement d'encombrants, une aide à l'artisanat ou aux commerces, etc..),

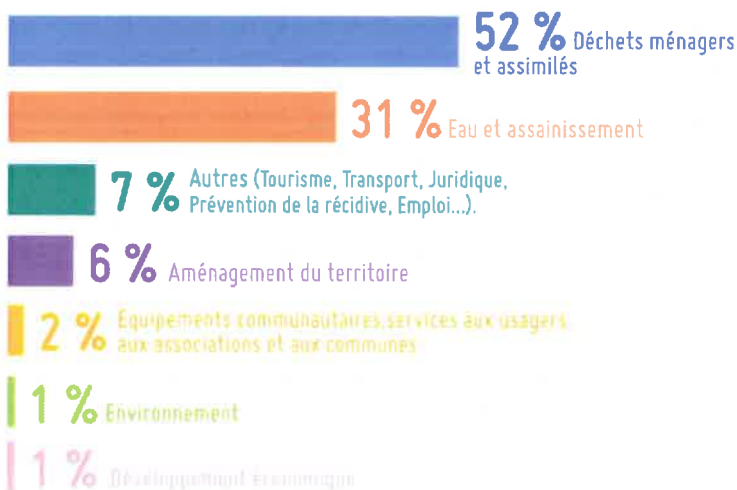
» Un signalement d'anomalie sur le domaine public (conteneur d'ordures ménagères endommagés, engorgements d'un réseau d'assainissement, dysfonctionnement d'un éclairage public sur une zone d'activités économiques, etc..).



SUR L'ANNÉE 2017

3 866 DEMANDES
DONT **436** ONT ÉTÉ REDIRIGÉES VERS LES COMMUNES
DE L'AGGLOMÉRATION (COMPÉTENCES COMMUNALES)
ET LES PARTENAIRES TELS QUE PASTEL,
3 430 DEMANDES ONT ÉTÉ TRAITÉES PAR L'AGGLO.

LES DEMANDES SE RÉPARTISSENT COMME SUIT :



► Déménagement de l'Agglo du Saint-Quentinois et Qualité d'accueil



Siège de l'Agglo

Depuis le 5 septembre 2017, le siège de l'Agglo a établi ses **nouveaux locaux au 58, boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin** en lieu et place du site de Lafayette, et il est désormais ouvert de 8h30 à 18h30 non stop.

Plus fonctionnels, plus modernes et plus adaptés, les nouveaux locaux de l'Agglo permettent aux usagers d'avoir accès à tous nos services : Droit des Sols, Gestion des abonnés de l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement, consultations Architecte des Bâtiments de France, ...

De plus, les usagers peuvent s'y rendre en voiture ou en deux roues et se garer sur l'une des **20 places de parking visiteurs gratuites** mises à leur disposition à l'avant du bâtiment (comprenant des places réservées aux familles nombreuses et aux personnes à mobilité réduite). Pour venir en transport en commun, il suffit de prendre **la ligne de bus n°4** et de descendre à l'arrêt « Victor Hugo », situé devant l'entrée du site.

L'Agglo mise également sur sa qualité d'accueil avec un **espace repensé pour les usagers** : zones de confidentialité, écrans d'information, borne de prise de rendez-vous pour les services Droit des Sols et Gestion des Abonnés de l'Eau, espace de jeux pour les enfants ou encore borne "smiley" de mesure de la satisfaction du service rendu.

L'Agglo au plus proche de vous !



► Qualité de vie au travail des agents de l'Agglo

Pour un service public de qualité et proche de ses usagers, l'Agglo mise sur les conditions de travail de ses agents.

De nombreuses actions ont été mises en place comme par exemple **la Semaine Réflexe Prévention, une semaine pour sensibiliser et former les agents aux bonnes pratiques pour travailler en toute sécurité et éviter les risques et les accidents** : plus de 100 ateliers, conférences, simulations, exercices et mises en situation.

L'Agglo répond aussi aux besoins des agents d'être accompagnés et formés dans leurs missions en créant **le Campus de l'Agglo**. De plus, elle a souhaité fournir à ses managers les outils nécessaires afin de poser les bases solides pour manager une équipe, d'où la création d'une **école de management interne à l'Agglo offrant un programme sur-mesure pensé par des spécialistes des ressources humaines**.

La mise en place de la semaine "**Manager Autrement**" a aussi permis aux managers de participer à des ateliers de découverte de techniques de management sous un format atypique et conduits par des coachs, sophrologues, médiateurs, anciens cadres dirigeants, ... Tout comme les visites d'entreprises pour l'ouverture vers d'autres organisations et fonctionnements.

L'esprit d'équipe et la cohésion se forment également lors de la participation à des événements de type X-Trem Défi, challenges internes, ateliers, ...

Enfin, chacun des agents a la capacité de faire évoluer et moderniser notre organisation en faisant remonter ses idées d'amélioration du fonctionnement de l'Agglo ("Challenge de l'Innovation"). De nombreuses propositions ont ainsi pu être mises en oeuvre pour une Agglo toujours plus efficace à votre service.

Le développement économique

Plein phare sur le développement économique et la robonumérique ! Développer l'attractivité du territoire est un enjeu majeur, c'est pourquoi l'accompagnement des entrepreneurs dans leurs projets a été renforcé en 2017. Territoire d'excellence robonumérique, l'Agglomération du Saint-Quentinois poursuit dans cette voie dynamique et créatrice d'emplois en développant des structures et outils innovants à destination des étudiants et entrepreneurs.

► Développement et accompagnement des entreprises

UNE OFFRE FONCIERE ADAPTEE ET UN ACCOMPAGNEMENT AUPRES DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

La gestion des 7 zones d'activités de l'Agglomération permet de proposer plus d'une centaine d'hectares disponibles pour des activités économiques, industrielles, artisanales et agricoles.

L'Agglo a pour vocation de favoriser l'essor d'activités en étant un territoire attractif pour la création ou l'implantation d'entreprises pour cela, elle propose différentes solutions et accompagnements :

- ✚ Des terrains viabilisés disponibles en parc d'activité : 80 ha
- ✚ Un incubateur de projet : Le Garage

- ✚ Le lancement d'un incubateur du sport à Créatis
- ✚ Une pépinière d'entreprises : Créatis (110 entreprises depuis le début)
- ✚ Un hôtel d'entreprises : le Sillage
- ✚ Des bâtiments clé en main : l'Amorce
- ✚ 2 espaces dédiés au co-working : le Büro, 104 rue d'Isle à Saint-Quentin - Espace Créatis
- ✚ 1 zone franche urbaine – territoire entrepreneur

CHIFFRES CLÉS 2017

6085 ENTREPRISES :: 29 000 EMPLOIS :: 7 PROJETS D'IMPLANTATIONS SUR LES PARCS D'ACTIVITÉS RÉALISÉS

27projets INTERNATIONAUX EN ÉTUDE :: 3 TRANSFERTS D'ACTIVITÉ SUR LES ZONES :: + 6,53 % DES SUBVENTIONS

+ de 25 VISITES D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE :: + de 130 CONTACTS LORS DE PARTICIPATIONS AUX SALONS

+ 34,57% DES INVESTISSEMENTS DES ARTISANS :: + 800 ENFANTS SENSIBILISÉS À LA ROBONUMÉRIQUE CHAQUE ANNÉE :: 7 INTÉGRATEURS ROBOTIQUES ET NUMÉRIQUES

► Soutenir l'innovation & accompagner les projets

COMMERCE ET ARTISANAT

En 2017, la Direction du Développement Economique de l'Agglo a enregistré **101 créations et reprises** (57 créations et 44 reprises) effectives d'activités commerciales et de services. Parmi elles, **15 franchises** ou enseignes nationales. Plus de 90 visites de commerçants ont eu lieu tout au long de l'année. Un accompagnement financier renforcé de l'Agglo du Saint-Quentinois :

» **43 activités** avec le « CASQ artisans » représentant un investissement de **1 108 750€ des artisans et une subvention de l'Agglo du Saint-Quentinois de 77 014€** : notons une progression de 6,53 % des subventions et de 34,57 % des investissements des artisans.



INDUSTRIE DU FUTUR A L'AGGLO

En plein essor dans le monde, la robotique permet aux entreprises les utilisant de gagner en compétitivité et en qualité. Le territoire dispose d'un écosystème riche d'intégrateurs robotiques, d'industries manufacturières, de laboratoires de recherche et filières de formation technologiques dédiées dans les domaines concernés par l'industrie du futur : mécanique, électronique, automobile, agro-alimentaire, cosmétique...

L'Agglo du Saint-Quentinois accompagne les industriels qui souhaitent s'orienter dans cette dynamique et travaille sur la mise en place d'un club des entreprises de la robonumérique et prévoit un lancement en 2018 avec pour objectif de mener des projets industriels sur le territoire « industrie du futur » et qui déploiera à terme son ouverture à l'ensemble des entreprises des Hauts-de-France.

INNOVATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

En 2017 :

» **6 nouvelles entreprises** se sont installées au sein de la pépinière d'entreprises Créatis

» **4 projets** au sein de l'incubateur « le Garage », adossé à Créatis

» **10 projets** présentés dans le cadre du « Hackathon » dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes. Une association

» **« Fab-Lab-Le Labo »** propose de former sur l'utilisation des nouvelles technologies. Installée à Créatis depuis 2016, elle a emménagé fin 2017 au sein d'un local d'environ 65m² jouxtant un incubateur de projets technologiques permettant l'accès aux imprimantes 3D. A été également signée, en novembre 2017, la première **convention partenariale entre l'Agglo et l'association définissant les objectifs du Fab-Lab.**

Une pré-étude opérationnelle a été lancée pour l'implantation d'EuraTechnologies au sein du territoire Saint-Quentinois en 2018. EuraTechnologies est le Pôle d'excellence économique dédié aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de la Métropole lilloise. Il a pour objectif d'accompagner et de développer les start-ups présentes sur le territoire, de faire émerger de nouvelles start-ups, notamment du secteur robonumérique.

Afin d'être au plus près des entreprises, la Direction du Développement Economique a déménagé au mois de mai 2017 au sein de l'Espace Créatis dans un espace de 150 m².

► Promouvoir le territoire et développer la filière robonumérique

VALORISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITE

La Direction du Développement Economique mène un important travail sur l'attractivité et l'image du territoire.

Cette démarche porte sur l'attractivité résidentielle, touristique et économique.

L'objectif est de promouvoir auprès des investisseurs, promoteurs, développeurs d'enseignes les nombreux atouts de notre territoire, en mettant en avant la dynamique de nos projets urbains, de nos programmes immobiliers et de nos parcs d'activités.

L'Agglo du Saint-Quentinois est désormais présente dans des grands rendez-vous internationaux incontournables.

L'Agglo était présente en 2017 en tant que visiteur sur le salon des entrepreneurs, Made in Hainaut, le salon international de l'agriculture, le Mipim...



Salon Innorobo 2017 Paris

Mais aussi en tant qu'exposant sur le SIMI, le salon de l'immobilier d'entreprise, le Workshop territoire international, Parcours France.

Dans la poursuite de sa stratégie de développement territorial tournée vers la robonumérique, la Direction du Développement Economique renforce sa participation sur les grands rendez-vous robonumériques tels que le salon Rev3 Days, Innorobo, Carrefour de l'innovation, ferme 3.0, TechDay Robotique & Agriculture, Hight Digital Forum. Au total une promotion accentuée sur plus de **10 salons ciblés** et une présence du territoire sur **7 grands rendez-vous incontournables en 2017**.

LE DEVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE ROBONUMERIQUE D'EXCELLENCE

Cette stratégie a impulsé de manière significative une structuration du territoire sur différents axes moteurs :

VITRINE DE LA ROBONUMERIQUE : la Direction du Développement Economique de l'Agglo s'est doté du robot PEPPER, la grande sœur du robot NAO qui intervient déjà dans les écoles du territoire afin de sensibiliser nos plus jeunes à la robotique. Véritable vitrine de notre politique de développement, PEPPER accueille aujourd'hui les porteurs de projets et est présente dans chacune de nos réunions avec le public.



TERRITOIRE DE REFERENCE EN ROBONUMERIQUE : le territoire est référencé « Picardie Technopole Saint-Quentin Robonumérique » par la région Hauts-de-France. Sous l'impulsion des stratégies de spécialisation intelligente de la Commission Européenne (SRI S3), l'Agglo a été reconnue par la Région comme espace technopolitain spécialisé en robotique & numérique. Et elle a été recensée comme un acteur de la EU Robotics map « the first robotics community catalogue ».

L'Agglo a remporté en décembre 2017, le bronze du label territoire innovant 2017 des interconnectés avec la start-up Hostabee.

Contribution au SRDEII Hauts-de-France avec proposition d'un « plan robotique » sur des actions de développement de la filière robotique & numérique.

L'Agglo a aussi été la référente SMART AGRI lors du High Digital Forum à Roubaix.

UN DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL : l'accueil de l'ICCR2017 « International Conference on Cloud and Robotics » qui regroupe 30 nationalités de chercheurs sur la convention d'affaires robonumérique. La visite du salon IREX au Japo a permis des rencontres formelles des services de l'ambassade du Japon, du Business France, d'Orange Fab lab (accélérateur de start up), de l'Université de Tokyo et des consultants français établis au Japon (secteurs : mobilité, nouvelles technologies, IOT, e-sport). La start-up saint-quentinoise Hostabee remporte son ticket pour le plus grand salon des équipements électroniques, le CES de Las Vegas 2017, en se classant 1^{er} du startup challenge du Hack DLD de Tel Aviv.

DES EVENEMENTS ANNUELS A PORTEE REGIONALE ET NATIONALE :

»»» La convention d'affaires «Smart Industry », le 22 novembre 2017, c'est **25 exposants, 3 experts et 500 participants**. Cette convention a permis de faciliter les rencontres professionnelles dans un environnement propice aux échanges pour les entreprises régionales et nationales.

»»» Les **Trophées de Robotique - 4^{ème} édition** sur Saint-Quentin, les 1 et 2 avril 2017, c'est **65 équipes participantes et 2500 visiteurs** avec de nombreuses animations autour de la robotique et du numérique proposées pendant 2 jours complets.

»»» Le **Hackathon- 4^{ème} édition du Concours des jeunes talents du numérique** pour soutenir la création et le développement d'entreprises innovantes.

»»» Le **colloque sport « Le Sport, un Tremplin pour l'Emploi »** : l'objectif de ce colloque était de faire un point d'étape sur l'importance du sport dans la Région Hauts-de-France, de la politique menée par la Région et le Département avec les aides économiques, les aides à l'apprentissage, les aides au développement des associations sportives, mais aussi de véhiculer les valeurs des sportifs au bénéfice des entreprises du territoire. Il a réuni plus de **150 participants**.



UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE STRUCTURATION DES FILIERES

En 2017 :

»»» **Structuration et animation d'une filière robonumérique agricole avec :**

✚ La convention de partenariat entre l'Agglo et la start-up locale Hostabee pour l'acquisition de **10 ruches connectées** sur le territoire.



✚ La collaboration avec une start-up des Hauts-de-France dénommée « SENCROP » pour installer **15 stations météorologiques connectées** sur le territoire de l'Agglo.



»»» **Structuration d'une filière smart sport avec :**

✚ La définition du projet « Incubateur du sport » du **Cros de Picardie, qui ouvrira en 2018 comme le premier incubateur de projet sportifs au nord de Paris** ayant pour but de répondre aux besoins des associations sportives et des collectivités territoriales, au bénéfice des utilisateurs finaux que sont les sportifs.

»»» **Structuration d'une filière industrie du futur/ robonumérique avec le futur lancement du club des entreprises de la robonumérique.**

Le tourisme

Le tourisme est un réel atout pour notre territoire : créateur d'emplois souvent partagés, apporteur de chiffre d'affaires pour les professionnels, fédérateur autour d'initiatives originales...

Le Saint-Quentinois est une destination touristique qui se construit.

En 2017, l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois s'est engagé dans une démarche de définition d'une identité de destination et d'une image de marque.

► Une fréquentation stable en 2017

La saison touristique 2017 a été stable avec **146 500 visiteurs** venus de tous horizons, plus particulièrement de la région Hauts-de-France (82% des visiteurs français).

►► TOP 3 DES VISITEURS ÉTRANGERS :

- Belges
- Anglais
- Néerlandais

La boutique est devenue incontournable pour les visiteurs tant pour l'achat de souvenirs, produits du terroir que pour les « bons plans ». Elle a généré un **chiffre d'affaires de 97 000 €** hors billetterie. La boutique en ligne monte par ailleurs en puissance.

► Une activité « séminaires, congrès et events » d'entreprise reconnue

Prenant en charge de A à Z l'organisation de leurs séminaires, congrès et events, l'Office de Tourisme et des Congrès est un partenaire incontournable des entreprises locales ou nationales.

►► ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE EN 2017 :

- AGFA HEALTHCARE,
- La Maison du CIL,
- La Caisse des Dépôts et Consignations...

A noter la sortie de la brochure groupe 2017/2019.



CHIFFRES CLÉS 2017

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DE

146 500 VISITEURS À L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS

418 GROUPES ACCUEILLIS PAR L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS REPRÉSENTANT 10.000 PERSONNES

84% DE CLIENTS SATISFAITS **582 000 €** DE CHIFFRE D'AFFAIRES APPORTÉ AU TERRITOIRE AU TRAVERS DES ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION

90 600 VISITEURS SUR LE SITE WEB : WWW.SAINT-QUENTIN-TOURISME.FR **2 742** FANS SUR FACEBOOK **10** VISITES D'ENTREPRISES

9 VISITES DE COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ET VOISINES **+ de 100** VISITES GUIDÉES

OBJECTIF CHINE – OUVERTURE A L'INTERNATIONAL

Poursuivant sa stratégie de positionnement à l'international, l'Office de Tourisme et des Congrès s'est rendu en Chine en 2017 afin de démarcher les plus importants tour-opérateurs de Chengdu (Canton). Deux groupes se sont rendus à Saint-Quentin en 2017.



SORTIE DU JEU DE PISTE « MAIS OÙ EST TOM ? »

Fruit du travail de deux stagiaires, l'un sur la conception du jeu, l'autre sur le personnage de Tom, le jeu de piste sur support papier a permis de répondre à une demande récurrente de parents et grands-parents. Il rencontre un franc succès auprès des 6-12 ans.



L'ENQUETE DU PARAPLUIE ROUGE AVEC L'AR'AISNE DES JEUX ET L'APF

En partenariat avec l'association L'Ar'Aisne des Jeux et l'APF, l'Office de Tourisme a organisé une après-midi de jeu accessible au public en situation de handicap. Plus de 100 personnes sont venues résoudre l'enquête.



DES PARTENARIATS SUR NOS OUTILS DE COMMUNICATION

L'Office de Tourisme et des Congrès a travaillé avec deux Youtubers spécialisés qui ont réalisé deux vidéos de présentation de la destination, l'un sur l'histoire du Saint-Quentinois, l'autre sur l'expérience Saint-Quentinoise. De plus, la mission d'accueil de presse se généralise et l'OTC devient incontournable.

QUALITE : PASSAGE A LA VERSION 2015 DE LA NORME ISO 9001

Au terme de trois ans, et suite à un audit de contrôle, l'organisme AFNOR a validé le renouvellement de la certification ISO 9001 norme 2015 pour le système de management de la qualité en décembre.



ANIMATION DU RESEAU DES PROFESSIONNELS DU TOURISME SUR LA DESTINATION

L'Office de Tourisme poursuit ses actions en faveur d'une relation de proximité et de confiance avec ses partenaires : newsletters, Eductours, visites VIP... L'année 2017, a été l'année où plusieurs projets se sont concrétisés :

- ♦ 6 accompagnements personnalisés,
- ♦ Organisation de deux ateliers Facebook,
- ♦ Mise en place d'une journée autour de la relation clients,
- ♦ Développement de la plateforme collaborative (Intranet) entre l'Office de Tourisme et ses partenaires avec 50 inscrits en fin d'année.
- ♦ Déploiement du VIT (Votre Information Touristique) aux communes de l'Agglomération en lien avec le Conseil de Développement afin de promouvoir toute manifestation d'ordre touristique et de pouvoir communiquer gratuitement sur le site internet de l'Office de Tourisme et des Congrès www.saint-quentin-tourisme.fr.
- ♦ Sorties VIP à la découverte de la destination.



ACCOMPAGNEMENT ET ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJET

L'Office de Tourisme et des Congrès accompagne les porteurs de projets (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités...) dans la mise en place de leur activité : soit en amont, soit en cours de projet. Le suivi 2017 a permis de voir la création de 18 nouveaux meublés de tourisme sur la destination, ce qui a représenté 180 heures d'accompagnement.



Le transport et la mobilité

L'Agglo du Saint-Quentinois est l'Autorité Organisatrice des Transports pour son nouveau territoire. L'ancienne Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin gérât la politique de transports et de déplacement depuis 2001. En 2014, le troisième Plan de Déplacements Urbains a été voté, il est valable jusqu'en 2023. L'objectif de l'Agglo du Saint-Quentinois est de proposer un maillage efficace et cohérent pour tous ses habitants.

► Les transports urbains

Le transport urbain de l'Agglo du Saint-Quentinois est délégué à Saint-Quentin Mobilité jusqu'en 2029.

Le 16 septembre 2017 a été lancé le projet « PASTEL EVOLUTION ». Il comprend :

- ✚ un nouveau réseau de bus
- ✚ une ligne « CHRONO » passant toutes les 12 minutes
- ✚ un Système d'Aide à l'Exploitation et Information Voyageurs (SAEIV) pour faciliter l'information en temps réel aux voyageurs
- ✚ un service de déclenchement « Déclic bout de ligne » pour un arrêt à la demande permettant une adaptation de l'offre à la demande
- ✚ un service « Déclic Pro » qui dessert les zones d'activités économiques et la gare SNCF en dehors des heures d'ouvertures du réseau.

A cette occasion, un nouveau réseau a été lancé, avec 6 lignes. Ce projet d'envergure a nécessité un investissement de 812 608 €, financé à hauteur de 400 000 € par le délégataire et 412 608 € par l'Agglo.

CHIFFRES CLÉS

L'AGGLOMÉRATION A CONTRIBUÉ FINANCIÈREMENT AU SERVICE DE TRANSPORT PASTEL À HAUTEUR DE

5 893 112 €

LE MONTANT DES RECETTES DE BILLETTERIE S'ÉLÈVE À

1 899 518 €

CHIFFRES CLÉS PASTEL

13 333 CLIENTS TRANSPORTÉS CHAQUE JOUR EN MOYENNE

1,6 MILLION DE KM PARCOURUS : **101** SALARIÉS

37 BUS : **6** LIGNES RÉGULIÈRES

AGE MOYEN DU PARC D'ENVIRON **10** ANS

232 ARRÊTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR LES 310 AU TOTAL DEPUIS 2017. UN PLAN ANNUEL D'AMÉNAGEMENT EST EN COURS AVEC LES COMMUNES.

► Transport à la demande

Le service de transport à la demande est porté par Saint-Quentin Mobilité, dans le cadre de la délégation de service public.

Ce service dessert des communes situées hors du trajet des lignes régulières. Essentiellement consacré aux communes rurales, le transport à la demande est constitué de quatre lignes virtuelles, afin de donner accès au centre-ville de Saint-Quentin par les transports publics aux habitants des communes du Nord de l'Agglo. L'extension du service à l'ensemble du territoire est prévue pour 2018. Le service est ouvert à tous publics et fonctionne toute l'année du lundi au samedi, sur simple réservation téléphonique.

► Transport des personnes à mobilité réduite

Depuis 2011, l'Agglo propose un service de transports pour les personnes à mobilité réduite par le biais d'une délégation de service public assurée par l'association LASTRAD, jusqu'au 31 août 2017.

A compter du 1^{er} septembre 2017, un nouveau délégataire a été désigné : SINERGIHP (Andigo).

Ce service permet aux usagers en situation de handicap de se déplacer dans de bonnes conditions d'accès, de qualité et de prix.



CHIFFRES CLÉS ANDIGO (DU 01/09/17 AU 31/12/17)

12 750 CLIENTS TRANSPORTÉS

12 SALARIÉS (DONT 4 TEMPS PARTIEL) : **14** VÉHICULES

ÂGE MOYEN DU PARC : **1 an**

DU 01/09 AU 31/12, L'AGGLO A PARTICIPÉ AU FINANCEMENT DU SERVICE ANDIGO À LA HAUTEUR DE **205 868 €**

CHIFFRES CLÉS

16 COMMUNES DESSERVIES : **4** LIGNES VIRTUELLES

3 248 VOYAGEURS TRANSPORTÉS

CHIFFRES CLÉS LASTRAD (DU 01/01/17 AU 31/08/17)

20 492 CLIENTS TRANSPORTÉS

17 VÉHICULES : **22** SALARIÉS

588 213 km PARCOURUS DU 01/01 AU 31/08 POUR L'ENSEMBLE DES VÉHICULES

ÂGE MOYEN DU PARC **3** ANS

DU 01/01 AU 31/08, L'AGGLO A PARTICIPÉ AU FINANCEMENT DU SERVICE LASTRAD À LA HAUTEUR DE **257 825 €**

► Transports scolaires

En 2017, l'Agglo a organisé et financé le transport scolaire pour les 5 regroupements pédagogiques intercommunaux suivants :

- ✚ Lesdins / Remaucourt
- ✚ Rouvroy / Harly
- ✚ Omissy / Morcourt
- ✚ Neuville-Saint-Amand / Mesnil-Saint-Laurent
- ✚ Castres / Contescourt / Dallon / Fontaine Les Clercs / Grugies

En 2017, le Département de l'Aisne assurait les transports pour la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon.

L'environnement

L'Agglo du Saint-Quentinois a assuré en 2017 la protection et la mise en valeur de notre environnement et de notre cadre de vie. L'objectif de cette compétence environnementale est de sauvegarder la biodiversité locale très riche et de la faire connaître, ainsi que de faire respecter et d'agir concrètement sur la qualité de vie des habitants.

► Un patrimoine naturel riche

L'Agglo du Saint-Quentinois assure la promotion et la découverte de notre patrimoine naturel en s'appuyant sur de nombreux sites remarquables comme la Réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle, les sources et la vallée de la Somme, les sentiers de randonnée.

La Réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle, véritable poumon vert du Saint-Quentinois avec ses nombreuses espèces remarquables et seule réserve naturelle en milieu urbain en France, a ainsi fait l'objet de travaux d'entretien et de restauration en 2017, comme prévu dans le 4^{ème} plan de gestion quinquennal (2013-2017).

Cogérée depuis 2013 avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie, les marais d'Isle ont fait l'objet en 2017 de divers travaux en régie et par prestataires extérieurs qui sont définis dans le plan de gestion.

Les travaux d'entretien ont consisté en un traitement de certaines roselières par des opérations de fauche exportatrice en rotation complétées par des coupes de végétation arbustive. Les travaux de restauration ont, quant à eux, porté sur des actions de déboisement et de coupe de touffes de laîches. Ces actions visent à restaurer les conditions nécessaires au déploiement d'une végétation herbacée sur un sol plus inondable et moins ombragé. Des plantes patrimoniales comme la Ciguë vireuse, joyau du site, seront favorisées par ces travaux. Le bilan des 5 premières années de cogestion a été réalisé et a permis de constater les effets positifs de la complémentarité

des deux structures. Cela s'est traduit par une amélioration de l'état du patrimoine naturel en termes d'espèces préservées et des habitats naturels restaurés qui les accueillent. Ce bilan doit permettre d'élaborer le prochain 5^{ème} plan de gestion de la Réserve.

Des travaux d'entretien et de restauration sont également entrepris dans le cadre de la gestion des cours d'eau sur la partie ouest de l'Agglomération. Ils s'appuient également sur un plan de gestion quinquennal. Les embâcles et les arbres effondrés qui encombraient les cours d'eau ont été retirés. Des faucardages raisonnés ont été menés sur les cours les plus obstrués par les végétations aquatiques. La restauration de la continuité hydro-écologique et la dynamique fluviale sont les socles de ces actions.



► La démoustication

Afin d'apporter un confort de vie aux habitants, tout en préservant l'équilibre environnemental, des actions de démoustication sont entreprises afin de limiter la population de moustiques et tous les désagréments. **Un traitement aérien avec un larvicide biologique a ainsi été effectué en 2017** à raison de 2 passages par hélicoptère sur certaines communes situées en fond de vallée de l'Agglo du Saint-Quentinois.



► Les sentiers de randonnée, supports de biodiversité et points de vue privilégiés sur les paysages

Sur le territoire de la nouvelle Agglo, plus de 145 kilomètres de chemins, de promenades à pied, en VTT et en canoë permettent la découverte des paysages du Saint-Quentinois caractérisés par de vastes étendues de plaines ondulées. Ce sont 12 sentiers terrestres qui sillonnent les plaines, les villages ruraux et les vallées. Deux sentiers nautiques permettent une immersion sur le cours du fleuve Somme à l'aval de Seraucourt-le-Grand et deux sentiers botaniques animent les étangs de Saint-Simon et de Seraucourt-le-Grand.

► Des équipes pluridisciplinaires

Outre les équipes environnement chargées de la gestion des espaces naturels (réserve naturelle et ses abords, maillage des sentiers de randonnée) et des actions de sensibilisation et de valorisation pédagogique, l'équipe espaces verts intervient quotidiennement en régie pour l'entretien et la propreté des espaces verts communautaires. Elle s'appuie à cet effet sur une dynamique de travaux d'entretien raisonnés en fonction de l'usage et de la localisation. Près de 150 ha sont concernés sur le territoire, réparties sur des zones très diverses telles que des ouvrages eau et assainissement ou des zones d'activités.



► Création de la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE)

La BIE a été créée en mai 2017 et est opérationnelle depuis le 1er septembre 2017. La Brigade est composée de gardes champêtres qui interviennent sur les communes de l'agglomération et de gardes particuliers missionnés sur le parc d'Isle Jacques Braconnier et la réserve naturelle nationale des marais d'Isle. Les gardes champêtres sont des agents chargés de fonctions de police judiciaire et interviennent sur les territoires où ils sont affectés pour rechercher et constater les délits et contraventions aux lois et règlements en matière de police municipale et police spéciale.

Durant la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, **90 interventions** ont été réalisées et **19 rapports/PV** transmis :

» **26** concernant la localisation des dépôts sauvages, des décharges, stockage et élimination des déchets

» **16** pour la police de la route, stationnement, de la circulation, des chemins ruraux et forestiers, de la voirie routière

» **12** relatives au conflit de voisinage, divagation, bruits, ivresse, notifications, etc...

» **7** pour la lutte contre les infractions à l'urbanisme (PLUi, Droit des sols)

» **6** relatifs à la police de l'eau / pollutions et protection du milieu aquatique (cours d'eau)

» **5** concernant la lutte contre le braconnage

» **5** pour la recherche et constatations des atteintes aux propriétés publiques et privées

» **4** en lien avec la police de la chasse

» **4** relatives à la police des campagnes

» **3** pour la police de la pêche

» **2** relatifs à la police de la santé publique et police sanitaire départementale.

L'intervention de la Bie a ainsi permis de mettre fin à toutes les infractions par un nettoyage des lieux, une remise en état et les affaires relevant de la justice ont été prises en charge par le parquet (rappels à la loi, procédures en correctionnel, ...).

Le Parc d'Isle

Un pôle d'attraction touristique incontournable dans la région. L'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens est un des leitmotivs de l'Agglo du Saint-Quentinois. L'évolution constante du Parc d'Isle en est la parfaite illustration. Accessible aux personnes en situation de handicap, riche de multiples activités, son succès ne se dément pas.

► Un parc aux multiples facettes ...

Pour les sportifs au programme : course à pied, vélo, espace de remise en forme, parcours santé, canoë, aviron, pétanque, ... Le Parc d'Isle donne l'embaras du choix.

Pour les amoureux de la nature, le Parc d'Isle offre, au détour d'une promenade, des points de vue remarquables sur la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle. A l'entrée du Parc, la Maison du Parc accueille et emmène le public à la découverte d'un patrimoine naturel insoupçonné. En 2017, les balades en bacôve (embarcation traditionnelle en bois) ont connu une augmentation de +25% par rapport à 2016. Confortablement installés et oubliant la ville pourtant si proche, **près de 3 500 personnes ont ainsi pu percevoir la quiétude et l'ambiance si particulière des marais d'Isle.**

Avec ses grandes pelouses, ses zones sauvages, ses aires de pique-nique, le Parc d'Isle est également un lieu unique pour les balades en famille, les moments de détente. Une véritable oasis de ressourcement ! Et pour les petites pauses rafraichissantes et gourmandes, un tout nouvel espace a vu le jour en 2017 : le Jungle's café.



Le Jungle's Café



Les wallabies



En 2017, le Parc d'Isle a enchanté les quelques **500 000 promeneurs** qui sont venus sillonner ses allées ! Il s'est d'ailleurs vu décerné une attestation d'excellence TripAdvisor pour les excellents avis rédigés par les visiteurs.



► Vers un véritable parc animalier

2017 : top départ !

La ferme du Parc d'Isle se transforme en un véritable parc animalier !

En s'appuyant sur l'attractivité du Parc d'Isle et de la Réserve Naturelle, l'Agglo du Saint-Quentinois souhaite conforter la dimension animalière en aménageant de nouveaux espaces pour l'accueil d'animaux domestiques mais également sauvages.

Durant l'automne-hiver 2016/2017, la 1ère phase de travaux a été lancée. L'opération a consisté en une réhabilitation de la ferme historique dont les 1ers aménagements remontent à plus de 40 ans.



Le public a pu découvrir un espace plus moderne intégrant de nouveaux enclos, de nouvelles volières, de nouveaux cheminements... le tout dans une ambiance paysagère valorisée.

On y retrouve bien sûr les moutons, poneys, ânes, lapins, poules, lamas et autres wallabies et émeus... qui durant les travaux sont partis en villégiature. On y retrouve Bison, All Black (nos 2 bœufs Highland Cattle) et Speeder (notre porc laineux) également ! Ils sont quant à eux restés dans leur enclos pour vérifier que tout se passait bien durant les travaux. Et ils ont l'air satisfait ! D'autant qu'ils profitent désormais d'un bel abri en bois.

Les aménagements réalisés offrent une bien meilleure visibilité et une plus grande proximité avec les animaux. Les visiteurs peuvent même entrer dans l'enclos des moutons et des chèvres !

Et puis, 2017 a réservé des surprises... avec l'arrivée de nouvelles espèces : Vanille et Chocolat les deux chameaux de Bactriane, Massaï et Milka les zébus nains, Doll et Cathleen les alpagas ou encore Baggy et Pearly notre couple de perroquets aras araraunas.

Autre nouveauté : un nouveau chemin conduit à un observatoire offrant un magnifique point de vue sur l'une des plus grandes roselières de la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle. Armés de jumelles et de patience, on peut y observer la magnifique Gorge bleue, la furtive Rousserolle effarvatte ou le vol gracieux du Busard des roseaux.



Le développement durable

L'Agglo en faveur d'un développement plus durable

► Création du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets, l'Agglo du Saint-Quentinois fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire un des axes majeurs de ce programme de réduction des déchets.

Avec le soutien de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France, un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL) a été créé en mars 2017 autour de personnalités et partenaires locaux, mettant en place un plan stratégique d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020 avec l'ensemble des acteurs de l'agglomération du Saint-Quentinois.

TOUS ENSEMBLE
CONTRE LE
GASPILLAGE
ALIMENTAIRE

SÉMINAIRE AU LYCÉE COLARD NOËL
VENDREDI 17 MARS 2017



Il se décline en 21 actions sur 5 axes thématiques, comme par exemple la sensibilisation au gaspillage alimentaire avec l'organisation d'ateliers culinaires pour les agents et les usagers, la mise en place de box anti-gaspi chez les restaurateurs partenaires. Une charte d'engagement a été signée en mars 2017 par 32 acteurs locaux. La première édition de la semaine anti-gaspi a eu lieu du

16 au 22 octobre sur tout le territoire et a permis de sensibiliser un large public à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



L'atelier anti-gaspi à l'Agglo

OBJECTIFS :

- » Sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire
- » Développer des partenariats avec ces acteurs et les habitants
- » Mettre en place des actions concrètes
- » Réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025

► Collecte éco-solidaires

Depuis décembre 2016, l'Agglo du Saint-Quentinois met en place sur proposition de ses agents, des collectes éco-responsables à destination des habitants du territoire et des agents. Ces collectes sont programmées plusieurs fois dans l'année dans plusieurs points de collecte (communes de l'Agglo et sites de l'Agglo).

Les partenariats se font de préférence avec des associations locales et nationales en cas d'absence d'association sur le territoire pouvant collecter certains objets.

L'Agglo du Saint-Quentinois propose ces collectes afin :

- De sensibiliser les agents de la collectivité et les citoyens aux gestes éco-responsables,
- Aider les associations et les usagers grâce à cette démarche éco-solidaire,
- Donner une seconde vie aux objets qui n'ont plus d'utilité et ainsi permettre la réduction des déchets via un circuit d'économie circulaire.

En 2017, plusieurs campagnes de collecte ont été organisées, permettant de concourir à la réduction des déchets tout en favorisant le don et l'économie circulaire.

CHIFFRES CLÉS

PLUS DE **3 000** JOUETS AU PROFIT DU SECOURS POPULAIRE ET SECOURS CATHOLIQUE

PRÈS DE **1 500** PAIRES DE LUNETTES REMISES À L'ASSOCIATION LUNETTES SANS FRONTIÈRES

► L'Agglo met du REV3 dans ses projets

La Région Hauts-de-France a affirmé sa volonté d'être un moteur de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole. Cette Troisième Révolution Industrielle s'appuie sur la transition énergétique et les technologies numériques afin de revoir nos modèles de production et de consommation pour un monde plus durable.



Rev3 c'est une dynamique engagée par les entreprises, les collectivités et les territoires, les écoles, les universités, les citoyens pour être les pionniers de ce progrès sociétal et environnemental et en tirer les bénéfices en termes de création de valeur, de compétitivité, d'emplois et de bien-être.

L'Agglo s'engage à travers ses grands projets ainsi que dans sa stratégie Robonumérique via notamment le SmartAgri. Elle s'illustre dans ce domaine via l'innovation telle que l'installation de ruches connectées et de stations agri-météo sur son territoire. Elle favorise l'économie circulaire en développant le réemploi et le don grâce à ses partenariats avec des associations de l'économie sociale et solidaire du territoire.

► Exemplarité de l'Agglo

L'Agglo se veut également exemplaire en matière de développement durable à travers la mise en place du tri des déchets, l'utilisation de produits respectueux de l'environnement pour l'entretien des locaux, la mise en place de collecte de piles, de bouchons, ainsi qu'une mise en place du tri des papiers confidentiels.

Cela s'exprime également à travers la prise en compte de la qualité de vie au travail avec des ateliers dédiés tels que le réveil musculaire ou encore une semaine spéciale « Réflexe prévention ».



Collecte de jouets



Collecte de lunettes



L'aire d'accueil des gens du voyage

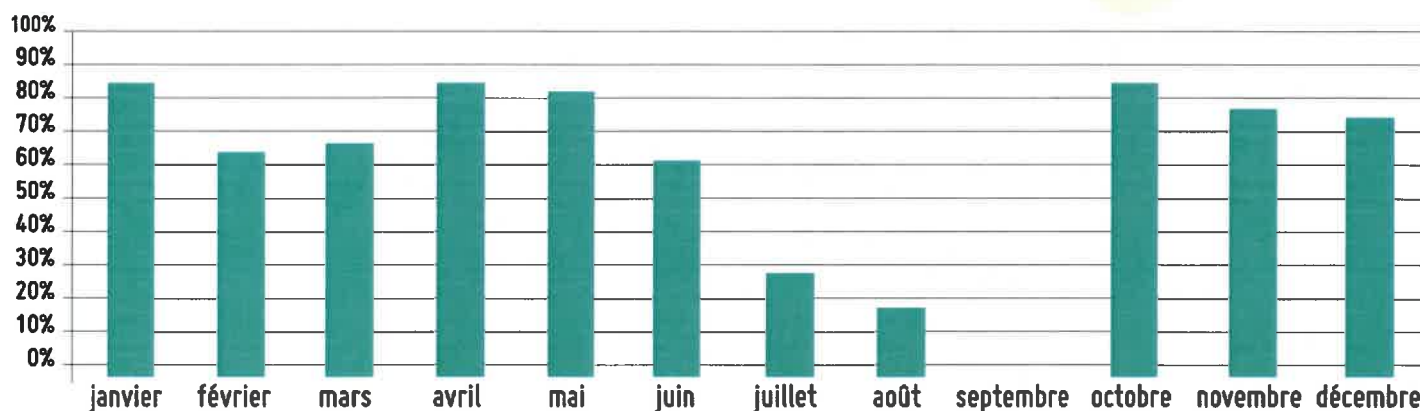
L'aire d'accueil de l'Agglo du Saint-Quentinois a été ouverte en 2004 pour répondre aux obligations fixées par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, et au schéma départemental correspondant établi conjointement par le Préfet et le Président de Conseil Départemental. Elle se situe rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord à Saint-Quentin.

Elle est ouverte à la communauté des gens du voyage durant 11 mois de l'année sur un site aménagé en 16 emplacements pouvant accueillir chacun 3 caravanes. La durée maximale du stationnement d'une famille sur l'aire est de trois mois renouvelable une fois, hors situations exceptionnelles (scolarisation assidue des enfants, problèmes de santé, activité professionnelle salariée, formation professionnelle). Chaque emplacement est pourvu en eau, en assainissement et en électricité.

► En 2017

Mis à part le mois de septembre, période de fermeture annuelle pour travaux, **le taux d'occupation moyen de l'aire est de 66%** pour l'année 2017.

► Taux d'occupation mensuels



Les structures de sport et de loisirs



► Les piscines Jean Bouin et de Gauchy

En 2017, l'activité des piscines de l'Agglo, Jean Bouin à Saint-Quentin et celle de Gauchy, a fait le bonheur de nombreux adeptes de l'eau.

Les piscines de l'Agglo ont également eu le plaisir d'accueillir de nombreux usagers sur les différentes animations organisées en 2017 : 80 personnes pour Aqua'plage en août, 250 personnes pour Hall'eauween en octobre, et 140 personnes pour Aqua'party en décembre.



La piscine Jean Bouin à Saint-Quentin

CHIFFRES CLÉS

187 000 ENTRÉES PUBLIQUES

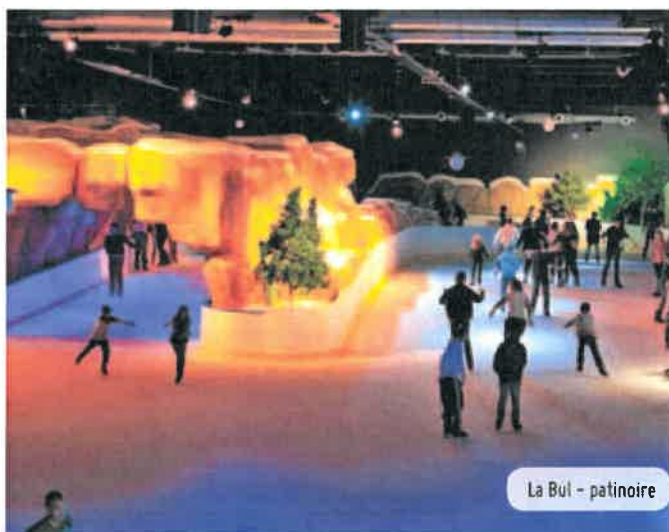
68 700 SCOLAIRES ACCUEILLIS DONT
52 000 PRIMAIRES (DE LA MATERNELLE AU CM2)

726 ENFANTS EN SÉANCES BABY CLUB
ET JARDIN AQUATIQUE À GAUCHY

4 395 LEÇONS DE NATATION DÉLIVRÉES
PAR NOS MAÎTRES-NAGEURS

500 SÉANCES D'AQUAGYM

400 ENFANTS ET **100** ADULTES
SORTIS DIPLÔMÉS DE NOS ÉTABLISSEMENTS



► La Base Urbaine de Loisirs

La Base Urbaine de Loisirs (BUL) est un équipement de loisirs appartenant à l'Agglo du Saint-Quentinois, géré en concession de service public par la société Vert Marine.

La BUL a accueilli en 2017, toutes activités confondues, 330 043 visiteurs.

La BUL propose toute l'année des animations telles que séances d'aquagym, aquacycling, bébés nageurs, ... L'école de natation a accompagné **124 enfants** de différents niveaux.

L'espace patinoire quant à lui a accueilli **45 397 visiteurs** et dispose d'une école de glace dispensant des leçons.

Des événements tels que la nuit de l'aquagym, la pool party, les soirées kart sur glace ou encore la soirée zen ont rythmé l'année 2017.

La BUL, c'est aussi un espace de remise en forme, un bowling, un restaurant et des salles de séminaires qui accueillent à l'année des entreprises locales.

► La ZAE de la Clef des Champs

Implanté sur un site de plus de 200 hectares et idéalement situé entre Paris, Lille et Bruxelles, le pôle mécanique de la Clef des Champs propose à ses clients 3 pistes principales :

►►► Circuit de vitesse loisirs autos, motos et karting : homologué circuit de loisirs, d'essais et d'entraînement, son tracé technique et varié de 2 700 m présente toutes les caractéristiques permettant d'apprécier la conduite en berlines, GT, monoplaces, motos et karting : enchaînement de courbes inversées, passages rapides, épingles et lignes droites. **5 310 pilotes ont pu profiter de cet équipement en 2017.**

►►► Piste d'essais et d'accélération (automobile et poids lourds) : unique au Nord de Paris, la piste d'accélération longue de 1 650 m et les 5 pistes inclinées sont idéales pour accueillir les essais industriels, les essais de recherche et de développement industriel, la formation à la conduite et à l'apprentissage et aux différents événements.

En 2017, 55 journées d'essais et de formation y ont été organisées et 15 journées ont été dédiées à des manifestations sportives motorisées.

►►► Circuit de moto-cross : homologué par la fédération de moto et géré par l'association MX Park, le circuit est rapide et technique.

La ZAE Clef des Champs accueille également à l'année le club d'aéromodélisme, une école de cascades auto et stunt moto, un club de roller et des auto-écoles.



Enfin, le pôle mécanique a également accueilli des événements marquants sur l'année 2017. Parmi eux :

►►► VW DAYS

Exposition statique de véhicules qui a rassemblé environ **7 500 personnes passionnées de la marque VOLKSWAGEN sur le weekend**

►►► HONDA EURO MEET

Exposition statique de véhicules qui a rassemblé environ **4 000 personnes passionnées de la marque HONDA sur le weekend**

►►► BMW FRENCH DAYS

Exposition statique de véhicules qui a rassemblé environ **900 personnes passionnées de la marque BMW sur un dimanche**

>>> PANNATARMAC DAY

Exposition statique de véhicules qui a rassemblé **environ 700 personnes passionnées de marques de voitures japonaises sur un dimanche**

>>> CAR'S NATION

Exposition statique de véhicules préparés qui a rassemblé **environ 600 personnes passionnées de belles de voitures sur un weekend**

>>> 4^{ème} et 5^{ème} EUROPEAN DRAGSTER

Courses internationales de dragster auto et motos (une manche en juin et une en juillet) inscrites au calendrier de la FFSA

>>> EVENEMENT YAMAHA France

Roulage moto dans le cadre de l'homologation du terrain de moto-cross, présentation et essai de la gamme Yamaha moto cross

>>> EVENEMENT LIEBHERR

Présentation de la gamme d'engins de BTP de la marque aux professionnels du secteur Hauts-de-France et Champagne Ardennes

► Equipements sportifs

L'Agglo du Saint-Quentinois est propriétaire de 5 complexes sportifs (LEP Ameublement à Omissy, Paul Eluard à Gauchy, Anne Franck à Harly, Gabriel Hanotaux et Pierre de la Ramée à Saint-Quentin) et d'un terrain de tennis couvert (Montescourt).

7 établissements scolaires secondaires et 4 écoles primaires bénéficient de la mise à disposition de ces complexes dans le cadre de leur éducation physique et sportive.

L'Agglo attribue également à 26 clubs des créneaux annuels d'occupation sur ces 6 équipements.

Enfin, certains accueils de loisirs du saint-quentinois, des centres sociaux et des structures médico-sociales ont aussi bénéficié en 2017 de ces complexes.

Au total, cela représente un volume total de 11 624 heures d'occupation. Les communes, les Conseils régional et départemental participent financièrement aux coûts de fonctionnement de ces complexes au prorata du temps d'occupation des établissements scolaires et des associations.

En 2017, ce que nous avons fait pour...

Les équipements culturels et de petite enfance

L'Agglo porte une attention particulière aux activités culturelles et de loisirs à destination du jeune à très jeune public, ainsi qu'à l'accueil au sein de ses deux crèches et du relais assistantes maternelles.

► Équipements culturels

L'Agglo du Saint-Quentinois offre à ses habitants la possibilité de s'initier à la danse et à la musique via ses deux écoles implantées au pôle communautaire de Clastres.

>>> L'école de musique

Créée en 1998, elle a accueilli en 2017, 132 élèves répartis sur 9 disciplines. Les plus jeunes découvrent l'univers musical grâce à l'atelier d'éveil et à partir de 6 ans, les élèves peuvent pratiquer la guitare (classique ou musiques actuelles), le piano, la flûte, le violon, la batterie et le chant. Chaque élève pratiquant un instrument bénéficie également d'une heure de

cours de solfège par semaine. Les élèves ont eu l'occasion de se produire devant leurs professeurs et leurs familles lors des auditions organisées en avril.

>>> L'école de danse

Elle propose quant à elle des cours de modern jazz. Créée en 2002, elle est ouverte aux enfants dès l'âge de 4 ans. **Les 43 élèves ayant fréquenté l'école de danse en 2017 ont été répartis en 6 classes : éveil, initiation et cycles 1, 2 et 3 en fonction de leur âge et de leur niveau.** L'école de danse a participé à l'opération Téléthon organisée par la commune de Montescourt-Lizerolles. Point d'orgue de l'année, les élèves ont pu présenter le fruit de leur travail lors de leur gala de danse présenté aux familles en juin.



► Equipement petite enfance

L'Agglo du Saint-Quentinois propose aux familles un service d'accueil collectif de type multi-accueil pour leurs jeunes enfants : des places de type crèche mais aussi de type halte garderie sont ouvertes aux enfants de 3 mois à 6 ans. "Les Trot'tinoux" à Clastres et "A petits pas" à Aubigny-aux-Kaisnes sont toutes deux agréées par la PMI (Protection Maternelle et Infantile). **136 enfants ont profité en 2017 de ces lieux de découverte et d'apprentissage.** Deux temps forts ont été proposés aux 122 familles fréquentant nos structures : la kermesse du mois de juin où parents et enfants ont pu participer aux différents ateliers proposés par notre équipe ainsi que le spectacle de Noël où petits et grands ont pu profiter d'un temps privilégié pour marquer la fin de l'année.

Le relais d'assistantes maternelles (RAM) est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges principalement au service des parents et des assistantes maternelles du territoire. De nombreux ateliers y sont proposés tout au long de l'année : ateliers éducatifs à destination des enfants accueillis par des assistantes maternelles (motricité, activités manuelles, semaine du goût ...) ou ateliers d'échanges autour des pratiques professionnelles. **Au cours de l'année, 70 familles ont eu recours au RAM pour les aider dans leur recherche d'un mode de garde pour leur enfant. 20% des assistantes maternelles en activité ont fréquenté le RAM durant l'année.**

► Jeunesse

En 2017, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement communautaires ont accueilli 252 enfants âgés de 4 à 12 ans durant le mois juillet sur trois sites d'accueil : Saint-Simon, Grugies et Montescourt-Lizerolles.

Un accueil de loisirs est également proposé aux familles pendant les vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps. Ils sont ouverts aux enfants de 6 à 12 ans et ont **accueilli 85 enfants au total à Jussy.**

Les activités proposées sont le fruit d'une concertation avec les enfants et s'orientent autour de la pratique du sport, des activités manuelles, des jeux collectifs ... Les activités sont menées par des équipes d'animation spécialement recrutées à cette occasion et dirigées par des directeurs présents sur chaque site.

Pendant le mois de juillet, 11 ados ont pu partir en séjour sportif, encadrés par un directeur et un animateur. Durant une semaine ils ont pu découvrir, outre la vie en collectivité, la pratique du canoë, du kayak, de l'escalade, du VTT, de la trottinette tout terrain, de l'accrobranche et de la randonnée nocturne.



Les Trot'tinoux - Clastres



Les déchets ménagers et assimilés

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

L'Agglo du Saint-Quentinois exerce la compétence collecte des déchets sur l'ensemble des 39 communes de son territoire. La compétence traitement est déléguée au syndicat départemental de traitement des déchets : Valor'Aisne.

Le service Déchets Ménagers et Assimilés est constitué au total de 75 agents.

Afin d'assurer un service de qualité, 63 agents travaillent à la collecte des déchets (porte à porte et déchèteries).

6 animateurs du tri réalisent une communication de proximité et une sensibilisation sur le tri et la prévention des déchets. 3 agents chargées des missions administratives, accueil physique et téléphonique au **numéro Vert qui a reçu 10 169 appels en 2017**.

La direction du service est assurée par 3 agents.

► Equipements des foyers en 2017

LA COLLECTE :

Suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon, le schéma de collecte (collecte en bac) a été harmonisé sur l'ensemble du territoire.

L'Agglo a donc procédé à la mise en place de plus de 9000 bacs sur les communes du sud de l'agglomération.

ORDURES MÉNAGÈRES

Matériel de pré-collecte :

» 35 399 bacs d'une contenance de 120 l à 770 l présents sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en 2017

Fréquence de collecte :

» 1 fois/semaine pour les communes de l'Agglo

» 2 fois/semaine pour l'hyper centre de Saint-Quentin et l'habitat vertical

TRI

Matériel de pré-collecte :

» 910 100 sacs jaunes (50 l) ont été distribués gratuitement aux usagers de Saint-Quentin en 2017

» 13 800 bacs d'une contenance de 120 l à 770 l présents dans les 38 autres communes de l'Agglo en 2017

Fréquence de collecte :

» 1 fois/2 semaines pour les communes rurales

» 1 fois/semaine pour Harly, Gauchy et Saint-Quentin

LES VÉHICULES

La mise en place de bacs sur les 19 communes du sud de l'agglomération suite à la fusion a nécessité **l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères** avec système cin-énergie (récupération d'énergie cinétique), équipée d'un lève conteneurs automatique. Ce système s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'amélioration des conditions de travail des agents. Le déploiement des conteneurs enterrés, nous a conduits à faire **l'acquisition d'une Eco-press** permettant la collecte des points d'apport volontaire ainsi que des bacs de collecte classique.

Bennes à ordures	Véhicules de transport	Camions grue	Véhicules léger
17	2	4	6

LES DÉCHÈTERIES

L'Agglo met à disposition de ses habitants 4 déchèteries réparties sur son territoire :

- » Déchèterie Nord : chemin départemental 675 à Omissy
 - » Déchèterie Sud : route de Chauny à Gauchy
 - » Déchèterie Ouest : rue de la chaussée Romaine à Saint-Quentin
 - » Déchèterie de Clastres : rue du château d'eau à Clastres
- Les déchèteries enregistrent en 2017 une légère baisse de fréquentation.
- » au total **241 075 passages**, soit 22 250 tonnes = 268 kg/hb par an.

LA COLLECTE VALORISANTE

Le mobilier et l'électroménager sont collectés sur rendez-vous à domicile. Les objets collectés sont ensuite déposés en déchèterie puis valorisés.

- » **2 519 rendez-vous en 2017**

LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERÇANTS

Les cartons des commerçants de Saint-Quentin, en centre-ville et dans quelques zones d'activités économiques sont collectés 2 à 3 fois par semaine (en soirée).

- » **210 tonnes de cartons collectés en 2017**

LA COLLECTE DU VERRE

Le verre est recyclable à 100% à l'infini. Trier le verre participe ainsi à préserver l'environnement.

L'Agglo est aussi engagé avec la Ligue contre le cancer dans ses actions en faveur des malades et de leurs proches.

En effet, la collectivité reverse 10% des recettes de revente du verre au comité de l'Aisne de la ligue Nationale contre le cancer.

- » **2 345 tonnes de verre collectés en 2017**
- » **Reversement 2017 à la ligue contre le cancer : 5 972 €**

Sensibilisation des usagers

En 2017, l'Agglo a diversifié ses actions de communication avec le développement de la prévention déchets.

L'Agglo est ainsi intervenue **en milieu scolaire** auprès des enfants, en entreprise et auprès de jeunes adultes afin de sensibiliser un large public :

JANVIER

Animation au sein de l'EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)

FÉVRIER

Visite du centre de tri avec l'EREA

MARS

Sensibilisation au tri et prévention déchets au lycée Colard Noël de Saint-Quentin

AVRIL / MAI

- » Réunions et distribution de composteurs dans les communes,
- » Actions coup de poing propreté à Saint-Quentin
- » Participation aux réunions publiques de l'Agglo
- » Participation à la démarche itinérante minibus
- » Foire Expo de Saint-Quentin

JUIN

- » Sensibilisation Accueil et Promotion
- » Journées nutrition / sport
- » Sensibilisation au tri et prévention déchets au collège Anne Franck d'Harly
- » Participation aux réunions publiques de l'Agglo
- » Mise en place du tri aux habitats verticaux rue Geoffroy Saint-Hilaire à Saint-Quentin

JUILLET

Participation aux réunions publiques de l'Agglo

SEPTEMBRE

- » Ateliers recyclage en déchèterie
- » Suivis de collecte sur les communes du sud de l'agglomération

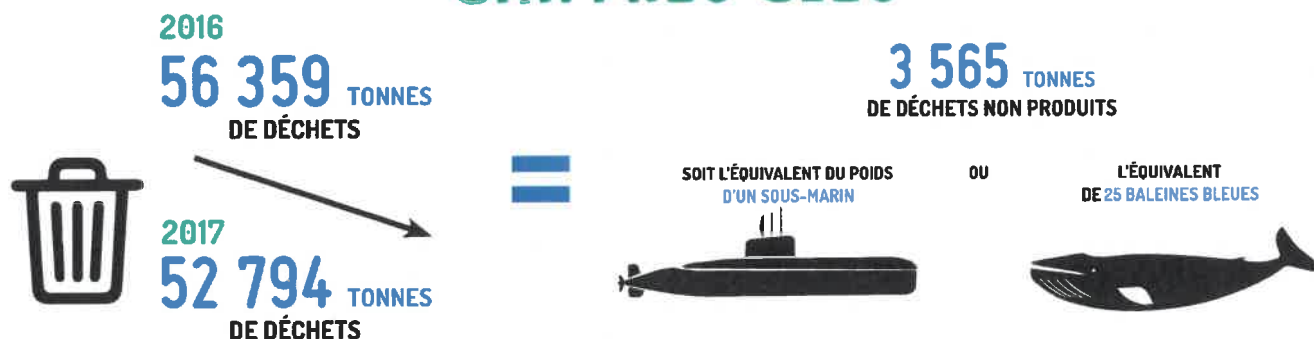
OCTOBRE

- » Ateliers recyclage en déchèterie
- » Sensibilisation au tri et prévention déchets à La Poste de Saint-Quentin
- » Participation à la semaine anti-gaspi

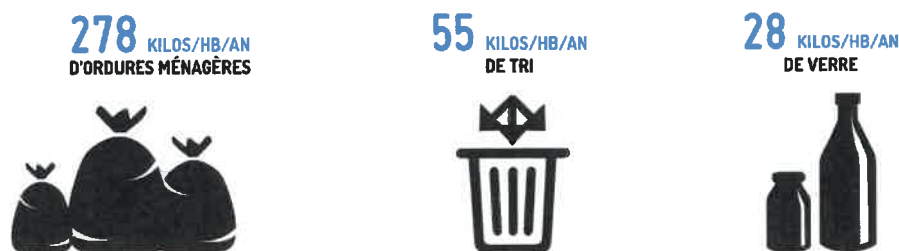
NOVEMBRE

- » Sensibilisation des collaborateurs de Cora de Saint-Quentin
- » Visite du centre de tri par le Centre Relations Clients La Poste

CHIFFRES CLÉS

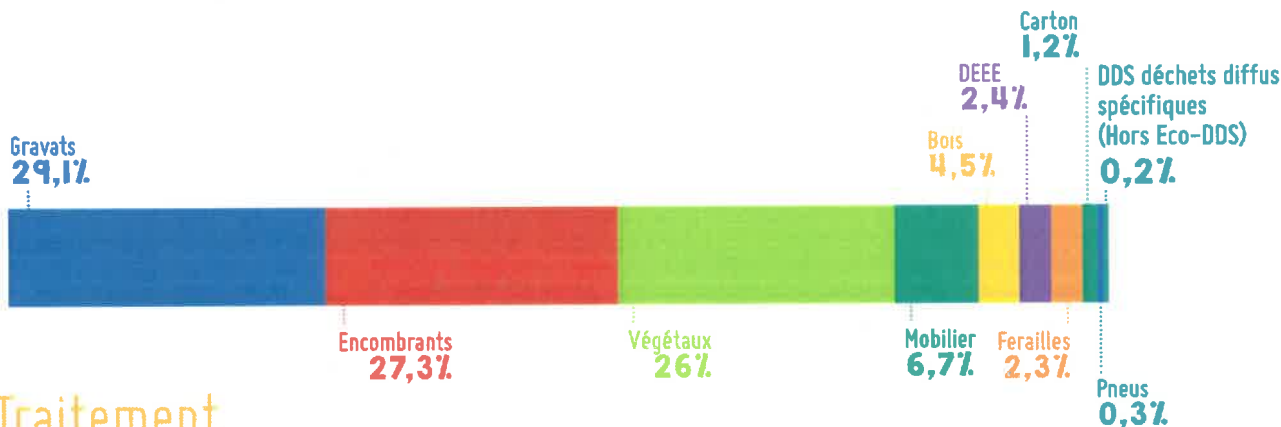


► Collecte



LE RATIO DE COLLECTE SÉLECTIVE EST SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (47 KILOS/HB/AN)

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE PAR MATÉRIAUX



► Traitement

	2016	2017
Valorisation	30%	33%
Traitement des gravats	15%	12%
Mise en décharge	55%	55%

Le refus de tri* correspond à **963 tonnes** soit **21%** du tonnage de tri.

* Fraction des déchets collectés avec les déchets ménagers valorisables mais qui ne peut faire l'objet d'une valorisation. Ces déchets sont soustraits du flux en centre de tri pour être réorientés vers le centre d'enfouissement.

» L'Agglo poursuit ses efforts afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets qui sont de réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10 % en 5 ans et de diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2020.

» La moitié des déchets collectés est valorisée.

» La mise en décharge est en baisse constante depuis plusieurs années au profit de la valorisation.

» Le traitement des gravats reste stable.

L'eau et l'assainissement

Avoir une eau potable de qualité sortant de nos robinets semble à chacun de nous tout à fait normal. Le cycle de l'eau est pourtant complexe et nécessite une grande technicité de la part des agents de l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement de l'Agglo.

► Eau potable

A l'Agglo du Saint-Quentinois, l'eau mobilise de nombreux acteurs. Le service public de l'eau et de l'assainissement gère en régie directe certaines tâches telles que le pompage et l'acheminement de l'eau et fait intervenir des prestataires extérieurs dans le cas d'achat d'eau à d'autres syndicats et celui du traitement et de l'épuration des eaux usées qui est confié au délégataire Véolia.

► Assainissement

La collecte et le transport des eaux usées aboutissent à deux stations d'épuration : une située à Gauchy et une lagune située à Marcy, reprenant exclusivement la commune de Marcy. Cette dernière a fait l'objet d'une **nouvelle étanchéification de ses bassins**.

La station de traitement située à Gauchy a bénéficié de nombreux investissements : modification des équipements et du pilotage de l'aération, modification de la technique de traitement du phosphore, sécurisation du parcours de visite et des postes de travail, réalisation d'une étude de criticité, d'un bilan de gaz à effet de serres. Un diagnostic de l'origine des micropolluants arrivant à la station de traitement a été engagé.

Les efforts réalisés en matière de maîtrise des impacts environnementaux ont été récompensés par l'attribution du certificat **ISO 14001 à Véolia Eau pour le traitement des eaux usées sur le site de Gauchy**.

Les systèmes d'assainissement mis en œuvre par l'Agglo du Saint-Quentinois ont été déclarés conformes par les services de l'Etat.

CHIFFRES CLÉS

4 867 247 m³ PRÉLEVÉS DANS LA NAPPE PHRÉATIQUE. CHIFFRE EN HAUSSE PAR RAPPORT À 2016 (4 617 046 M3) S'EXPLIQUANT ESSENTIELLEMENT PAR UNE AUGMENTATION DES VOLUMES CONSOMMÉS PAR LES USAGERS

76% DE RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION. IL CORRESPOND À LA PART DU VOLUME D'EAU PRÉLEVÉ QUI A ÉTÉ CONSOMMÉE PAR LES USAGERS ET MESURÉE PAR LEURS COMPTEURS (SUPÉRIEUR AU RENDEMENT CIBLE DE L'ÉTAT QUI EST COMPRIS ENTRE 71 ET 73 %)

500 FUITES RÉPARÉES PAR LA RÉGIE

425 BRANCHEMENTS D'EAU REMPLACÉS OU CRÉÉS. (68 PAR LA RÉGIE, 357 PAR DES ENTREPRISES), ENVIRON 1000 COMPTEURS D'EAU REMPLACÉS PAR LA RÉGIE

173 PRÉLÈVEMENTS POUR CONTRÔLER LA QUALITÉ DE L'EAU ONT ÉTÉ RÉALISÉS PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ PICARDIE (ARS) EN 2017, TOUS RELÈVENT UNE EAU 100% CONFORME

Véolia Eau et l'Agglo du Saint-Quentinois ont signé une **convention de partenariat avec l'EPIDE** de manière à soutenir les actions d'insertion que cet établissement mène auprès des jeunes de 18 à 25 ans.

2017 a vu la mise en œuvre de la nouvelle politique d'incitation à la mise en conformité des habitations. A ce titre, l'Agglo du Saint-Quentinois a été choisi dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Artois Picardie permettant ainsi aux **usagers de 11 communes de bénéficier d'aides bonifiées pour le raccordement de ses eaux usées**. Les services de l'Agglomération ont répondu à 732 demandes des offices notariaux, réalisé **189 contrôles d'assainissement collectif** et **14 contrôles d'assainissement non-collectif**.

CHIFFRES CLÉS

5,8 millions m³ D'EAUX USÉES TRAITÉS
À LA STATION D'ÉPURATION
DE GAUCHY

197 TONNES DE DÉCHETS GÉNÉRÉS
PAR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX

888 TONNES DE BOUES VALORISÉES EN AGRICULTURE

1 200 TONNES VALORISÉES EN COMPOSTAGE
(EXPRIMÉ EN MATIÈRE SÈCHE)

► Des travaux d'entretien constants

L'Agglo entretient un réseau d'eau potable de près de 400 km, avec 9 forages et 16 réservoirs, lesquels représentent près de 20 000 m³ de stockage.

De même, elle gère 558 km de réseau d'assainissement (369 km pour les eaux usées et 189 km pour les eaux pluviales) et 107 stations de relèvement. Ces infrastructures nécessitent des travaux constants d'entretien.

Ainsi en 2017, les interventions suivantes ont notamment débuté ou ont été réalisées :

- ✚ Début des travaux de desserte des usagers des rues Raymond Carlier, de la Mairie, Poulain et Grande Rue à Fieulaine,
- ✚ Finalisation de la desserte des usagers situés rue du Coulombié à Saint-Quentin et rues Myska, Durand et Dujardin à Gauchy,
- ✚ Renouvellement des réseaux situés Rues de Vicq et Henri Barbusse, Avenue de Baudreuil et Boulevard Gambetta à Saint-Quentin, Rue Albert Daltroff à Harly,

- ✚ Fin du diagnostic H2S sur nos ouvrages,
- ✚ Poursuite de l'étude diagnostic sur la prise en charge du temps de pluie par nos ouvrages,

Au total, 2 700 000 euros ont été investis sur les ouvrages.

✚ Actions visant à réduire les pertes d'eau : réorganisation de la régie eau afin d'avoir une équipe de 2 chercheurs de fuites en permanence, mis en place d'un programme de renouvellement du réseau d'eau axé sur la vétusté du réseau, renouvellement de réseaux d'eau : rues du Puits, Ernest Henniaux (pour partie) et du Nord à Neuville-St-Amand, rue de Mesnil St Laurent à Homblières, rue Albert Daltroff à Harly, rues Myska, Durand et Dujardin, Victor Hugo à Gauchy, rues du Coulombié, Boulevard Henri Martin (pour partie), Jules Siegfried (pour partie), de Picardie (pour partie) et Mulot à Saint Quentin.

Au total, 2,14 kms de réseau ont été renouvelés ainsi que 2 réservoirs d'eau potable correspondant à 2 280 000 euros HT investis.



- ✚ Protection de la ressource en eau : réalisation des études préalables à la mise en place des périmètres de protection des captage d'Essigny le Petit et de Fieulaine ; conclusions du schéma directeur d'eau potable des 20 communes de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin ; suivi de la qualité de l'eau des potentielles futures ressources situées à Morcourt, Remaucourt et Rouvroy ; réalisation d'une étude d'évaluation de la vulnérabilité et de la mise en sécurité des ouvrages de production et de stockage d'eau des 20 communes de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin.
- ✚ Sécurisation du stockage d'eau potable et de son adduction : travaux de rénovation des cuves et de la coupole des réservoirs sur tour dits « Ribemont » (1000 m³ d'eau stockés) et Poette (2000 m³ d'eau stockés) ; étude de maîtrise d'œuvre relative à l'interconnexion du réseau d'eau potable entre Fonsomme et Fontaine Notre-Dame.

► Organisation de ces compétences sur l'ensemble du territoire

En 2017, pour les 19 communes du versant sud de l'Agglo (ex C32S), les compétences eau et assainissement sont soit gérées par la commune soit par un syndicat regroupant plusieurs communes. Pour les 20 communes du versant nord, les compétences sont exercées par l'Agglomération.

A partir du 1^{er} janvier 2018, l'Agglo exerce les compétences eau et assainissement sur l'ensemble du territoire.

EAU POTABLE (PRODUCTION ET DISTRIBUTION) SUR L'EXC32S

Le Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme pour les communes d'Artemps, Bray-Saint-Christophe, Dallon, Dury, Fontaine-les-Clercs, Happencourt, Ollezy, Seraucourt-le-Grand, Sommette-Eaucourt, Tugny-et-Pont ;

Le Syndicat d'Adduction d'Eau du Bois l'Abbé pour les communes d'Annois, Cugny, Flavy-le-Martel ;

Communes de Saint-Simon, Montescourt-Lizerolles, Jussy, Clastres, Villers-Saint-Christophe, Aubigny-aux-Kaisnes.



ASSAINISSEMENT (COLLECTE ET TRAITEMENT) SUR L'EXC32S

Le Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme pour les communes d'Artemps, Bray-Saint-Christophe, Dallon, Dury, Fontaine-les-Clercs, Happencourt, Ollezy, Seraucourt-le-Grand, Sommette-Eaucourt, Tugny-et-Pont ;

le Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise pour les communes d'Annois, Cugny, Flavy-le-Martel, Jussy, Montescourt-Lizerolles ;

Communes de Saint-Simon, Clastres.

Les communes d'Aubigny-aux-Kaisnes et de Villers-Saint-Christophe ne disposent pas de réseaux d'assainissement.

Les éléments relatifs à l'année 2017 sont dans les rapports qui sont disponibles sur le site de l'Agglo.

Rapport d'activités financier

► Les principales tendances en 2017

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin (CASQ) et la communauté de communes du canton de Saint-Simon (C32S) ont fusionné le 1^{er} janvier 2017. Les données du tableau présenté ci-après ont été cumulées pour une meilleure visibilité.

L'excédent **2017** est de **5,2** millions d'euros. Cet excédent a été reporté au budget de l'année suivante afin de permettre un rythme d'investissement soutenu pour l'année 2018. Si l'excédent est moindre qu'en 2016, c'est en raison de l'engagement de l'Agglomération en faveur d'un investissement ambitieux.

La section de fonctionnement affiche un résultat positif de **20,1** millions d'euros, démontrant ainsi les capacités financières de la collectivité.

Ces bons résultats présentés par l'Agglo lui permettent de dégager des marges de manœuvre* autorisant la poursuite de sa politique de réduction de la dette.

Le budget principal de l'Agglo du Saint-Quentinois s'établit à **127,6** millions d'euros.

► Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles s'établissent à **71,9** millions d'euros soit une diminution de **2,62%** par rapport à 2016.

Le montant des dotations de l'Etat a baissé de façon significative (**- 7,7%**). La dotation globale de fonctionnement a ainsi diminué de **685 K€** entre 2016 et 2017.

La recette du versement transport a fortement augmenté (**+ 24,7%**). Cette taxe est applicable sur le territoire des communes du Nord (ex CASQ).

Les produits de la fiscalité directe diminuent de **0,9%**.

Les taux votés par les conseils de la C32S et par la CASQ n'étaient pas les mêmes avant la réunion des deux entités. Le processus de fusion implique d'harmoniser les taux pour tous les contribuables du territoire communautaire

**La capacité d'auto-financement a augmenté à 8,6 millions d'euros en 2017*

► Les dépenses de fonctionnement

En 2017, les dépenses réelles s'établissent à **63,3** millions d'euros soit une diminution de **7,29%** par rapport à 2016.

Les dépenses de fonctionnement connaissent des évolutions contrastées suivant leurs natures :

- **19,9%** pour les frais de personnel
- + **17,3%** pour les charges de gestion générale
- + **6,6%** pour contributions et subventions de fonctionnement

► Les dépenses d'investissement

En 2017, les dépenses d'investissement s'établissent à **14,1** millions d'euros sur le budget principal, en forte augmentation par rapport à 2016 (**+ 86,3%**).

Parmi les investissements les plus importants réalisés sur son budget principal en 2017, on peut noter :

- Le tri sélectif (achat de conteneurs) : **1 M€**
- Les travaux sur les réseaux d'eau pluviale : **525 K€**
- La restructuration du parvis de la Gare : **793 K€**
- Les interventions économiques : **1,7 M€**
- Les travaux du parc animalier (1^{ère} phase) : **838 K€**

Les dépenses d'investissement du budget principal sont couvertes principalement par les excédents de fonctionnement et par les subventions d'investissement.

► La gestion de la dette et de la trésorerie

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de **8% à 15%** est satisfaisant.

Pour l'Agglo, ce taux était de **7,57%** en 2016 et est de **12,01%** en 2017.

Le capital restant dû de la dette du budget principal de l'Agglo au 31 décembre 2017 s'élève à **28,3 M** d'euros. Le taux moyen est de **3,41%** et la durée de vie résiduelle est de **6 ans et 9 mois**. Le budget principal comprend **33** emprunts.

► Budget 2017

Le budget de l'Agglo du Saint-Quentinois a été voté lors du conseil communautaire du 27 mars 2017. Il se compose d'un budget principal et de quatre budgets annexes (Eau, Assainissement, Zone d'Activités Economiques de la Clef des Champs et Lotissement de Clastres).

Il reprend les engagements de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, sans distinction.

Le budget de l'Agglo est présenté par compétence et reprend les dépenses obligatoires des services et les investissements. Le budget principal de l'Agglo du Saint-Quentinois est de 127 Millions d'euros dont 36 Millions d'euros proviennent des impôts collectés sur son territoire auprès des ménages et des entreprises.

L'Agglo vous décrypte simplement le budget principal : sur une base de 100€ d'impôts, visualisez la part affectée aux différentes compétences de l'Agglo.



*Services aux usagers
Piscines, accueils
périscopulaires,
crèches...*



Gestion des déchets



Environnement



Transport



*Développement
économique*



*Aménagement du
territoire & habitat*



*Politique de la ville
(ne concerne que 4
quartiers de Saint-Quentin)*

100€

TOTAL

En K-€	2 015	2 016	2 017	Evolution 2016/2017	Moyenne annuelle 2015/2017
Produit de la fiscalité directe	29 939 €	31 523 €	31 229 €	-0,9%	30 897 €
Compensations fiscales	4 288 €	4 096 €	4 289 €	4,7%	4 224 €
Versement transport	3 654 €	3 310 €	4 127 €	24,7%	3 697 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11 252 €	11 390 €	11 500 €	1,0%	11 381 €
Reversement attributions de compensation négatives	158 €	158 €	158 €	0,0%	158 €
Dotation globale fonctionnement	10 590 €	8 891 €	8 206 €	-7,7%	9 229 €
Autres recettes	9 217 €	14 147 €	11 776 €	-16,8%	11 713 €
Recettes de gestion	69 098 €	73 515 €	71 285 €	-3,0%	71 299 €
Frais de personnel	15 443 €	26 432 €	21 177 €	-19,9%	21 017 €
Charge de gestion générale	8 870 €	6 975 €	8 179 €	17,3%	8 008 €
Contributions et subventions de fonctionnement	17 986 €	17 279 €	18 424 €	6,6%	17 896 €
Reversement de fiscalité	14 506 €	14 819 €	14 111 €	-4,8%	14 479 €
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €
Dépenses de gestion	56 805 €	65 505 €	61 891 €	-5,5%	61 400 €
Excédent brut de fonctionnement	12 293 €	8 010 €	9 394 €	17,3%	9 899 €
Produits financiers	4 €	3 €	0 €	-100,0%	2 €
Interêts de la dette	1 304 €	805 €	1 375 €	70,8%	1 161 €
Résultat financier	-1 300 €	-802 €	-1 375 €	71,4%	-1 159 €
Produits exceptionnels	70 €	359 €	660 €	83,8%	363 €
dont cessions	6 €	282 €	28 €	-90,1%	105 €
Charges exceptionnelles	194 €	1 977 €	42 €	-97,9%	738 €
Résultat exceptionnel	-124 €	-1 618 €	618 €	-138,2%	-375 €
Capacité d'autofinancement	10 869 €	5 590 €	8 637 €	54,5%	8 365 €
Recettes définitives d'investissement	923 €	947 €	2 904 €	206,7%	1 591 €
Dotations et participations	772 €	780 €	1 347 €	72,7%	966 €
Autres	115 €	24 €	48 €	100,0%	62 €
Financement propre disponible	12 679 €	7 341 €	12 936 €	76,2%	10 985 €
Subventions d'équipement versées	372 €	2 166 €	1 193 €	-44,9%	1 244 €
Dépenses d'équipement	5 136 €	7 568 €	14 100 €	86,3%	8 935 €
Autres dépenses d'investissement	85 €	625 €	676 €	8,2%	462 €
Besoin en financement avant dette	-7 086 €	3 018 €	3 033 €	0,5%	-345 €
Remboursement de la dette	5 060 €	3 942 €	6 260 €	58,8%	5 087 €
Besoin de financement total	-2 026 €	6 960 €	9 293 €	33,5%	4 742 €
Emprunts souscrits	180 €	2 100 €	0 €	-100,0%	760 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	6 913 €	5 548 €	8 368 €	50,8%	6 943 €
Résultat de clôture N-1	10 003 €	13 898 €	6 218 €	-55,3%	10 040 €
Résultat de clôture au 31/12	19 122 €	14 586 €	5 293 €	-63,7%	13 001 €



AGGLO du
SAINT
QUENTINOIS

Agglo du Saint-Quentinois

58 Boulevard Victor Hugo

BP 80352

02108 Saint-Quentin CEDEX

agglo-saintquentinois.fr



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Avenant
n°2 à la convention
relative à la mise en place
de services communs
entre la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois, la Ville de
Saint-Quentin, le Centre
communal d'action
sociale de Saint-Quentin,
l'Office de Tourisme et
des Congrès et le Syndicat
Intercommunal d'aide
à domicile de Saint-
Quentin.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

Afin de structurer la mise en commun des moyens, l'Agglomération, la Ville, le CCAS, le SIAD et l'OTC, ont conclu une convention relative à la mise en place de services communs.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il est apparu nécessaire d'effectuer des ajustements au sein du service commun « Direction de la Logistique et des Moyens Généraux » (DLMG).

De ce fait, les gardiens de l'Hôtel de Ville, un appariteur ainsi que le directeur et son adjoint, sont sortis du service commun DLMG à compter du 15 novembre 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-42805-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE
SERVICES COMMUNS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
SAINT-QUENTINOIS, LA VILLE DE SAINT-QUENTIN, LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE SAINT-QUENTIN, L'OFFICE DE TOURISME ET DES
CONGRES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A DOMICILE DE
SAINT-QUENTIN**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois, 58 boulevard Victor Hugo BP 80352 - 02108 Saint-Quentin Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BERTRAND habilité aux présentes par une délibération du Conseil de Communauté en date du ...

Ci-après dénommée « L'Agglomération »

ET,

La Ville de Saint Quentin, Hôtel de Ville BP 345 - 02107 Saint-Quentin Cedex, représentée par son Maire en exercice, Madame Frédérique MACAREZ, habilitée aux présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du ...

Ci-après dénommée « La Ville »

ET,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Quentin, 60 rue de Guise 02100 Saint-Quentin, représenté par son Vice-Président, Monsieur Freddy GRZETCZAK, habilité aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...

Ci-après dénommé « Le CCAS »

ET,

L'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinnois, 3 rue Emile Zola 02100 Saint-Quentin, représenté par son Président, Monsieur Alexis GRANDIN, habilité aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...

Ci-après dénommé « L'OTC »

ET,

Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Saint Quentin, 60 rue de Guise BP 704 - 02314 Saint-Quentin cedex, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Marie-Odile LEFEVRE, habilitée aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...

Ci-après dénommé « Le SIAD »

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales (ci-après dénommé « le CGCT ») et notamment l'article L5211-4-2 ;

Vu le Rapport relatif à la mutualisation des moyens entre la CASQ et ses communes membres pour la période 2015-2020 modifié par délibérations en date du 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération de la Ville en date du 12 décembre 2016 ;

Vu la délibération de la CASQ en date du 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération du CCAS en date du 12 décembre 2016 ;

Vu la délibération de l'OTC en date du 6 décembre 2016 ;

Vu la convention relative à la mise en place de services communs en date du 2 mars 2017.

PREAMBULE

Afin de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin, le CCAS, l'OTC puis le SIAD par voie d'avenant n°1, ont conclu une convention relative à la mise en place de services communs.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il est apparu nécessaire d'effectuer des ajustements au sein du service commun « Direction de la Logistique et des Moyens Généraux » (DLMG).

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de présenter ce qui suit :

Article 1.

A compter du 15 novembre 2018, la « DLMG » n'est plus considérée « service commun » partagé entre l'Agglomération et la Ville.

Une nouvelle répartition de la gestion des missions de cette direction est effectuée. L'affectation des agents mis en commun se décline maintenant de la manière suivante :

- Les gardiens de l'Hôtel de Ville ainsi qu'un appariteur seront transférés à la Ville au 15 novembre 2018
- L'appariteur restera rattaché à la « DLMG » pour l'organisation du travail
- Le Directeur de la « DLMG » ainsi que son adjoint sont maintenus dans cette direction

Cette direction sera composée de plusieurs services dont le service « logistique » et le service « moyens généraux » (déjà existants) qui seront ajoutés à l'article 1.1 relatif à la mise en commun des services entre l'Agglomération et la Ville.

Article 2.

Les autres dispositions de la convention relative à la mise en place de services communs non visées dans le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois

Pour la Ville de Saint-Quentin

Xavier BERTRAND
Président de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Pour le Centre Communal d'Action
Sociale de Saint-Quentin

Pour l'Office de Tourisme et des
Congrès du Saint-Quentinois

Freddy GRZETICZAK
Vice-Président du
CCAS de Saint-Quentin

Alexis GRANDIN
Président de l'OTC
du Saint-Quentinois

Pour le Syndicat Intercommunal d'Aide
à Domicile de Saint-Quentin

Marie-Odile LEFEVRE
Présidente du SIAD de Saint-Quentin

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Avenant
n°1 à la convention
de mise à disposition
partielle d'agents
entre la Communauté
d'Agglomération du
Saint-Quentinois et la
Ville de Saint-Quentin.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Afin de structurer la mise en commun des moyens, l'Agglomération et la Ville ont conclu une convention relative à la mise à disposition partielle d'agents.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il est apparu nécessaire d'effectuer des ajustements en y ajoutant les postes de directeur et directeur adjoint de la « Direction de la Logistique et des Moyens Généraux » (DLMG) à compter du 15 novembre 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43464-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISES A DISPOSITION
PARTIELLES D'AGENTS ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS
ET LA VILLE DE SAINT-QUENTIN**

Entre

La Ville de Saint-Quentin, représentée par son Maire en exercice, Madame Frédérique MACAREZ, habilité à signer la présente convention par une délibération du Conseil Municipal en date du ...

Ci-après dénommée « La Ville »

Et

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, représentée par son Président, Monsieur Xavier BERTRAND, habilité à signer la présente convention par une délibération du Conseil de Communauté en date du ...

Ci-après dénommée « L'Agglomération »

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

A compter du 15 novembre 2018, les gardiens de l'Hôtel de Ville ainsi qu'un appariteur seront transférés à la Ville de Saint-Quentin.

Ainsi, il convient de mettre à disposition partiellement au profit de la Ville, le Directeur de la "DLMG" et son adjoint.

Il y a dès lors lieu de conclure un avenant afin d'ajouter les postes de Directeur et Directeur Adjoint de la "Direction de la Logistique et des Moyens Généraux" à la convention de mises à disposition partielles d'agents.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention relative aux mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin non visées dans le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois

Pour la Ville de Saint-Quentin

Xavier BERTRAND
Président de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°1 - Budget
principal.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2018 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET PRINCIPAL			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Ch 70 - Produits des services	-890 000,00	Ch 011- Charges à caractère général	+692 560,00
Ch 74 - Dotations et participations	+289 000,00	Ch 012 - Charges de personnel	-450 000,00
Ch 75 - Autres produits de gestion courante	+28 000,00	Ch 014 - Atténuations de produits	+25 000,00
Ch 77 - Produits exceptionnels	+294 275,00	Ch 65 - Autres charges de gestion	-325 570,00
		Ch 042 - Opérations d'ordre de transferts entre section	+42 200,00
		Ch 023 - Virement de section	-262 915,00
	-278 725,00		-278 725,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+75 663 683,70
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 - Subventions d'investissement	-2 249 990,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	-210 600,00
Ch 024 - Subventions d'équipements versées	+430 075,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-619 310,00
Ch 040 - Opérations d'ordre de transferts entre section	+42 200,00	Ch 23 - Immobilisations en cours	-1 048 000,00
Ch 041 - Opérations patrimoniales	+57 890,00	Ch 024 - Subventions d'équipements versées	-162 720,00
Ch 021 - Virement de section	-262 915,00	Ch 041 - Opérations patrimoniales	+57 890,00
	-1 982 740,00		-1 982 740,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+40 880 168,54

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la décision modificative n°1 ;

2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43410-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
annexe Eau Potable.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Guy DAMBRE, Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE EAU			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
		Ch 67 - Charges exceptionnelles	+200 000.00
		Ch 023 - Virement de section	-200 000.00
	+0.00		+0.00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)		+12 368 420.90	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 021 - Virement de section	-200 000.00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-140 000.00
		Ch 23 - Immobilisations en cours	-60 000.00
	-200 000.00		-200 000.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)		+10 195 062.70	

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43411-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
annexe Assainissement.**

=

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
	+0.00		+0.00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+17 066 665.38
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		Ch 21 - Immobilisations corporelles	+650 000.00
		Ch 23 - Immobilisations en cours	-650 000.00
	+0.00		+0.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+12 553 984.95

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43560-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Décision
modificative n°2 - Budget
annexe Circuit / Clef des
Champs.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE CIRCUIT			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Ch 75 - Autres produits de gestion courante	-28 000,00	Ch 011- Charges à caractère général	-10 23
		Ch 023 - Virement de section	-17 76
	-28 000,00		-28 00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+637 45
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 021 - Virement de section	-17 765,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	-4 49
		Ch 21 - Immobilisations corporelles	-13 27
	-17 765,00		-17 76
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+178 46

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43561-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Taxe
foncière : abattement en
faveur des magasins et
boutiques.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'article 102 de la loi de finances pour 2018, codifié à l'article 1388 quinquies C du Code général des impôts, permet aux collectivités locales et EPCI à fiscalité propre d'instaurer un abattement de 1 à 15 % sur la base d'imposition de la taxe foncière des commerces, au sens de l'article 1498 du Code général des impôts.

Sont concernés les magasins et boutiques dont la surface commerciale est inférieure à 400 m² et n'appartenant pas à un ensemble commercial.

Pour que cet abattement soit applicable, les collectivités doivent délibérer avant le 1^{er} octobre de l'année précédent celle de l'imposition.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la mise en place d'un abattement de 10 % sur la base d'imposition de la taxe foncière des propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du Code général des impôts, dont la surface principale est inférieure à 400 m² et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Christian PIERRET

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43782-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Concession
- Exploitation d'une
activité d'un parcours
aventure en hauteur au
parc d'Isle - Approbation
et élection des membres
de la Commission.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La procédure de passation des contrats de concession est définie par les articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, modifiés en partie par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016.

Ainsi, la passation de contrats de concession est soumise à des règles de publicité, à l'examen des candidatures puis à l'examen des offres par une commission nommée spécifiquement et enfin au déroulement d'une phase de négociation avant approbation par l'assemblée délibérante.

En conséquence, il convient de décider dès à présent de la modalité de gestion et de lancer les procédures liées à ce choix. Cette décision doit être prise au vu du rapport établi en application de l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales, après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 6 septembre 2018.

L'avis du Comité technique ayant été sollicité.

En application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire doit procéder à la mise en place de la Commission de concession, commission "ad hoc", chargée d'examiner les candidatures puis les offres.

Dans les établissements publics, la Commission est composée de l'autorité habilitée à signer le contrat ou son représentant, Président, et 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit également être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, par scrutin secret.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La candidature reçue est :

- Liste présentée par le Président

En qualité de membres titulaires :

- M. Jean-Michel BERTONNET
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Philippe LEMOINE
- M. Bernard DESTOMBES
- Mme Mélanie MASSOT

En qualité de membres suppléants :

- Mme Sylvette LEICHNAM

- M. Sylvain VAN HEESWYCK
- M. Frédéric ALLIOT
- M. Fabien BLONDEL
- M. Guy DAMBRE.

Une seule candidature ayant été présentée, il y a lieu de procéder à la nomination immédiate des membres dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe d'une gestion déléguée pour l'exploitation du parcours aventure en hauteur du Parc d'Isle Jacques Braconnier de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dans le cadre d'un contrat de concession pour une durée de 8 ans ;

2°) d'approuver le document contenant les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire ;

3°) d'autoriser M. le Président à engager tous les actes de procédures nécessaires au lancement et au déroulement de la mise en concurrence, notamment à négocier les offres ;

4°) de nommer, en tant que membres titulaires de la Commission de concession :

- M. Jean-Michel BERTONNET
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Philippe LEMOINE
- M. Bernard DESTOMBES
- Mme Mélanie MASSOT

5°) de nommer, en tant que membres suppléants de la Commission de concession :

- Mme Sylvette LEICHNAM
- M. Sylvain VAN HEESWYCK
- M. Frédéric ALLIOT
- M. Fabien BLONDEL
- M. Guy DAMBRE.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43507-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Exploitation d'un parcours aventure en hauteur

RAPPORT SUR LE MODE GESTION DU SERVICE

1. Préambule

Le parc d'Isle Jacques Braconnier, parc urbain d'agrément et parc animalier, couvre une surface de 12 hectares environ en bordure de la Somme, au cœur urbain de l'agglomération de Saint-Quentin. Il jouxte la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle, zone naturelle protégée, seule réserve naturelle de France implantée en milieu urbain, qui permet une sensibilisation du public à la protection de l'environnement.

A proximité des limites de la réserve naturelle, et dans le plus grand respect de celle-ci, le parc d'Isle a été aménagé dans les années 1970. Il se veut un espace de détente et de loisirs sportifs, familiaux et éducatifs. De nombreuses activités ludiques et sportives comme l'aviron, le canoë, la pêche, ou la course à pied s'y côtoient. Les espaces de pique-nique, les aires de jeux pour enfants, les sentiers de découverte équipés de signalétiques portant sur la faune et la flore du site font du parc d'Isle un espace de détente et de découverte au service des habitants de la Communauté d'Agglomération.

C'est dans ce contexte que l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite développer son offre d'animation au sein du parc d'Isle et créer un parcours aventure en hauteur.

2. Descriptif des modes de gestion

2.1. LE CHAMP DES POSSIBLES

Le débat est organisé autour des deux questions suivantes :

- Quel mode de gestion pour l'exploitation ?
- Une maîtrise d'ouvrage publique ou privée ?

Plusieurs formes juridiques se distinguent par leur degré d'autonomie au regard de la collectivité dont elles émanent :

A) La régie

Les services de l'EPCI exploitent directement le service avec son propre personnel. Le service public assuré ne se distingue pas, notamment sur le plan organique, des autres services ni de la compétence administrative générale dont la personne publique a la charge.

Le procédé de la régie consiste en la prise en charge d'une activité par une collectivité territoriale dans le cadre de ses propres services grâce à son personnel, avec ses biens et sur son budget.

Dans ce cadre, une seule personnalité morale existe, celle de la collectivité.

- La création de la régie résulte d'une délibération de l'organe délibérant et la liberté de création n'est limitée que par la légalité administrative.
- Le régime administratif et financier du service se confond avec celui de l'EPCI.
- Les principales décisions restent de la compétence de l'organe délibérant (conditions de recrutement et régime du personnel, tarifs du service, engagement des investissements et des

travaux, vote du budget, affectation du résultat d'exploitation),

- L'organe exécutif de l'EPCI assure l'exécution des décisions de l'organe délibérant et lui présente le budget de la régie et le compte financier de la régie,
- Le directeur de la régie prépare le budget et est le chef de service et le supérieur hiérarchique des agents. Il assure la bonne marche de la régie et peut recevoir délégation de signature de l'exécutif local,

B) La gestion privée sous le contrôle de la collectivité

a/ Le recours au marché public.

L'exploitation du service pourrait également être assurée dans le cadre d'un marché public de prestations de services (marché de service public) ayant pour objet de confier au titulaire du marché, la gestion globale du service public, sans toutefois lui faire supporter le risque économique de l'exploitation.

Entre le marché de service public et la concession il existe de nombreuses similitudes en ce sens que le marché de service public vise à confier à l'opérateur économique titulaire une prestation globale de gestion du service public dans ses différentes composantes (moyens du service, personnel, relations avec les usagers, ...) mais il s'en différencie néanmoins par son mode de rémunération.

Par opposition à la concession, on identifie un marché de service public lorsque son titulaire est rémunéré, en contrepartie de ses prestations, par un prix ou plus généralement par une rémunération qui n'est pas substantiellement affectée par les résultats de l'exploitation.

Ainsi, suivant la personne qui supporte le risque d'exploitation, la nature du contrat sera différente. Si c'est le cocontractant de la personne publique qui supporte une part significative du risque d'exploitation, le contrat sera alors qualifiable de concession. Au contraire, si c'est la personne publique qui supporte une part significative du risque d'exploitation, le contrat revêt la qualification de marché public.

Les règles de passation et d'exécution des marchés publics diffèrent de celles relatives aux délégations de service public, notamment sur deux points :

- rôle de la commission d'appel d'offres et de la commission
 - la place de la négociation dans les deux procédures.
- Pour les marchés passés selon une procédure normale d'appel d'offres, la négociation est possible uniquement pour les procédures adaptées. Pour les appels d'offres, il s'agit de compléter une offre uniquement.
- En revanche, la réglementation relative aux concessions permet une négociation entre la collectivité et les différents candidats qui ont été admis à présenter une offre.

Au vu des éléments indiqués ci-dessus, le recours au marché de service public apparaît peu judicieux dès lors qu'il induirait une motivation plus faible de l'exploitant que dans le cadre d'une gestion aux risques et périls dans le cadre d'une concession.

b/ La concession

L'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales définit la délégation de service public comme :

« Une délégation de service public est un contrat de concession au sens de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, conclu par écrit, par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.

La part de risque transférée au délégataire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le délégataire ne doit pas être purement nominale ou négligeable. Le délégataire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation du service.

Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages, de réaliser des travaux ou d'acquérir des biens nécessaires au service public ».

Les conditions du recours à la délégation de service public sont ainsi définies par l'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales qui suppose que le contrat ait pour objet de confier la gestion même du service public au cocontractant de l'EPCI dans le cadre d'un contrat lui faisant supporter, de manière substantielle, le risque d'exploitation.

Plusieurs indices permettent de répondre à cette question :

- le caractère répétitif de la tâche confiée au délégataire, alors que la mission confiée au titulaire d'un marché public s'épuise une fois fournie la prestation individualisée pour laquelle il a été recruté ;
- l'autonomie consentie par la collectivité à son cocontractant dans l'organisation du service (détermination du règlement intérieur, par exemple), alors que la mission du titulaire d'un marché public est dirigée par des ordres de service émanant de la collectivité ;
- le fait que le cocontractant de la collectivité est l'interlocuteur direct des usagers du service.

Il faut également que le cocontractant voit sa rémunération substantiellement liée aux résultats de l'exploitation.

En conséquence, quelles que soient les modalités de rémunération du cocontractant (redevances perçues sur les usagers, prix versé par la collectivité, recettes publicitaires, vente de produits dérivés du service ...), il conviendra, pour identifier une délégation de service public, de se demander s'il existe un risque d'exploitation faisant dépendre la rémunération du délégataire « *substantiellement* » des « *résultats de l'exploitation* ».

Cette notion a été précisée par une décision du Conseil d'Etat en date du 30 juin 1999, *Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères centre-ouest seine-et-marnais*, Req. n° 198.147, dans laquelle la Haute juridiction administrative décide que la rémunération du cocontractant de l'administration doit dépendre pour plus de 30% des résultats de l'exploitation.

Elle a été affinée par une décision du Conseil d'Etat en date du 7 novembre 2008 (*Département de la Vendée*, req n°291794, BJCP n°62 p.55) dans laquelle, la Haute juridiction a jugé à propos d'une convention portant sur les transports départementaux de voyageurs, « *qu'une part significative du risque d'exploitation demeurant à la charge du cocontractant, sa rémunération doit être regardée comme substantiellement liée aux résultats de l'exploitation* ».

2.2. LES CRITERES DE CHOIX DU MODE DE GESTION : L'EXPLOITATION DU SERVICE

L'Agglomération du Saint-Quentinois poursuit dans sa gestion des services publics locaux, cinq principaux objectifs qui peuvent se décliner ainsi :

- **Un contrôle renforcé du service rendu**
- **La maîtrise des prix**
- **La gestion du patrimoine**
- **La qualité du service rendu**
- **La relation de proximité avec l'utilisateur**

A) Les critères techniques et de compétences

Ce sont ces critères qui vont conditionner la qualité du service rendu et de ce fait, la satisfaction de l'utilisateur.

Les termes de l'enjeu technique sont :

- Réunir les compétences techniques nécessaires à l'exploitation,
- Avoir une taille critique par rapport aux contraintes techniques
- Assurer une gestion patrimoniale garantissant la bonne connaissance du service pour la collectivité et un niveau d'entretien et de maintenance optimal

La disponibilité des compétences métiers

L'exploitation nécessite des compétences spécifiques ainsi que le recours à des saisonniers. Ainsi, le personnel doit être titulaire de certificat de qualification professionnelle (CQP) opérateurs de parcours acrobatique en hauteur. Cette qualification n'existe pas dans la fonction publique territoriale.

La taille critique

Au regard de sa taille, l'Agglomération du Saint-Quentinois aurait la capacité d'amortir les équipements nécessaires au service et d'organiser le travail d'une équipe en régie.

La gestion patrimoniale

Il faut également prendre en compte la question de l'entretien du patrimoine de l'EPCI.

La gestion déléguée ne permet d'atteindre un niveau d'engagement satisfaisant de la part d'un délégataire, que dans le cadre d'un contrat de délégation bien maîtrisé par l'autorité délégante, ce qui nécessite que celle-ci assume son rôle et mette les moyens nécessaires au contrôle.

La gestion en régie permet de garantir la connaissance et la maîtrise du service pour l'EPCI. Cependant, la

maîtrise de la continuité de la transmission de l'information dans le cadre d'une régie nécessite également de mettre en place des outils de gestion (SIG, gestion de la maintenance assistée par ordinateur...).

B) Les critères de risques et de responsabilité

On distingue trois catégories de risques : les risques contentieux, les risques d'exploitation et les risques économiques.

- Les risques contentieux liés à des délits non intentionnels peuvent mettre en jeu la responsabilité des exploitants, des collectivités, des Elus
- Les risques économiques liés à la fluctuation du nombre d'usagers sera supportée par l'exploitant du service, dans les limites définies contractuellement.
- Les risques liés à l'exploitation des ouvrages pèsent sur l'exploitant sauf si preuve est faite que la cause ne lui est pas imputable.

➞ Dans le cadre de la régie :

- Les risques techniques, financiers, juridiques et pénaux exposent les élus et le personnel de la régie
- L'EPCI est garante de la qualité et de la continuité du service public

➞ Dans le cadre de la concession :

- La responsabilité de l'EPCI est engagée pour la seule existence des ouvrages si affermage
- La responsabilité globale d'exploitation (civile, pénale et administrative) et de gestion du service est assumée par le délégataire
- Le délégataire garantit la continuité du service public.

C) La transparence et la maîtrise du service public

La régie comme le délégataire peuvent se voir confier des objectifs de performance, la conduisant à rendre des comptes périodiques à son autorité compétente. Dans tous les cas, mais encore plus en délégation, l'EPCI doit se doter des moyens de contrôle qui lui permettront de conserver la maîtrise de son service public.

La délégation peut conduire à une perte de visibilité pour les usagers quant au rôle de la collectivité dans la gestion du service public. En tant qu'autorité organisatrice du service, la collectivité conserve en effet un rôle et un devoir de maîtrise et de contrôle du service public.

Afin d'assurer une bonne visibilité du rôle de l'EPCI, celle-ci peut imposer à son éventuel délégataire l'inscription d'un en-tête de la collectivité sur chaque document envoyé aux usagers.

En synthèse on note les spécificités suivantes en fonction des types de modes de gestion :

➞ Dans le cadre d'une régie :

- Risque de limitation de la formalisation des informations et d'une connaissance

- patrimoniale imprécise, sauf moyens précis affectés
- Bonne transparence de l'économie du service
- La régie permet « d'incarner » le service

➞ **Dans le cadre d'une concession**

- Bonne formalisation de la connaissance à condition d'obligations contractuelles précises
- Risque de perte de connaissance patrimoniale de la collectivité. Dépend étroitement de l'implication du maître d'ouvrage.
- Transparence économique pouvant être assurée par un cadre contractuel adapté. La forme la plus poussée étant la création de la société dédiée.

D) Le service rendu

➞ **Dans le cadre d'une régie :**

- Les travaux de renouvellement sont rythmés par les contraintes budgétaires
- Risque d'aléas dans la mise en œuvre du plan de renouvellement
- Passation de marchés publics au coup par coup

➞ **Dans le cadre d'une délégation de service public**

- L'initiative du renouvellement vient du délégataire qui est maître d'ouvrage
- Le contrat peut confier à la charge du délégataire la réalisation de tout ou partie des investissements nécessaires au service
- Le contrat doit prévoir la restitution du solde de renouvellement en fin de contrat
- Le contrôle de la politique patrimoniale par la collectivité est périodique

E) Le critère financier

➞ **Dans le cadre d'une régie :**

- Tarif correspond à un coût, toutes évolutions des coûts d'exploitation peuvent influer sur le prix du service à l'utilisateur
- Absence de rémunération des capitaux et absence de marge
- Capacité de la régie souvent réduite, Passation de marchés publics obligatoire

➞ **Dans le cadre d'une délégation de service public**

- Tarif stable établi au début du contrat,
- Formule d'indexation à prévoir
- Nécessité de dégager une marge
- Plus grande liberté au niveau de la politique d'achats

3. Caractéristiques de la concession envisagées pour la gestion du parcours aventure

3.1. L'OBJET

En l'espèce, il s'agit de l'exploitation du parcours aventure en hauteur au Parc d'Isle.

3.2. LE REGIME DE RESPONSABILITE

Le délégataire gère le service à ses risques et périls. Il est responsable du bon fonctionnement des ouvrages et de la continuité du service.

Le Délégataire a l'obligation de couvrir sa responsabilité par la souscription d'une ou plusieurs polices d'assurances de responsabilité civile, de dommages aux biens.

3.3. PRISE D'EFFET DU CONTRAT DE DELEGATION

La date de démarrage du futur contrat sera fixée au 1^{er} avril 2019.

3.4. LA DUREE DU CONTRAT

La durée prévisionnelle définie pour le contrat est donc 8 ans.

3.5. PRESTATIONS A LA CHARGE DU DELEGATAIRE

La délégation inclut :

- Exploitation et entretien des installations du parcours aventure en hauteur ;
- Contrôles réglementaires, surveillance et connaissance des installations ;
- Développement des animations au sein du parc.

3.6. OBLIGATION D'INFORMATION INCOMBANT AU DELEGATAIRE ET CONTROLE DE L'AUTORITE DELEGANTE

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement et des conditions financières du présent contrat, le délégataire produira chaque année un compte rendu financier certifié et un compte rendu technique dont le contenu seront précisément définis dans le contrat.

3.7. PENALITES ET SANCTIONS

Un dispositif de pénalités sera prévu au contrat en cas de non respect de ses obligations contractuelles par le délégataire.

Par ailleurs, l'autorité délégante disposera du pouvoir de résiliation pour faute ainsi que de la possibilité de résilier unilatéralement la convention si un motif d'intérêt général le justifiait.

4. Conclusion : propositions et orientation

Après analyse des différents modes de gestion possibles pour l'exploitation du parcours aventure en hauteur au Parc d'Isle, le **Président propose au conseil communautaire de déléguer l'exploitation du service dans le cadre d'une concession.**

Les trois principaux arguments en faveur de la délégation sont :

- **La prise en main rapide et efficace du service par un opérateur public ;**
- **Les avantages économiques sont équivalents l'un par rapport à un autre ;**
- **Le transfert du risque économique et du risque d'exploitation (responsabilité de la continuité du service public) au délégataire.**

La délégation de service public aura les principales caractéristiques suivantes :

- Nature du contrat : concession
- Date de démarrage du contrat : **1er avril 2019**
- Durée prévisionnelle : **8 ans**
- Le service délégué comprend l'exploitation du parcours aventure au Parc d'Isle
- Les obligations du délégataire seront les suivantes :
 - Exploitation et entretien des installations du parcours aventure en hauteur ;
 - Contrôles réglementaires, surveillance et connaissance des installations ;
 - Développement des animations au sein du PAH.

Le détail des prestations et l'ensemble des obligations du délégataire feront l'objet d'une description lors de l'établissement du dossier de consultation des entreprises et seront définis précisément au cours de la procédure de délégation dans le cadre défini par les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

En préalable à la délibération du Conseil Communautaire sur le principe de la concession, le conseil communautaire doit consulter pour avis la commission consultative des services publics locaux (L. 1411-4 du CGCT).

Le Conseil Communautaire sera appelé à se prononcer une nouvelle fois à l'issue de la procédure de négociation, à la demande du Président, à la fois sur le choix du candidat et sur le projet de contrat qui aura été établi.

Annexe financière : Comparatif économique modes de gestion Délégation de service public / régie

REGIE		CONCESSION	
Recettes	205 000 €	Recettes	225 000 €
Exploitation (hypothèse d'environ – 10 % par rapport à une exploitation privée du fait des tarifs d'un service public)	205 000 €	Exploitation (hypothèse de 15 600 entrées avec différents tarifs suivant les parcours, soit un tarif moyen de 14 €)	225 000 €
Dépenses	245 000 €	Dépenses	216 000 €
Charges à caractère général (électricité, assurance, contrôle réglementaire, prestations de services, matières premières)	31 000 €	Charges à caractère général (électricité, assurance, contrôle réglementaire, prestations de services, matières premières, impôts, loyers locaux)	35 000 €
Charges de personnel (1 titulaire de catégorie A, 4 saisonniers avec une certification, 2 saisonniers d'accueil pour une durée de 8 mois, formation)	164 000 €	Charges de personnel (1 CDI, 6 saisonniers pour une durée de 8 mois, formation)	147 000 €
Charges financières (amortissement de l'investissement de 190 K € HT établi sur 8 ans)	23 750 €	Charges financières	18 000 €
Charges liées aux directions fonctionnelles (12%)	26 250 €	Charges de structure (8 %)	16 000 €
Marge brute	– 40 000 €	Marge brute	9 000 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Fonds de
concours à destination
des communes de moins
de 10 000 habitants -
Programmation 2018
(2ème partie).**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Par délibération du 20 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Le comité de pilotage s'est réuni le 6 septembre 2018 afin d'étudier les dossiers présentés par les communes à l'issue de l'appel à projets, et valider les projets retenus, conformément à la deuxième partie de programmation ci-annexée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la deuxième partie de la programmation pour l'attribution du fonds de concours 2018 conformément au programme ci-annexé ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43426-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants
Deuxième partie de programmation 2018

Domaine d'intervention	Commune	Intitulé de l'opération	Assiette éligible	Montant subvention attribuée
Amélioration des services et du cadre de vie des habitants	CASTRES	Construction d'un bâtiment communal	68 596,22 €	15 557,00 €
	GRUGIES	Création d'une agence postale et d'un parking	187 413,55 €	18 000,00 €
	MONTESCOURT-LIZEROLLES	Réfection partielle de 2 toitures (salle des fêtes et logement)	14 102,04 €	2 820,00 €
	OLLEZY	Achat d'un tracteur tondeuse	12 300,00 €	4 090,00 €
	HARLY	Protection solaire de l'école Jean Zay	24 900,00 €	6 200,00 €
	CASTRES	Création d'une bouche d'incendie	2 443,62 €	605,00 €
	MARCY	Acquisition de mobilier pour la nouvelle mairie	6 550,76 €	1 310,00 €
	DALLON	Installation de 2 abris bus	4 380,00 €	1 752,00 €
	CUGNY	Installation et extension d'un système de vidéo protection	23 632,65 €	3 159,00 €
	MORCOURT	Mise aux normes de l'armoire électrique de l'atelier communal	2 613,00 €	1 306,00 €
	SERAUCOURT LE GRAND	Amélioration des trottoirs rue de l'Eternité	23 535,00 €	7 060,00 €
	ROUVROY	Aménagement d'un logement, travaux de rénovation (mise en sécurité de l'électricité, isolation murs extérieurs, réfection sanitaires et cuisine)	94 973,01 €	10 000,00 €
	DURY	Implantation d'un panneau d'information	9 064,00 €	1 500,00 €
	CONTECOURT	Remplacement du chauffage, des blocs secours et éclairages du Foyer Rural	5 708 €	2 854,00 €
Sous-total Amélioration des services et du cadre de vie des habitants				76 213 €
Eclairage public	JUSSY	EP Parking du Carrefour	9 568,00 €	4 700,00 €
	SAINT SIMON	Enfouissement des réseaux (2ème tranche)	45 867,00 €	13 760,00 €
	FLAVY-LE-MARTEL	Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques	37 505,00 €	11 000,00 €
Sous-total Eclairage public				29 460 €
Accessibilité des bâtiments et services publics communaux aux personnes à mobilité réduite	GAUCHY	Travaux de réhabilitation au gymnase Auguste Delaune	675 663,34 €	50 000,00 €
Sous-total Accessibilité des bâtiments et services publics communaux aux personnes à mobilité réduite				50 000 €
Sports, loisirs et culture	MESNIL	Construction d'un centre d'animation	737 075,60 €	50 000,00 €
	HARLY	Rénovation des verrières du Centre Socio Culturel et Sportif	12 258,88 €	3 600,00 €
Sous-total Sports, loisirs et culture				53 600 €
Patrimoine culturel	OLLEZY	Installation d'un colombarium	5 108,33 €	1 760,00 €
Sous-total Patrimoine culturel				1 760 €
Petite enfance, jeunesse	GAUCHY	Travaux à la Maison de la petite Enfance	10 275,03 €	3 596,00 €
Sous-total Petite enfance, jeunesse				3 596 €

TOTAL	214 629 €
--------------	------------------

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Dotation de
solidarité communautaire
- Méthode de calcul.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Aux termes du VI de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, tel que modifié par l'article 185 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à taxe professionnelle unique (TPU) autres que les communautés urbaines peuvent instituer une dotation de solidarité communautaire (DSC) en faveur de leurs communes membres. L'institution de la DSC est facultative.

Le conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers en fixe le principe et les critères de répartition, en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal par habitant. Il en détermine librement le montant.

Par délibération du 16 mars 2000, la DSC a été instituée par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

Suite à la fusion entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon le 1^{er} janvier 2017, la DSC doit être étendue sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé d'établir la répartition de la DSC selon les critères et la pondération suivants :

- Potentiel financier : 25 %
- Population : 25 %
- Effort fiscal : 20 %
- Indice synthétique DSR : 30 %

La DSC sera votée chaque année, suivant les données issues des fiches DGF établies par l'Etat de l'année N-1, et versée en octobre de l'année N.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la répartition de la dotation de solidarité communautaire selon les critères ci-dessous :

- Potentiel financier : 25 %
- Population : 25 %
- Effort fiscal : 20 %
- Indice synthétique DSR : 30 %

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43412-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Dotation de
solidarité communautaire
- Année 2018.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Considérant la fixation du principe de la dotation de solidarité communautaire et des critères de répartition,

La dotation de solidarité pour l'année 2018 par commune est la suivante :

ANNOIS	7 590 €
ARTEMPS	7 228 €
AUBIGNY-AUX-KAISNES	4 935 €
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	3 000 €
CASTRES	6 143 €
CLASTRES	12 828 €
CONTECOURT	3 000 €
CUGNY	11 989 €
DALLON	7 846 €
DURY	5 223 €
ESSIGNY-LE-PETIT	7 192 €
FAYET	8 794 €
FLAVY-LE-MARTEL	30 493 €
FIEULAIN	7 040 €
FONSOMME	10 725 €
FONTAINE-LES-CLERCS	5 688 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	8 947 €
GAUCHY	160 775 €
GRUGIES	23 230 €
HAPPENCOURT	3 516 €
HARLY	23 189 €
HOMBLIERES	27 427 €
JUSSY	17 882 €
LESDINS	16 825 €
MARCY	3 891 €
MESNIL-SAINT-LAURENT	7 849 €
MONTESCOURT-LIZEROLLES	28 840 €
MORCOURT	6 491 €
NEUVILLE-SAINT-AMAND	14 229 €
OLLEZY	4 478 €
OMISSY	13 894 €
REMAUCOURT	6 819 €
ROUVROY	7 160 €
SAINT-QUENTIN	949 150 €
SAINT-SIMON	11 628 €
SERAUCOURT-LE-GRAND	15 851 €
SOMMETTE-EAUCOURT	4 568 €
TUGNY-ET-PONT	5 684 €
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	9 196 €
	1 511 230 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les montants de la dotation de solidarité communautaire comme indiquée ci-dessus;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43562-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Convention
financière concernant
la construction d'un
lotissement - Rue Maurice
Moreau à Flavy le Martel.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Claude VASSET, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Par convention du 17 janvier 2007 visée en Sous-Préfecture le 23 février 2007, la commune de Flavy-le- Martel et la Communauté de communes du Canton du Saint-Simon ont convenu des modalités de remboursement suite au versement d'une aide relative à la construction d'un lotissement.

Considérant la modification des dispositions financières, une nouvelle convention doit être signée, prévoyant une réduction du délai d'annuités selon les modalités suivantes :

- Paiement à compter de 2019
- Nombre d'annuités : 7
- Montant des annuités : 3 774,45 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention financière avec la commune de Flavy-le-Martel telle que décrite ci-dessus ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Danielle LANCO ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. René JOLY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**CONVENTION FINANCIERE SUBSTITUTIVE RELATIVE
A LA CONSTRUCTION D'UN LOTISSEMENT
RUE MAURICE MOREAU
A
FLAVY-LE-MARTEL**

LES PARTIES :

Entre

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, représentée par son Président, Monsieur Xavier BERTRAND, habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération en date du 21 septembre 2018

Et :

La Commune de Flavy-le-Martel, représentée par son Maire, Madame Danielle LANCO habilitée à signer la présente convention en vertu de la délibération en date du

PREAMBULE

Les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon en matière de logement social permettaient le versement d'aide à ces communes membres en cas de construction de logement.

Par délibération du 26 juin 2003, la Commune de Flavy-le-Martel a approuvé un projet de construction de lotissement.

Une aide à la construction a été versée par la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon, cette aide étant supportée à 50 % par la Communauté et à 50 % par la Commune.

Dans ces conditions, les parties aux présentes sont convenues :

Article 1 – Sort de la convention financière initiale :

La convention financière en date du 17 janvier 2007 et son avenant du 29 octobre 2007, portant sur les modalités de remboursement par la Commune de Flavy-le-Martel, est maintenue et reprise par les parties en présence.

Article 2 – Conditions financières :

Le montant du remboursement est désormais réparti de la manière suivante :

- Paiement à compter de 2019
- Nombre d'annuités : 7
- Montant des annuités : 3 774,45 €

Article 3 – Mise en œuvre :

La présente convention entrera en vigueur dès son rendu exécutoire.

Article 4 – Litiges :

En cas de différends et/ou litige les parties tenteront de trouver un accord amiable avant saisine de toute juridiction.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Commune de Flavy-le-Martel,

Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois,

Mme Danielle LANCO

M. Xavier BERTRAND

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Convention
financière concernant
la construction d'une
résidence - rue Adrien
Leclère à Montescourt-
Lizerolles.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Par convention du 30 janvier 2006, la commune de Montescourt-Lizerolles et la Communauté de communes du Canton du Saint-Simon ont convenu des modalités de remboursement suite au versement d'une aide relative à la construction d'une résidence.

Considérant la modification des dispositions financières, une nouvelle convention doit être signée, selon les modalités suivantes :

- Annuité 2018 (remboursement des annuités 2017 et 2018) : 5 805,54 €
- Annuités de 2019 à 2028 : 2 902,77 €
- Annuité 2029 : 2 902,81 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention financière avec la commune de Montescourt-Lizerolles telle que décrite ci-dessus ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Roland RENARD ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43565-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**CONVENTION FINANCIERE SUBSTITUTIVE RELATIVE
A LA CONTRUCTION D'UNE RESIDENCE
RUE ANDRIEN LECLERE
A
MONTESCOURT-LIZEROLLES**

LES PARTIES :

Entre

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, représentée par son Président, Monsieur Xavier BERTRAND, habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération en date du

Et :

La Commune de Montescourt-Lizerolles, représentée par son Maire, Monsieur Roland RENARD habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération en date du

PREAMBULE

Les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon en matière de logement social permettaient le versement d'aide à ces communes membres en cas de construction de logement.

Par délibération du 4 février 2003, la Commune de Montescourt-Lizerolles a approuvé un projet de construction de résidence.

Une aide à la construction a été versée par la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon, cette aide étant supportée à 50 % par la Communauté et à 50 % par la Commune.

Dans ces conditions, les parties aux présentes sont convenues :

Article 1 – Sort de la convention financière initiale :

La convention financière en date du 30 janvier 2006 et son avenant du 28 décembre 2006, portant sur les modalités de remboursement par la Commune de Montescourt-Lizerolles, est maintenue et reprise par les parties en présence.

Article 2 – Conditions financières :

Le montant du remboursement est désormais réparti de la manière suivante :

- Annuité 2018 (remboursement des annuités 2017 et 2018) : 5 805,54 €
- Annuités de 2019 à 2028 : 2 902,77 €
- Annuité 2029 : 2 902,81 €

Article 3 – Mise en œuvre :

La présente convention entrera en vigueur dès son rendu exécutoire.

Article 4 – Litiges :

En cas de différends et/ou litige les parties tenteront de trouver un accord amiable avant saisine de toute juridiction.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Commune de Montescourt-Lizerolles,

Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois,

M. Roland RENARD

M. Xavier BERTRAND

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès de
la Région dans le cadre
du PRADET - Etude sur
le renouveau du tourisme
fluvial.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en partenariat avec Voies Navigables de France, la Communauté d'agglomération de Cambrai, la Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, la Communauté de communes du Pays du Vermandois et la Communauté de communes de l'Est de la Somme, lance une étude sur le renouveau du tourisme fluvial.

Celle-ci sera décomposée en deux lots, le premier concerne la valorisation touristique fluvestre du Canal de Saint-Quentin et des cours d'eau environnants. Le second lot permettra quant à lui de déterminer la faisabilité du réaménagement et de la gestion du Port de plaisance de Saint-Quentin et de son emprise.

Les objectifs assignés à l'étude sont les suivants :

- déterminer le potentiel touristique fluvestre à une échelle intercommunautaire ;
- préciser les itinéraires possibles ainsi que les activités à intégrer ou à développer ;
- faire des propositions de promotion de ce nouvel itinéraire touristique ;
- déterminer les possibilités de réaménagement du Port de plaisance et de son emprise ;
- mettre en exergue les conditions techniques et juridiques d'un tel projet.

Le coût global de l'étude est estimé à 90 000 € TTC.

En vue du financement de ce projet, seront escomptés des financements auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre du PRADET.

La collectivité s'engage à prendre en charge, avec les partenaires, la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le plan de financement prévisionnel ;

2°) d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Hauts-de-France ;

3°) d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à signer tous documents ou conventions, à intervenir dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43414-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès
de Voies Navigables de
France pour l'étude sur
le renouveau du tourisme
fluvial.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEBVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEBVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Guy DAMBRE, Mme Myriam HARTOG, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en partenariat avec Voies Navigables de France, la Communauté d'agglomération de Cambrai, la Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, la Communauté de communes du Pays du Vermandois et la Communauté de communes de l'Est de la Somme, lance une étude sur le renouveau du tourisme fluvial.

Celle-ci sera décomposée en deux lots, le premier concerne la valorisation touristique fluvestre du Canal de Saint-Quentin et des cours d'eau environnants. Le second lot permettra quant à lui de déterminer la faisabilité du réaménagement et de la gestion du Port de plaisance de Saint-Quentin et de son emprise.

Les objectifs assignés à l'étude sont les suivants :

- déterminer le potentiel touristique fluvestre à une échelle intercommunautaire ;
- préciser les itinéraires possibles ainsi que les activités à intégrer ou à développer ;
- faire des propositions de promotion de ce nouvel itinéraire touristique ;
- déterminer les possibilités de réaménagement du Port de plaisance et de son emprise ;
- mettre en exergue les conditions techniques et juridiques d'un tel projet.

Le coût global de l'étude est estimé à 90 000 € TTC.

En vue du financement de ce projet, seront escomptés des financements auprès de Voies Navigables de France.

La collectivité s'engage à prendre en charge, avec les partenaires, la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le plan de financement prévisionnel ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de Voies Navigables de France ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents ou conventions, à intervenir dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43418-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Budget prévisionnel du projet ou de l'action			
Exercice : 2018			
Date de début : 26-juil-18		Date de fin : 01-juil-19	
En TTC			
Le total des charges doit être égal au total des produits			
Charges	Montant	Produits	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60- Achats		70- Ventes de produits finis, de marchandises, de prestations de services	
Prestations de service	90 000		
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures			
61- Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Locations		Etat	47 000
Entretien et réparation		Région(s)	
		Emplois solidaires Emplois d'avenir Autres aides régionales	
Assurance		Département(s)	18 000
Documentation		Intercommunalités (5)	
		Commune(s)	
62- Autres services extérieurs		Organismes sociaux	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Fonds européens	25 000
Publicité,publication		Agences de services et de paiement (ex:CNASEA)	
Déplacements, missions		Autres établissements publics (VNF)	
Services bancaires, autres		Aides privées	
63- Impôts et taxes		75- Autres produits de gestion courante	
Impôts et taxes sur rémunération,		Cotisations	
Autres impots et taxes		Dons manuels, legs,...	
64- Charges de personnel		76- Produits financiers	
Rémunération des personnels (artistes, techniciens, administratif, ...)			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante		78- Reprises sur amortissements et provisions	
Droits d'auteur			
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements			
Charges indirectes			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	90000	Total des produits	90000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	90000	TOTAL	90000

Xavier BERTRAND
Président de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès
de l'Etat dans le cadre
du CNDS - Extension et
Rénovation de la Piscine
Jean Bouin.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a approuvé par délibération en date du 27 mars 2017 le projet de travaux relatif à l'extension et à la rénovation de la piscine Jean Bouin.

Selon les objectifs assignés au projet, les travaux sont orientés comme suit :

- le remplacement de la toiture mobile par une toiture fixe couvrant les 3 bassins,
- la rénovation des 3 bassins,
- le remplacement intégral des installations techniques pour une meilleure performance énergétique,
- la modernisation des moyens d'accueil et de paiement, de traitement ainsi que l'automatisation des systèmes de suivi des installations techniques de l'équipement.

Le coût global de l'opération est estimé à 8 676 757,00 € HT soit 10 412 108,40 € TTC.

Le Centre national pour le développement du sport subventionne ce type d'équipement. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) de solliciter le Centre national pour le développement du sport,
- 2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,
- 3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-42789-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Objet : Extension et rénovation de la piscine Jean Bouin

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Régional Hauts de France - PRADET	1 000 000.00	11.53%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	800 000.00	9.22%
Etat - CNDS	200 000.00	2.31%
Fédération Française de Natation	200 000.00	2.31%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	6 476 757.00	74.63%
Total HT	8 676 757.00	100.00%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès de
la Fédération Nationale
de Natation - Rénovation
et extension de la piscine
Jean-Bouin**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Richard TELATYNSKI, Mme Myriam HARTOG, Mme Anne CARDON, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a approuvé par délibération en date du 27 mars 2017 le projet de travaux relatif à l'extension et à la rénovation de la piscine Jean Bouin.

Selon les objectifs assignés au projet, les travaux sont orientés comme suit :

- le remplacement de la toiture mobile par une toiture fixe couvrant les 3 bassins,
- la rénovation des 3 bassins,
- le remplacement intégral des installations techniques pour une meilleure performance énergétique,
- la modernisation des moyens d'accueil et de paiement, de traitement ainsi que l'automatisation des systèmes de suivi des installations techniques de l'équipement.

Le coût global de l'opération est estimé à 8 676 757,00 € HT soit 10 412 108,40 € TTC.

La Fédération Française de Natation subventionne ce type d'équipement. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter la Fédération Française de Natation,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43559-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Objet : Extension et rénovation de la piscine Jean Bouin

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Régional Hauts de France - PRADET	1 000 000.00	11.53%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	800 000.00	9.22%
Etat - CNDS	200 000.00	2.31%
Fédération Française de Natation	200 000.00	2.31%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	6 476 757.00	74.63%
Total HT	8 676 757.00	100.00%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention Région
- Etude "Marché
intercommunal de
l'habitat et patrimoine des
bailleurs".**

**RAPPORTEUR
M. le Douzième
Vice-Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre du protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain à Saint-Quentin, signé le 10 juillet 2017, l'Agglomération du Saint-Quentinois a lancé une étude sur le marché intercommunal de l'Habitat et patrimoine des bailleurs.

Afin de poursuivre la transformation des quartiers Europe et Vermandois, un diagnostic complet du marché et du patrimoine des bailleurs dans toutes ses caractéristiques sera réalisé. Il devra permettre d'analyser le rôle que jouent le parc privé et le parc social dans l'Agglomération. À partir des éléments issus du diagnostic, une stratégie sera élaborée afin de remédier aux dysfonctionnements mis en évidence.

Le coût global de l'étude est de 79 850 € HT, éligible à des subventions de :

- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, pour 40 % ;
- La Caisse des dépôts et des consignations, pour 10 % ;
- La Région Hauts-de-France, pour 20 %.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le plan de financement prévisionnel ;

2°) de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Hauts-de-France ;

3°) afin de prévenir tout conflit d'intérêts publics, d'autoriser M. le 12^{ème} Vice-Président en charge de la politique de l'habitat, délégué par arrêté de M. le Président, à signer tous documents ou conventions dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Etude « Marché intercommunal de l'habitat et patrimoine des bailleurs »

Plan de financement du projet

Origine	Montant en €	%	Assiette en € HT	Statut
ANRU	31 940 €	40 %	79 850 €	Réservés
Conseil régional	15 970 €	20 %	79 850 €	Escomptés
Caisse des Dépôts	7 985 €	10 %	79 850 €	Réservés
AUTOFINANCEMENT	23 955 €	30 %	79 850 €	
Total général	79 850 €	100 %		

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande de
subvention ANRU - Etude
"Marché intercommunal
de l'habitat et patrimoine
des bailleurs".**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre du protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain à Saint-Quentin, signé le 10 juillet 2017, l'Agglomération du Saint-Quentinois a lancé une étude sur le marché intercommunal de l'Habitat et du patrimoine des bailleurs.

Afin de poursuivre la transformation des quartiers Europe et Vermandois, un diagnostic complet du marché et du patrimoine des bailleurs dans toutes ses caractéristiques sera réalisé. Il devra permettre d'analyser le rôle que jouent le parc privé et le parc social dans l'Agglomération. À partir des éléments issus du diagnostic, une stratégie sera élaborée afin de remédier aux dysfonctionnements mis en évidence.

Le coût global de l'étude est de 79 850 € HT, éligible à des subventions de :

- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, pour 40 % ;
- La Caisse des dépôts et des consignations, pour 10 % ;
- La Région Hauts-de-France, pour 20 %.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le plan de financement prévisionnel ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents ou conventions dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour adopte le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43467-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Etude « Marché intercommunal de l'habitat et patrimoine des bailleurs »

Plan de financement du projet

Origine	Montant en €	%	Assiette en € HT	Statut
ANRU	31 940 €	40 %	79 850 €	Réservés
Conseil régional	15 970 €	20 %	79 850 €	Escomptés
Caisse des Dépôts	7 985 €	10 %	79 850 €	Réservés
AUTOFINANCEMENT	23 955 €	30 %	79 850 €	
Total général	79 850 €	100 %		

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention Caisse
des dépôts et des
consignations - Etude
"Marché intercommunal
de l'habitat et patrimoine
des bailleurs".**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, Mme Anne CARDON, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Dans le cadre du protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain à Saint-Quentin, signé le 10 juillet 2017, l'Agglomération du Saint-Quentinois a lancé une étude sur le marché intercommunal de l'Habitat et patrimoine des bailleurs.

Afin de poursuivre la transformation des quartiers Europe et Vermandois, un diagnostic complet du marché et du patrimoine des bailleurs dans toutes ses caractéristiques sera réalisé. Il devra permettre d'analyser le rôle que jouent le parc privé et le parc social dans l'Agglomération. À partir des éléments issus du diagnostic, une stratégie sera élaborée afin de remédier aux dysfonctionnements mis en évidence.

Le coût global de l'étude est de 79 850 € HT, éligible à des subventions de :

- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, pour 40 % ;
- La Caisse des dépôts et des consignations, pour 10 % ;
- La Région Hauts-de-France, pour 20 %.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le plan de financement prévisionnel ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Caisse des dépôts et des consignations ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents ou conventions dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43473-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"

Etude « Marché intercommunal de l'habitat et patrimoine des bailleurs »

Plan de financement du projet

Origine	Montant en €	%	Assiette en € HT	Statut
ANRU	31 940 €	40 %	79 850 €	Réservés
Conseil régional	15 970 €	20 %	79 850 €	Escomptés
Caisse des Dépôts	7 985 €	10 %	79 850 €	Réservés
AUTOFINANCEMENT	23 955 €	30 %	79 850 €	
Total général	79 850 €	100 %		

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention Anah -
Etude pré-opérationnelle
à la mise en œuvre d'une
Opération programmée
d'amélioration
de l'habitat de
renouvellement urbain.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La convention « Action Cœur de Ville », a été signée le 29 juin 2018 par le Préfet et les collectivités bénéficiaires, à savoir la Ville de Saint-Quentin et l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Un de ses enjeux majeurs est la revitalisation du centre-ville de Saint-Quentin. Dans le cadre de l'habitat, il s'agira notamment de lutter contre la dégradation des logements en centre-ville, dans le parc locatif privé et de traiter les problématiques de la vacance et des mutations de biens.

Afin de mieux appréhender ces problématiques, une étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU), sur le centre-ville de Saint-Quentin a été lancée.

Cette étude, estimée à un montant prévisionnel de 50 000 € TTC, est éligible à une subvention de 50 % de son montant HT par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence nationale de l'habitat ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents ou conventions dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

002-200071892-20180921-43476-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès
de l'Aisne Partenariat
Investissement pour 2019
- Travaux de protection
du champ captant
d'Harly.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de travaux de protection des champs captants d'Harly contre les pollutions accidentelles.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- étanchéification des accotements de la route départementale 1029 aux abords du périmètre de protection rapproché des champs captants,
- collecte des eaux pluviales et prétraitement avant rejet,
- réalisation d'un bassin de confinement des eaux en cas de pollution accidentelle.

Le coût global de l'opération est estimé à 531 522,00 € HT soit 637 826,40 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLEROT, M. Freddy GRZETICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43695-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Aisne Partenariat Investissement 2019

**Objet : Travaux de protection contre les pollutions accidentelles
des champs captant dit Grenelle d'harly**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	53 152,00	10,00%
Agence de l'Eau Artois Picardie	372 065,00	70,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	106 305,00	20,00%
Total HT	531 522,00	100,00%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès
de l'Aisne Partenariat
Investissement pour
2019 - Travaux de
requalification de la
station d'épuration de
Dury.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Claude VASSET, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de requalification de la station d'épuration de Dury

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- reprise des désordres sur le poste de refoulement,
- optimisation des prétraitements,
- Amélioration du traitement biologique
- optimisation de la gestion des sous-produits et de la filière boues.

Le coût global de l'opération est estimé 307 800,00 € HT soit 369 360,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEECZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43703-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Aisne Partenariat Investissement 2019

**Objet : Travaux de requalification
de la station d'épuration de Dury**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	61 560,00	20,00%
DETR	92 340,00	30,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	153 900,00	50,00%
Total HT	307 800,00	100,00%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès
de l'Aisne Partenariat
Investissement pour 2019
- Travaux de desserte en
assainissement eaux usées
des rues de la Cimenterie
et Theillier Desjardins à
Saint-Quentin.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, Mme Danielle LANCO, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans le projet de travaux de desserte en assainissement eaux usées des rues de la Cimenterie et Theillier Desjardins à Saint-Quentin.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- mise en oeuvre des canalisations de collecte et de transport des eaux usées, ainsi que les branchements pour les usagers.

Le coût global de l'opération est estimé à 260 000 € HT soit 312 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLEROT, M. Freddy GRZETICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43706-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Aisne Partenariat Investissement 2019

**Objet : Travaux de desserte en assainissement eaux usées
des rues Theillier Desjardins et de la Cimenterie à Saint-Quentin**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	52 000,00	20,00%
Agence de l'Eau Artois Picardie	39 000,00	15,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	169 000,00	65,00%
Total HT	260 000,00	100,00%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès
de l'Aisne Partenariat
Investissement pour 2019
- Travaux de mises aux
normes des installations
d'assainissement non
collectif présentes
sur le territoire de
l'Agglomération.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Claude VASSET, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, compétente en matière d'assainissement non collectif, souhaite s'engager dans une politique de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif présentes sur son territoire.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- constitution d'un dossier usager établissant le diagnostic de l'existant,
- réalisation des travaux de mise en conformité par l'usager,
- contrôle de la bonne exécution des travaux par l'Agglomération,
- envoi du dossier de subvention complet par l'Agglomération et perception de l'aide reversée par la suite à l'usager.

Le coût global de l'opération est estimé à 200 000,00 € HT soit 240 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental selon le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZETICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43699-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Aisne Partenariat Investissement 2019

**Objet : Travaux de mise aux normes des installations
d'assainissement non collectif présentes sur le territoire de
l'Agglomération du Saint-Quentinois**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	40 000,00	20,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	160 000,00	80,00%
Total HT	200 000,00	100,00%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès
de l'Aisne Partenariat
Investissement pour
2019 - Travaux de
requalification des
réservoirs d'eau potable
de Mesnil-Saint-Laurent
et Jussy.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans les travaux de requalification des réservoirs d'eau potable de Mesnil-Saint-Laurent et de Jussy.

Le programme des travaux orienté selon les objectifs assignés au projet, est composé comme suit :

- reprise des désordres sur le Génie Civil,
- mise en œuvre de résine,
- remplacements des canalisations de refoulement et de distribution.

Le coût global de l'opération est estimé à 440 000,00 € HT soit 528 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43709-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Aisne Partenariat Investissement 2019

**Objet : Travaux de requalification des réservoirs
d'eau potable de Mesnil-Saint-Laurent et Jussy**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	110 000,00	25,00%
Agence de l'Eau Artois Picardie	66 000,00	15,00%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	264 000,00	60,00%
Total HT	440 000,00	100,00%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès
de l'Aisne Partenariat
Investissement pour
2019 - Extension de la
déchèterie d'Omissy.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La déchèterie d'Omissy est ouverte au public depuis 2007. Sa fréquentation n'a cessé d'augmenter depuis son ouverture pour en faire l'une des plus utilisées du département. C'est ainsi environ 8 000 tonnes de déchets qui y transitent annuellement.

Une plateforme de déchargement déchets verts et inertes sera aménagée sur cette extension soulageant ainsi les 3 emplacements de bennes sur les 8 existants. La manœuvre de déchargement par remorque sera facilitée. Ces déchets stockés seront rechargés et évacués une fois par semaine, le matin de la fermeture au public de la déchèterie.

Le coût global de l'opération est estimé à 286 660 € HT soit 343 992 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Un plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZETICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43718-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Aisne Partenariat Investissement 2019

Objet : Extension déchèterie d'OMISSY

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	57 332,00	20%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	229 328,00	80%
Total HT	286 660,00	100%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Demande
de subvention auprès
de l'Aisne Partenariat
Investissement pour 2019
- Travaux d'extension et
rénovation de la piscine
Jean Bouin.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votant : 67

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Jean-Louis GARDON, Mme Myriam HARTOG, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a approuvé par délibération en date du 27 mars 2017 le projet de travaux relatif à l'extension et à la rénovation de la piscine Jean Bouin.

Selon les objectifs assignés au projet, les travaux sont orientés comme suit :

- le remplacement de la toiture mobile par une toiture fixe couvrant les 3 bassins,
- la rénovation des 3 bassins,
- le remplacement intégral des installations techniques pour une meilleure performance énergétique,
- la modernisation des moyens d'accueil et de paiement, de traitement ainsi que l'automatisation des systèmes de suivi des installations techniques de l'équipement.

Le coût global de l'opération est estimé à 8 676 757,00 € HT soit 10 412 108,40 € TTC.

Ce projet est éligible à l'Aisne Partenariat Investissement (API) instruit par le Conseil Départemental. Sont escomptés également divers financements qui sont détaillés dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ; cette demande sera scindée sur deux années,

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERiot, M. Freddy GRZeziczak, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43564-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Aisne Partenariat Investissement 2019

Objet : Extension et rénovation de la piscine Jean Bouin

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	%
Conseil Régional Hauts de France - PRADET	1 000 000.00	11.53%
Conseil Départemental de l'Aisne - API	800 000.00	9.22%
Etat - CNDS	200 000.00	2.31%
Fédération Française de Natation	200 000.00	2.31%
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	6 476 757.00	74.63%
Total HT	8 676 757.00	100.00%

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Dispositif
d'aide aux artisans
de la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Le Conseil communautaire, en date du 27 mars 2017, a approuvé l'extension du dispositif « CASQ – ARTISANS » sur l'ensemble de son nouveau territoire.

Il s'agit d'accompagner les artisans réalisant des investissements par l'octroi d'une subvention de 15 % du montant HT des dépenses avec un plafond d'aide de 2 000 €.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « CASQ - ARTISANS » ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Hugues VAN MAELE

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43380-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**ANNEXE – liste des bénéficiaires du dispositif « CASQ – ARTISANS » –
Aide à l'investissement des artisans de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**

NOM	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE		investissements prévus	Assiette subventionnable HT prévue	Subvention maximale pouvant être accordée
Jean-Pierre MOREL	BRODERIES MOREL	broderie	21 rue de Provence	02100 LESDINS	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Ali HAZIZ	SAMY / RAJASTAN	restaurant	8 bis rue de la Sous-Préfecture	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Geoffrey ACCART	ACP PLOMBERIE	plomberie chauffage	80 rue du Fort	02680 CASTRES	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Romain GONTHIER	GONTHIER TELECOMS & RESEAUX SOLUTIONS	Installation et maintenance de matériels et réseaux de télécommunications	120 bis Camille Desmoulins	02100 SAINT-QUENTIN	matériel et véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Matthieu PARENT	MP	boulangerie	56 rue du Président JF Kennedy	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Laurent FOURNIER	LC DEVELOPPEMENTS	artisanat - activités spécialisées, scientifiques et techniques	123 rue Denfert Rochereau	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Valentin FANCHON	SARL FANCHON	Réparation de machines et équipements mécaniques	Route de La fère	02100 NEUVILLE-SAINT-AMAND	matériel professionnel	7 000 €	1 050,00 €
Eric DOUAY		platerie	16 rue Faidherbe	02430 GAUCHY	matériel professionnel	7 000 €	1 050,00 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Taxe
d'enlèvement des ordures
ménagères - Exonération -
Locaux commerciaux.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

L'article 1521 III du code général des impôts permet aux assemblées délibérantes compétentes de déterminer les cas où les locaux à usage industriel (situés en dehors de l'établissement industriel) ou commercial peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette exonération s'explique par le fait que les entreprises sont tenues à l'évacuation de leurs déchets et n'utilisent pas le service des déchets ménagers et assimilés.

Plusieurs établissements commerciaux de la Communauté d'agglomération se trouvent dans ce cas.

Afin de ne pas pénaliser ces établissements, il est proposé au Conseil communautaire d'accorder l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en faveur des établissements commerciaux justifiant du non recours aux services de la Communauté d'agglomération en produisant un justificatif d'enlèvement des ordures ménagères par une entreprise privée pour l'année en cours.

Pour l'année 2019, la liste des établissements exonérés figure en annexe à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'accorder l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en faveur des établissements commerciaux justifiant du non recours aux services de la Communauté d'agglomération en produisant un justificatif d'enlèvement des ordures ménagères par une entreprise privée de l'année en cours, selon la liste jointe en annexe.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43415-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

	Nom de l'exploitant	Adresse du local	Nom du propriétaire	Adresse du propriétaire	Prestataire
1	RESIDENCE LES 3 CHENES - EHPAD TEMPS DE VIE	12 rue Camille Desmoulins 02100 SAINT-QUENTIN 44 rue Georges Pompidou 02100 SAINT QUENTIN	SA LA MAISON DU CIL ASS TEMPS DE VIE DEVELOPEMENT	12 boulevard Roosevelt 02100 SAINT-QUENTIN 5 rue Philippe Noiret 59350 ST ANDRE	VEOLIA
2	ALDI Marché	9001 A boulevard Camille Guérin 02100 SAINT QUENTIN 185 rue de Paris 02100 SAINT QUENTIN 172 rue du Président Kennedy 02100 SAINT QUENTIN	SA IMWO France SCI MERLIMONTOISE	1 mail Saint-Martin 59400 CAMBRAI 30 rue Saint-Fiacre 59400 CAMBRAI	VEOLIA
3	BRICOMAN	9141 Bois des Roses 02100 FAYET	SA IMMOBILIERE BRICOMAN	1 Rue Nicolas Appert 59260 LEZENNES	ESOP
4	BRICORAMA	9002 bis Chemin de Lehaucourt 02100 SAINT-QUENTIN	SASLA MAISON DU TREIZIEME	154 boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS	ESO-P 17 rue Geoffroy saint Hilaire 75005 Paris
5	BUT	7 rue de la Garenne 02100 FAYET 5001 rue de la Petite vallée 02100 FAYET	SCI IMMO LEFEVRE	163 rue de la République 02230 FRESNOY LE GRAND	SUEZ RV PICARDIE
6	CITRA	5015 Zone Industrielle 02100 MORCOURT 5013 av Abel Bardin et Ch Benoît 02100 ROUVROY	SAS TRANSPORTS CITRA	ZI de Rouvroy Morcourt 02100 SAINT QUENTIN	SUEZ RV PICARDIE
7	CORA	9001-9002-9003-9005 Rue Georges Pompidou 02100 SAINT-QUENTIN	SAS CORA	1 rue du Chenil CROISSY BEAUBOURG 77183	SUEZ RV PICARDIE
8	DECATHLON SAS France	Zone commerciale AUCHAN 02100 FAYET	SCPI ACTIPIERRE EUROPE	43 avenue La grande armée 75016 PARIS	VEOLIA
9	ALKOR	5017 ZI Rouvroy Morcourt 02100 SAINT-QUENTIN	FINAMUR	12 place des Etats Unis 92120 MONTROUGE	PICARDIE RECUP
10	SAS GIFI MAG	ZAC de la Vallée SAINT QUENTIN 02100	SA FREY	1 rue René Cassin Parc d'Affaires TGV REIMS-BEZANNES 51430 BEZANNES	SUEZ RV PICARDIE

11	LA HAIE SAINT CLAUDE	1, 9002 bd du Docteur Schweitzer 02100 SAINT-QUENTIN 112B av de la République 02100 SAINT-QUENTIN	ICADE - SALA HAIE SAINT- CLAUDE	1 Boulevard du Docteur Schweitzer 02100 SAINT- QUENTIN	SITA DECTRA
12	HOPITAL PRIVÉ SAINT CLAUDE	1 Boulevard du Docteur Schweitzer 02100 SAINT-QUENTIN	ICADE - SA POLYCLINIQUE SAINT-CLAUDE	1 Boulevard du Docteur Schweitzer 02100 SAINT- QUENTIN	VEOLIA
13	Centre LECLERC	route de Guise - ZAC le Contoy 02100 HARLY 549 A Neuville Saint-Quentin	SA AUXICOMI	27 avenue Maréchal Leclerc 94710 MAISONS ALFORT	SUEZ RV PICARDIE
14	AISNE OISE AUTOMOBILE	9003 Avenue Archimède 02100 SAINT-QUENTIN	SCI GROUPE TUPPIN BOIS DE LA CHOCQUE	ZA Bois de la Chocque Avenue Archimède 02100 SAINT-QUENTIN	GURDEBEKE RECYCLAGE
15	AISNE AUTO SERVICES	31 rue Alexandre Dumas 02100 SAINT-QUENTIN	SCI DUMAS NOIRMONT	ZA Bois de la Chocque Avenue Archimède 02100 SAINT-QUENTIN	GURDEBEKE RECYCLAGE
16	BURGER KING	Centre Commercial Auchan 9002 les Marlettes 02100 SAINT-QUENTIN	SNC QUICK INVEST France	Parc portes de Paris bât 123 50 avenue du Pdt Wilson 93210 ST DENIS LA PLAINE	VEOLIA
17	INTERMARCHÉ Zac La Vallée - SAS SODIVAL	9003 rue Antoine Parmentier 02100 SAINT-QUENTIN	SCI LA VALLEE	74 boulevard Gambetta 02100 SAINT-QUENTIN	SOLEVAL
18	INTERMARCHÉ Gauchy et l'ensemble de sa galerie marchande - SAS SODIAG	9004 rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY	SCI DES SETIERS	74 boulevard Gambetta 02100 SAINT-QUENTIN	ENTREPRISE GEORGES WILMORT / PICARDIE RECUP + FER
19	GAMM'VERT - VERTDIS	9003 Rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY			
20	NORAUTO	Rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY			
21	BRICOCASH	2 rue Auguste Delaune 02430 GAUCHY			

22	TRUFFAUT	9014 chemin de Lehacourt 02100 SAINT QUENTIN	SAS ETS HORTICOLES GEORGES TRUFFAUT	2 avenue des Parcs 91090 LISSES	VEOLIA
23	LIDL	rue Charles Linné 02100 SAINT QUENTIN	SCI CEMN	1 rue de la Cologne 80200 PERONNE	BAUDELET ENVIRONNEMENT
		178/180 rue de Guise 02100 SAINT QUENTIN	SNC LIDL	35 rue Charles Peguy 67200 STRASBOURG	
		33 bld Victor Hugo 02100 SAINT QUENTIN	SNC NATIOCREDIMURS	27 avenue Charles Tillon 35402 RENNES CEDEX	
24	NORAUTO	9001 rue des Marlettes 02100 FAYET	SA IMMOCHAN France	rue du Maréchal Delattre de Tassigny 59170 CROIX	VEOLIA
25	COURTEPAILLE	9003 Bois des Roses FAYET 02100	SERARE COURTEPAILLE	101 rue du Pelvoux 91080 COURCOURONNES	VEOLIA
26	BRICODEPOT	rue de Guise 02100 HARLY	SAS EURO DEPOT IMMOBILIER	30 rue de la Tourelle 91310 LONGPONT SUR ORGE	SUEZ R.V PICARDIE
27	CONFORAMA	9001 rue du 19 mars 1962 02100 SAINT QUENTIN	SCPI IMMORENTE	303 avenue des champs élysées 91000 EVRY	SUEZ R.V PICARDIE
28	MC DONALD'S	rue Georges Pompidou SAINT-QUENTIN 02100 Angle Quai Gayant SAINT QUENTIN 02100	SAS MC DONALDS France	1 rue Gustave Eiffel GUYANCOURT 78280	SUEZ R.V PICARDIE
29	PRO ARCHIVES SYSTEM	70 bld Cordier SAINT QUENTIN 02100	EURL SAI RECORD	4 rue Denis Papin 95250 BEAUCHAMP	VEOLIA
30	MAISONS DU MONDE	rue de la Garenne Les marlettes 02100 FAYET	SCI FAYET PROMOTION	73 rue Ferrer 59155 FACHES THUMESNIL	SUEZ R.V PICARDIE
31	SARL LE BOIS DE CAMBRONNE / HOUTCH	9002 rue Georges Charpak - Parc des Autoroutes 02100 SAINT QUENTIN	BPI France FINANCEMENT	27 avenue du Général Leclerc 94710 MAISONS ALFORT CEDEX	
32	AUCHAN	route d'Amiens RN 29 02100 FAYET	SA AUCHAN France	200 rue de la Recherche 59491 VILLENEUVE D'ASCQ	SUEZ R.V PICARDIE
32	TDSA	74T rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN	SCI DE NOIRMONT	74T rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN	GURDEBEKE RECYCLAGE

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Soutien
au projet de thèse
DANBRAC.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'Agglomération du Saint-Quentinois s'engage à faire de l'enseignement supérieur un marqueur de développement de son territoire. Le déploiement de la recherche est un des axes de ce développement, conformément aux compétences complémentaires de l'Agglomération.

Aussi, l'Université de Picardie Jules Verne a sollicité le soutien de l'Agglomération au financement d'une thèse dans le domaine de l'intelligence artificielle.

En partenariat avec le centre hospitalier de Saint-Quentin, la thèse portera sur le développement d'une application d'aide au diagnostic basée sur les réseaux de neurones artificiels pour la détection des tumeurs cérébrales (DANBRAC), en utilisant des données d'imagerie par résonance magnétique. Elle sera codirigée par un enseignant-chercheur de l'INSSET.

Ce projet a été classé priorité numéro une par la Commission Recherche de l'UPJV et est financé dans le cadre de l'« Allocations Recherche 2018 » à 50 % (soit 45 655,74 €) par la Région Hauts-de-France.

Dans ces conditions, l'Agglomération souhaite soutenir le projet de thèse DANBRAC et allouer une subvention à l'UPJV de 30 437,16 € complétée par une subvention de 15 218,58 € de la Ville de Saint-Quentin.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'allouer à l'Université Picardie Jules Verne une subvention de 30 437,16 € pour les trois ans du contrat doctoral ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43513-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Subvention
exceptionnelle - Comité de
Jumelage.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Claude VASSET, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Par délibération du 19 mars 2018 approuvant le budget, le Conseil communautaire a accordé le versement d'une subvention de 2 500 € au Comité de Jumelage de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Dans le cadre du jumelage avec la ville croate de DUGO SELO, une délégation a été reçue. Au vu des dépenses engagées, le Comité de Jumelage sollicite l'Agglomération pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 881 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 881 € au Comité de Jumelage ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, M. Thomas DUDEBOUT, M. Roger LURIN ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY, M. René JOLY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43563-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Subvention
exceptionnelle Epide.**

=

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'EPIDE de Saint-Quentin sollicite le soutien de l'Agglomération du Saint-Quentinois pour un voyage pédagogique en Allemagne.

Dans le cadre de ce projet de devoir de mémoire, l'EPIDE demande à l'Agglomération du Saint-Quentinois le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €.

Une convention de partenariat sera conclue prévoyant notamment des actions menées par l'EPIDE sur le territoire de l'Agglomération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'EPIDE de Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43790-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT
- Rapport annuel sur
le prix et la qualité
des services publics
de l'eau potable et
de l'assainissement
(territoire de la
Communauté
d'Agglomération de Saint-
Quentin) pour l'exercice
2017 - Présentation.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'année n doit être présenté au conseil de communauté pour le 30 Septembre de l'année n+1.

Le rapport annuel au titre de l'exercice 2017 tenant compte des éléments indiqués dans les textes réglementaires figurant en annexe a ainsi été élaboré.

La Commission Consultative des Services Publics locaux s'est réunie le 6 septembre 2018 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2017, tel que joint au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43396-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

AGENCE DE L'EAU

ET DE L'ASSAINISSEMENT

2017



CASTRÉS
CONTES-COURT
ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET
FIEULAINÉ
FONSOMME
FONTAINE-NOTRE-DAME
GAUCHY
GRUGIES
HARLY
HOMBLIÈRES
LESDINS
MARCY
MESNIL-SAINT-LAURENT
MORCHART
NEUVILLE-SAINT-AMAND
OMISSY
REMAUCOURT
ROUVROY
SAINT-QUENTIN

PREAMBULE

Conformément à la disposition inscrite dans la loi n°95.101 du 2 février 1995 (dite Loi Barnier), un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement doit être présenté au conseil de communauté dans l'objectif de renforcer la transparence et l'information de ces services.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 précise les caractéristiques et les indicateurs de performance qui doivent être présentés. Ceux-ci sont par ailleurs explicités par arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007.

L'Agglomération du Saint-Quentinois, attachée à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les pollutions, s'inscrit dans ce dispositif de transparence. Le présent rapport s'efforce de relater de manière la plus lisible possible, les résultats de ses politiques publiques mises en œuvre depuis de nombreuses années.

SOMMAIRE

- ➔ Exemple d'une facture eau et assainissement de 120 m³ (au 1^{er} janvier 2017)

- ➔ Eléments chiffrés et évolution d'une facture d'eau

- ➔ Projets et stratégies de l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement

- ➔ Indicateurs réglementaires
 - Eau Potable

 - Service Public d'Assainissement Collectif

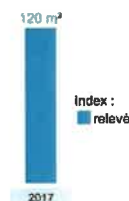
 - Service Public d'Assainissement Non Collectif

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSUMMATION
12JU000001	Relevé le 01/01/2017 : 0	Relevé le 31/12/2017 : 120	120 m ³
			Total : 120 m ³

VOTRE FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité ou volume en m ³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				202,80		213,95
Consommation d'eau potable	01/01/2017-31/12/2017	120	1,48000	177,60	5,5 %	
Redevance Compteur	01/01/2017-31/12/2017	365	0,02564	9,36	5,5 %	
Redevance abonnement	01/01/2017-31/12/2017	365	0,04340	15,84	5,5 %	
Collecte et traitement des eaux usées				202,40		312,84
Redev. collecte des eaux usées	01/01/2017-31/12/2017	120	1,65000	198,00	0,0 %	
Redev. Trait. des eaux usées	01/01/2017-31/12/2017	120	0,87000	104,40	10,0 %	
Organismes publics				95,28		98,76
Modernisation des réseaux de collecte (Agence Eau)	01/01/2017-31/12/2017	120	0,26800	31,92	0,0 %	
Lutte contre la pollution de l'eau d'origine domestique (Agence Eau)	01/01/2017-31/12/2017	120	0,38800	46,56	5,5 %	
Prélèvement d'eau de nappe	01/01/2017-31/12/2017	120	0,14000	16,80	5,5 %	

Evolution de votre consommation



Index :
■ relevé

Montant facturé

Prix au litre 0,00521 € TTC

Votre budget

€ Prix du m³ TTC hors abonnement : 4,99 € (soit 0,00499 € par litre)

	HT	TVA	TTC
TVA 0,0%	229,62	0,00	
TVA 5,5%	298,18	14,63	
TVA 10,0%	104,40	10,44	
Total	600,48	25,07	625,55

Montant à payer en € TTC

625,55

Mieux Comprendre votre facture

DISTRIBUTION DE L'EAU

Le produit du nombre de mètres cubes consommés par le prix unitaire. Le montant recouvré, contribue à financer le coût du pompage, du stockage et de la distribution d'eau. La somme destinée à couvrir les charges fixes du service.

La somme destinée à l'achat, l'entretien et le remplacement des compteurs.

ORGANISMES PUBLICS

Ces trois redevances sont recouvrées par la Communauté d'Agglomération pour le compte de l'Agence de l'Eau qui définit la politique générale en matière de qualité de l'eau. L'Agence de l'Eau aide financièrement les collectivités à réaliser leurs travaux d'assainissement et de dépollution des eaux usées ainsi que la protection des ressources en eau.

TVA

Les taux réduits (1), s'appliquent à l'ensemble des composantes de la facture, à l'exclusion :
- des redevances de collecte des eaux usées et de modernisation des réseaux de collecte non assujetties à la T.V.A.

(1) application des taux en vigueur, se reporter au détail de la facture.

ASSAINISSEMENT

Le produit de cette redevance couvre les charges d'investissement des canalisation pour la collecte des eaux usées, le coût d'exploitation de la collecte et les charges d'investissement de la station d'épuration.

Le produit de cette redevance permet de rémunérer la société Vélis Eau - Compagnie Générale des Eaux qui est prestataire de la Communauté d'Agglomération pour l'exploitation de la station d'épuration.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'ASSAINISSEMENT

Quelques éléments chiffrés...

La production et le stockage de l'eau potable		La collecte des eaux usées et des eaux pluviales	
9	Forages	20	Communes en zone assainissement collectif
16	Réservoirs d'une capacité totale de 19 715 m³	2	Systèmes de collecte assainissement de type « séparatif » eaux usées et eaux pluviales
4 867 247 m³	Volume d'eau annuel distribué (y compris achat d'eau)	69 865	Population desservie
173	Analyses d'eau de l'ARS (100 % conformes)	27 050	Nombre d'abonnés
La distribution de l'eau potable		98,4 %	Taux de desserte
<u>La consommation</u>		79 %	Taux de raccordement
74 662	Population desservie	189	Contrôles de raccordement
27 994	Nombre d'abonnés	369 km	réseaux eaux usées
3 653 794 m³	Volume d'eau annuel consommé mesuré (et estimé)	189 km	réseaux eaux pluviales
<u>Le réseau</u>		63	Conventions de déversement
391 km	Longueur totale du réseau	221	Dossiers d'urbanismes instruits
	18 km Linéaire inspecté (écoute de fuite)	70 %	Taux de cartographie des réseaux
2,1 km	Canalisations renouvelées	L'assainissement Non Collectif	
425	Branchements construits, réhabilités ou modifiés	378	Nombre de contrôles (depuis le début de la prestation en 2010)
		18 %	Taux de conformité

Les stations de traitement des eaux usées

<u>La Lagune de Marcy</u>		<u>La Station d'Épuration de Gauchy</u>	
1	Commune raccordée (conforme)	18	Communes raccordées (conforme)
300 équ. h*	Capacité nominale (* équivalent habitant)	151 000 équ. h*	Capacité nominale (* équivalent habitant)
		2 089 T. / an	Quantité de boues traitées (en matière sèche) dont 1 200 tonnes en compostage
		12 912 m³	Débit moyen journalier
		230,14 ha	Surface annuelle épandue
		1 331 T. / an	Quantité de matières de vidange

Facture annuelle de 120 m ³		Tarif depuis le 1 ^{er} janvier 2015	
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Consommation d'eau potable		177,60 €	
Redevance abonnement		15,84 €	
Redevance compteur 15 mm		9,36 €	
Sous-total HT		202,80 €	
Montant TVA		11,15 €	
Distribution de l'Eau (Sous-total TTC)		213,95 €	
Pourcentage du prix global		34%	
ASSAINISSEMENT			
Redevance collecte des eaux usées		198,00 €	
Redevance traitement des eaux usées		104,40 €	
Sous-total HT		302,40 €	
Montant TVA		10,44 €	
Assainissement (Sous-total TTC)		312,84 €	
Pourcentage du prix global		50%	
ORGANISME PUBLICS			
Lutte contre la pollution		46,56 €	
Modernisation des réseaux de collecte		31,92 €	
prélèvement d'eau de nappe		16,80 €	
Sous-total HT		95,28 €	
Montant TVA		3,48 €	
Agence de l'Eau Artois Picardie (Sous-total TTC)		98,76 €	
Pourcentage du prix global		16%	
Montant T.T.C. pour 120 m ³		625,55 €	
Prix T.T.C. au m ³ consommé		5,21 €	



Grands projets et stratégie au sein de l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement

EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - Note d'accompagnement pour la partie eau potable

Grands projets et stratégie au sein de l'Agence de l'eau et de l'assainissement

Considérant le principe actuel que « l'eau paie l'eau » et que la baisse des consommations d'eau perdure ainsi que le durcissement des normes européennes relatives à la gestion de l'eau, la politique de l'eau se doit d'évoluer afin de tendre vers une gestion durable mais également rationnelle.

L'approvisionnement en eau potable de l'ensemble de la population étant désormais réalisé, il convient désormais de se concentrer sur la préservation de la ressource en eau tant quantitativement que qualitativement.

En outre, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ), une restructuration de la production de l'eau est indispensable en raison de l'abandon inéluctable de la station de Tour Y Val située en centre-ville qui approvisionne l'essentiel de l'eau au robinet des Saint-Quentinois (70 %). Les équipements nécessaires à la distribution de l'eau seront également impactés.

A) Protection et Gestion de la ressource en eau

Alors que les approches préventives semblent moins coûteuses que les approches curatives, aujourd'hui majoritaires, la question des incitations à réduire la pollution à la source est cruciale.

La CASQ bénéficie d'une ressource en eau abondante issue de la nappe de la craie, et globalement de bonne qualité, qu'il convient par conséquent de préserver.

Le principal paramètre à surveiller vis-à-vis de la qualité de l'eau est le taux de nitrate, particulièrement proche du seuil réglementaire sur certains champs captant, mais ne présentant aucun risque quant à la qualité de l'eau potable distribuée.

Enjeux	Sécuriser la qualité de l'eau distribuée aux abonnés
	Pérenniser la ressource existante
	Rationaliser les investissements, puisque les approches préventives sont moins coûteuses que les approches curatives

1) Protection contre les pollutions ponctuelles et accidentelles

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, modifiée le 30 décembre 2006, prescrit l'établissement autour des points de prélèvement d'eau, existants ou à créer, destinés à la consommation humaine, de trois périmètres de protection (immédiat, rapproché, éloigné) à l'intérieur desquels sont interdites ou réglementées les activités pouvant nuire à la qualité des eaux. Le code de la santé publique précise également l'obligation de constituer un dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine.

Sur les 9 forages d'eau exploités par la CASQ, les situations vis-à-vis de cette réglementation divergent :

- le champ captant de Tour Y Val (3 forages en activités – environ 2/3 de l'eau produite) situé en centre ville à proximité de la Base Urbaine de Loisir n'est pas protégeable de part sa situation géographique (caractère trop vulnérable) ;
- le champ captant d'Harly (2 forages – environ 1/3 de l'eau produite) est désormais doté d'arrêtés préfectoraux depuis le 24 juin 2016. Il reste désormais à réaliser les travaux nécessaires à la protection de la ressource (2018-2019) ;
- 2 forages « ruraux » disposent d'un arrêté préfectoral mis en œuvre. Il s'agit des forages de Marcy et de Mesnil Saint Laurent. Le forage de Mesnil devra à terme faire l'objet d'une nouvelle procédure dans la mesure où celui-ci dispose d'un potentiel de productivité important qui sera vraisemblablement exploité dans le cadre de la suppression du champ captant de Tour Y Val ;
- Le forage d'Essigny le petit est désormais utilisé essentiellement en tant que ressource de secours (seule 4 rues sont alimentées par le captage). Ceci étant, **la procédure de protection du captage a été relancée (étude préalable réalisée en 2017)** en étudiant les impacts sur la base du débit d'exploitation actuel et sur la base du débit atteint dans le cadre de l'essai de pompage;
- Le forage de **Fontaine-Notre-Dame/Fieulaine** va être pérennisé (confirmé par le schéma directeur). **Par conséquent, la procédure de protection du captage a été relancée (étude préalable réalisée en 2017).**

La protection du captage d'Harly est actée tandis que la procédure de protection de 2 captages est (re)lancée, sachant qu'un ou plusieurs autres forages devront être créés en vue de la suppression à moyen terme du principal champ captant, Tour Y Val.

Par ailleurs, une étude d'évaluation de la vulnérabilité et de mise en sécurité de l'ensemble des ouvrages de production et de stockage d'eau potable a été réalisée en 2017 selon la méthode AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité). Il en est ressorti une vulnérabilité faible des ouvrages concernés.

Enfin, l'Agglomération a initié la rédaction d'un Plan d'Ultime Secours en Eau afin de préparer les équipes de l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement à des situations de crise de plus ou moins grande importance.

2) Protection face aux pollutions diffuses

Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ([LEMA, n°2006-1772, article 21](#)), la prise en compte des problématiques de pollutions diffuses s'est traduite par un dispositif, complémentaire aux périmètres de protection des captages, visant la mise en place de mesures de protection sur tout ou partie de l'Aire d'Alimentation du Captage.

Ainsi, le champ captant d'Harly a été retenu dans une liste nationale qui s'étend désormais à plus de 1000 captages présentant à la fois un intérêt stratégique et une sensibilité forte vis-à-vis des pollutions diffuses.

Les deux étapes réglementaires composant cette démarche sont les suivantes :

- prise d'un arrêté préfectoral de délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage,
- prise d'un arrêté préfectoral définissant un programme d'action sur cette zone.

La première étape de ce dispositif, qui consiste à délimiter l'aire d'alimentation de captage et à caractériser sa vulnérabilité, a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, prestation confiée au bureau d'études SAFEGE.

Onze communes sont concernées par cette aire d'alimentation de captage, ce qui représente une surface d'environ 33 kilomètres carrés.

L'étape suivante consiste à réaliser un diagnostic territorial multi-pressions (enquêtes auprès des agriculteurs, industriels, collectivités, usagers...) permettant d'élaborer un programme d'actions hiérarchisées.

Ce diagnostic a été confiée à la société InVivo Agrosolutions sous la maîtrise d'ouvrage de la CASQ et l'étude a débuté au cours de l'année 2013 et s'est terminée en 2015.

La 2nde étape de cette démarche réglementaire s'est achevée en 2015 en partenariat avec le monde agricole et industriel, ainsi qu'avec les institutions étatiques (Agence de l'Eau et DDT notamment). La CASQ a poursuivi les échanges avec les partenaires (DDT, Agence de l'Eau, chambre d'agriculture) afin d'aboutir sur cette thématique en 2018.

B) Restructurer la production et la distribution de l'eau (Schéma Directeur d'eau)

**Enjeu Remplacer les forages de Tour Y Val (70 % de la production d'eau)
Sécuriser l'alimentation en eau
Maîtriser les investissements**

Dans le cadre de la restructuration de son réseau d'alimentation en eau potable, la CASQ recherche de nouveaux sites de production d'eau facilement protégeables et susceptibles de se substituer au champ captant de Tour-Y-Val.

Ces recherches ont montré que la CASQ aura des difficultés à trouver un site unique, facilement protégeable, de bonne qualité et permettant de pomper 1 000 m³/h pour le substituer aux captages de Tour-Y-Val.

Une diversification de la ressource est donc à envisager, par la création de plusieurs sites de production qui seraient éventuellement associés à une ou des usines de traitement.

Ainsi, quatre sites ont déjà fait l'objet de reconnaissances approfondies sur le terrain. Ils se situent à Morcourt, Maissemy, Mesnil Saint Laurent et Remaucourt. Le captage d'Essigny-Le-Petit a fait l'objet d'essais de pompage en 2012.

Sur la base de ces éléments et de la structure actuelle des infrastructures en eau potable, l'étude d'adduction qui a été réalisée a mis en évidence la potentialité de cette ressource à alimenter ou sécuriser 9 communes de la CASQ sur son secteur Nord ; à savoir Essigny-Le-Petit, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine Notre-Dame, Morcourt, Lesdins, Omissy, Remaucourt et Rouvroy.

Par ailleurs, les résultats de l'étude hydrogéologique concernant les champs captant d'Harly et de Mesnil Saint Laurent réalisée par le bureau d'étude GINGER montrent que ces deux sites possèdent un potentiel hydrogéologique intéressant dans la diversification de la ressource en eau.

L'année 2015 a notamment permis de réaliser la 1^{ère} phase de l'étude (recueil, analyse, et synthèse des données existantes). Ensuite, la campagne de mesure a été réalisée en novembre 2015 afin de mieux comprendre le fonctionnement du réseau et ainsi travailler sur le modèle hydraulique du réseau d'eau de la CA.

En 2016 ont été réalisés des essais complémentaires sur les sites de Morcourt et de Remaucourt (le site de Maissemy a été abandonné compte tenu de l'éloignement de la CASQ et de doutes concernant la qualité de l'eau) afin d'exploiter exclusivement la nappe de la craie.

La CASQ a terminé son schéma directeur d'adduction d'eau potable, indispensable pour arrêter la stratégie de la Communauté d'Agglomération afin d'apporter une réponse au remplacement de la station de pompage de Tour-Y-Val.

Les premières conclusions confirment la nécessité d'avoir recours à au moins 2 nouvelles ressources : les sites de Morcourt et Remaucourt répondent à ces attentes quantitativement mais il est nécessaire de réaliser un suivi de longue durée concernant la qualité de l'eau en raison notamment de la présence de traces de phytosanitaires en période d'étiage hydrogéologique. L'ancien champ captant de Rouvroy dispose de caractéristiques similaires (nappe de la craie) et ces forages sont inexploités depuis des décennies mais existants.

Une campagne de suivi de la qualité de l'eau est par conséquent réalisée en 2017-2018 sur ces 3 sites.

Les premiers résultats montrent une relative stabilité de la qualité de l'eau ; à savoir des traces de pesticides ainsi que la présence de nitrates mais selon des valeurs faibles ne remettant pas en cause la potabilité de l'eau en l'état.

Les travaux relatifs à la restructuration du réseau (fermeture de Tour Y Val) sont estimés à 6 – 8 millions d'euros HT (en fonction des sites retenus).

C) Tendre vers une gestion patrimoniale

Enjeux	Améliorer les rendements des réseaux
	Optimiser les coûts de fonctionnement (maintenance)
	Investir efficacement
	Pérenniser les recettes

Un quart de l'eau prélevée pour l'eau potable est perdue à cause des fuites dans les réseaux d'eau et n'arrive pas jusqu'à l'utilisateur.

Ces fuites constituent une perte économique et nuisent à la qualité du service rendu. La connaissance du patrimoine est le préalable indispensable à la mise en œuvre d'une gestion

durable des services d'eau, qui permet d'optimiser les coûts d'exploitation, d'améliorer la fiabilité des infrastructures et de maintenir un niveau de performance.

La loi Grenelle 2 (et son décret du 27 janvier 2012) impose de nouvelles obligations aux collectivités organisatrices des services d'eau potable et crée des incitations fiscales :

- disposer d'un **descriptif détaillé** des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable avant le 31 décembre 2013 ;
- établir un **plan d'actions** en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret (seuils variables selon les caractéristiques du service et de la ressource).

L'agglo du Saint-Quentinois remplit ces conditions.

Depuis plusieurs années, la CASQ a par conséquent redoublé d'efforts pour atteindre ces objectifs.

1) Le descriptif détaillé des réseaux

La CASQ a fait l'acquisition d'un matériel GPS de précision centimétrique en 2013. Cet appareil a permis aux services de l'eau et de l'assainissement d'actualiser la cartographie des réseaux. **L'acquisition d'un second appareil en 2015, couplée à une réorganisation des effectifs en interne, va permettre d'optimiser et de consolider les données cartographiques. Cette mission s'est développée en 2015 et se poursuit.**

Il est fondamental de s'inscrire dans cette logique de gestion patrimoniale dans les années à venir.

2017 est marquée par une réorganisation de la régie eau (regroupement de la régie plomberie et de la régie fontainerie). L'objectif recherché est de développer de la polyvalence en interne permettant ainsi de maintenir en permanence une équipe dédiée à la recherche de fuite, une équipe dédiée au renouvellement des compteurs et une équipe « gestion patrimoniale » consacrée à la cartographie des réseaux.

2) Le rendement

La CASQ atteint et dépasse son rendement cible (rendement minimum imposé par les services de l'Etat soit entre 71 et 73%) depuis plusieurs années (voir RPQS pour détail sur les indicateurs). Cela traduit les efforts réalisés par le service eau potable et sa régie sur le réseau et dans d'autres prestations telles que :

- acquisition de matériel de recherche de fuite depuis plusieurs années,
- acquisition d'une excavatrice en 2013,
- réparation de plus de 500 fuites en 2017,
- renouvellement d'environ 1000 compteurs

Ces efforts devront être soutenus au cours des prochaines années.

Cela passera également par une politique de renouvellement plus forte et mieux ciblée des compteurs usagers. En effet, Le vieillissement d'un compteur se traduit généralement par l'apparition, au bout de durées très variables, de phénomènes de sous-comptage.

Une étude du parc compteurs a été réalisée en 2016-2017 consistant notamment en une radiographie du parc suivi d'un passage au banc d'essai d'environ 500 compteurs en service.

Un programme pluriannuel de renouvellement optimisé sera construit en 2018.

L'impact escompté est une augmentation du rendement.

D) Se préparer à travailler sur un nouveau territoire

A la suite de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint- Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon au 1er janvier 2017, l'Agglomération du Saint-Quentinois a souhaité lancer une étude sur les conditions techniques, juridiques et financières de l'exercice des compétences eau et assainissement sur le territoire du nouvel EPCI au 1er janvier 2018. Cet élargissement des compétences eau/assainissement était rendu obligatoire, en application de la loi NOTRE.

Les évolutions relatives aux compétences eau et assainissement introduites par la loi NOTRe emportent, en effet, des nombreuses conséquences et interrogations qu'il convient de préparer de la meilleure façon.

Plusieurs enjeux sont à prendre en considération : moyens, techniques, financiers et politiques.

La commission eau et assainissement s'est donc réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2017 pour suivre cette étude et travailler notamment sur la qualité des services rendus aux usagers, le niveau d'investissement souhaité ou encore le prix des services.

Pour résumer

POINTS FORTS

Une ressource en eau abondante

Une ressource en eau de qualité, ne nécessitant aucun traitement hormis la désinfection

Une eau distribuée de qualité (analyses d'eau 100 % conformes en 2017)

Un rendement d'eau conforme aux exigences de l'Etat (rendement « cible » dépassé)

La sécurisation de la ressource en eau

La télégestion de la quasi-totalité des ouvrages de production

Un haut niveau de service d'exploitation



Grands projets et stratégie au sein de l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement

ASSAINISSEMENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

— CHIFFRES CLES ASSAINISSEMENT

Zonage d'Assainissement

6 communes sur nos 20 communes membres sont dotées d'un zonage d'assainissement (document identifiant la population qui sera desservie et celle qui ne le sera pas)

Desserte en assainissement

Population desservie = 69 865 habitants

Population non desservie = 844 habitants

Nombre d'usagers facturés en Assainissement Collectif : 27 050

Raccordement des usagers desservis

189 contrôles ont été réalisés en 2017

Taux de bon raccordement = 79 %

24 branchements construits

11 usagers bénéficiant d'aides au raccordement.

Assainissement Non collectif

Nombre de contrôles ANC (depuis le début de la prestation) = 378

Taux de conformité = 18 %

Urbanisme

Nombre de permis de construire, permis de démolir et déclaration préalable instruits = 180

Nombre de permis d'aménager instruit = 1

Nombre de certificats d'urbanisme instruits = 40

Patrimoine

Linéaire réseaux eaux usées = 369 km

Linéaire réseaux eaux pluviales = 189 km

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux = 35 (0 en 2014)

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel = 120 (20 en 2014)

Cartographie du patrimoine = 70 % du réseau tracé.

Exploitation

Réseaux et ouvrages annexes

Section électromécanique

Renouvellement des pompes = 1 pompe soit 0,5 % du parc

Révision des pompes = 9 pompes, soit 4,5% du parc

Estimation du volume déversé par les réseaux = 1,6 % du volume collecté, soit en deçà du seuil réglementaire fixé à 5%.

Estimation de l'impact sur le milieu naturel généré par les réseaux : 0,9% des flux collectés, soit en deçà du seuil réglementaire fixé à 5%.

Section Assainissement

55,30 km de réseaux curés soit 10 % du patrimoine,

8,13 km de réseaux inspectés soit 1,5 % du patrimoine,

197 tonnes de boues produites

Stations de traitement des eaux urbaines

Lagune de Marcy

Conforme.

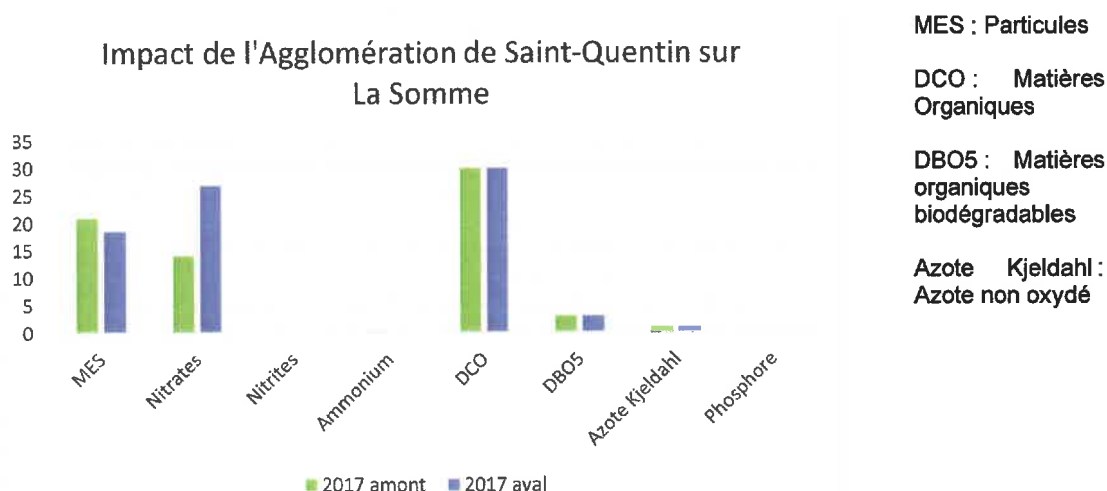
Station de Traitement de Gauchy

Débit en tête = 5 797 515 m³

156 bilans réalisés et conformes

Boues produites (tonnes Matières Sèches) = 1769 tonnes

Milieu récepteur



PISTES DE PROGRES - PROJETS ET STRATEGIE

→ Réalisation des zonages d'assainissement

La réalisation des zonages d'assainissement permettra de définir le périmètre géographique et fonctionnel des services collectifs et non collectifs de l'assainissement à l'attention de nos usagers. Nous prévoyons d'aboutir l'approbation définitive après enquête publique en 2018.

Couplés au zonage d'assainissement, les règlements de service d'assainissement collectif et non-collectif (« conditions générales de ventes ») modifiés clarifieront les obligations et droits des usagers vis-à-vis de l'Agglo du Saint-Quentinois. Nous sommes sur un objectif 2018.

→ Actualisation du schéma directeur des eaux pluviales

Le précédent schéma directeur des eaux pluviales date de 2000. Il valide des objectifs de réduction de flux polluants déversés par temps de pluie. Ce document conclu à un investissement d'environ 16 Millions € constitués de trois bassins de stockage-restitution sans évaluation de coûts de fonctionnement associés.

Ce document est particulièrement complet ; toutefois, il méconnaît plusieurs éléments de contexte :

- La prise en compte de l'impact réel sur le milieu récepteur et, notamment, les données que nous mesurons sur la Somme depuis 1996,
- L'évolution réglementaire récente et à venir (Directive Cadre sur l'Eau, SDAGE Artois Picardie, arrêté ministériel relatif à l'assainissement),
- Les premiers enseignements concernant les déversements par temps de pluie provenant de nos ouvrages,
- Une station de traitement qui reçoit un débit et des charges organiques faibles par rapport à ses capacités réglementaires,
- Une évolution foncière,
- Des terrains perméables et favorables aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

L'étude est en cours et se poursuivra sur 2018.

→ Réalisation d'un investissement en aval de la Zone Industrielle de Rouvroy-Morcourt

Par arrêté préfectoral datant du 27 Août 2014, il est demandé à l'Agglo du Saint-Quentinois d'investir, de manière à prévenir une pollution de l'exutoire de la Zone Industrielle de Rouvroy-Morcourt. Le programme de travaux a été défini et négocié avec le service de la police de l'eau. L'ouvrage se réalisera sur 2018.

→ Terminer la desserte des usagers situés à Fonsomme et à Fieulaine

Les travaux de fin de desserte de Fieulaine sont prévus en 2018 ; ceux concernant Fonsomme en 2018-2019.

→ Améliorer notre information patrimoniale

L'Agglo du Saint-Quentinois a une connaissance réduite des informations relatives au patrimoine. Cela se traduit par une notation faible des indicateurs réglementaires. Aussi,

plusieurs initiatives ont été lancées en 2014 à l'aide du Système d'Information Géographique :

- Constitution de la base de données assainissement,
- Cartographie de 70 % du réseau à l'aide du matériel GPS.

La transcription des inspections télévisées (photographie de l'état de l'ouvrage) et l'automatisation des réponses aux DT/DICT sont en fonctionnement.

Reste à mettre en œuvre la traçabilité de la maintenance enregistrée dans le logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) sur le support Système d'Information Géographique.

→ **Maîtriser les consommations énergétiques**

Les ouvrages de pompage dédiés à l'assainissement représentent 20 % de la consommation électrique globale de la collectivité (moyenne 2011-2014 sur mutualisation Ville de Saint-Quentin- Communauté d'Agglomération).

Aussi, l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement a engagé une étude de collecte des performances de ses stations de relevage (m3 pompé / kWh), lui permettant d'améliorer judicieusement son patrimoine Pompes.

Par ailleurs, l'Agence a engagé une étude de faisabilité visant à alimenter le complexe de loisirs La Bul par la chaleur contenue dans les eaux usées. Cette énergie pourrait permettre de produire la chaleur nécessaire à la piscine et aux bâtiments ainsi que le froid à l'attention de la patinoire. L'objectif est fixé à 2020.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF OU AUTONOME

1 - Réglementation

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée le 30 décembre 2006 ainsi qu'à l'article L 2224.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin devait créer son Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

En effet, les nouvelles orientations apportées par la réglementation dans le domaine de l'assainissement font que l'assainissement non collectif prend désormais toute son importance et se positionne en solution alternative à l'assainissement collectif pour répondre aux enjeux économiques et techniques auxquels les collectivités peuvent être confrontées.

Ces enjeux trouvent leur signification quand il s'agit, pour ne citer que les principales pistes de réflexion, d'habitats diffus, d'insuffisance hydraulique du milieu récepteur ou encore lorsque les contraintes techniques dues à la configuration topographique deviennent trop pénalisantes.

Par délibération en date du 14 décembre 2009, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin a créé, à compter du 1^{er} janvier 2010, son SPANC et adopté son règlement de service. Ce dernier a été modifié par la suite en fonction de la réglementation et adopté par délibération en date du 13 décembre 2010 pour être applicable à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les obligations auxquelles le Service Public de l'Assainissement non Collectif a à répondre sont les suivantes :

- le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif recensées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (dit "premier contrôle") ;
- le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif : tous les 3 ans après le "premier contrôle" ;
- le contrôle de conception et d'exécution des nouvelles installations d'assainissement non collectif ou des réhabilitations ;
- le contrôle des installations d'assainissement non collectif lors de la vente de biens.

Le SPANC fonctionne sur le mode d'une régie avec prestations de services pour les seules obligations auxquelles la collectivité doit répondre, le contrôle des installations nouvelles et existantes. Suite à la consultation lancée auprès de divers prestataires, la société NANTAISE DES EAUX a été retenue au titre de l'année 2017.

2 – Situation actuelle

Le zonage d'assainissement a été mis en enquête publique sur douze communes. Associé aux zonages approuvés sur les communes d'Essigny-le-Petit, Fonsomme, Fontaine Notre-Dame, Fieulaine et Mesnil-Saint-Laurent, il permettra d'identifier les usagers qui seront maintenus en assainissement non collectif.

BILAN :

- Nombre d'installations contrôlées depuis la création du SPANC : 378
- Nombre d'installations conformes : 60
- Nombre d'installations non conformes : 318

Les principales filières qui peuvent être retenues en fonction des qualités d'infiltration des sols sont :

- Épandage souterrain (épandage en sol naturel)
- Lit filtrant vertical non drainé (épandage en sol reconstitué)
- Tertre d'infiltration
- Lit filtrant drainé à flux vertical
- Lit filtrant drainé à flux horizontal

Par ailleurs, il existe des stations de traitement compact permettant de répondre à la problématique du foncier disponible sur certaines propriétés.

La difficulté de financement pour les usagers est un frein à la mise en conformité des installations. Une politique d'incitation et de rappel des obligations a été menée auprès des usagers.

Pour résumer

POINTS FORTS

Un impact faible du système communautaire d'assainissement et de collecte des eaux pluviales sur la Somme

Peu de volumes et de flux déversés issus de nos réseaux

*Équipement des points de déversement réseaux - données transmises aux services de l'état
Manuel Auto surveillance validé*

Pas de déversement en tête de station de traitement

Un taux de desserte et un taux de raccordement importants

Un haut niveau de service d'exploitation

Agglomération du Saint-Quentinois (Périmètre de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentin)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	24
1.1.	Présentation du territoire desservi	24
1.2.	Mode de gestion du service.....	24
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	25
1.4.	Nombre d'abonnés.....	25
1.5.	Eaux brutes.....	26
1.6.	Eaux traitées	27
1.6.1.	Achats d'eaux traitées	28
1.6.2.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	28
1.6.5.	Autres volumes	29
1.6.6.	Volume consommé autorisé	29
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	29
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	30
2.1.	Modalités de tarification	30
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	30
3.	Indicateurs de performance	32
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	32
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	32
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	34
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	34
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	34
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	34
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	35
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	36
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	37
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	37
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	37
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	38
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	38
4.	Financement des investissements	39
4.1.	Montants financiers.....	39
4.2.	État de la dette du service.....	39
4.3.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	39
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	40
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	40
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	40
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	41

Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☐	☐
Transfert	☒	☐
Stockage (1)	☐	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Castres, Contescourt, Essigny-le-Petit, Fayet, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy, Saint-Quentin

Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non

Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 20/07/2006. ☐ Non

Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 74 662 habitants au 31/12/2017 (72 597 au 31/12/2016).

Nombre d'abonnés



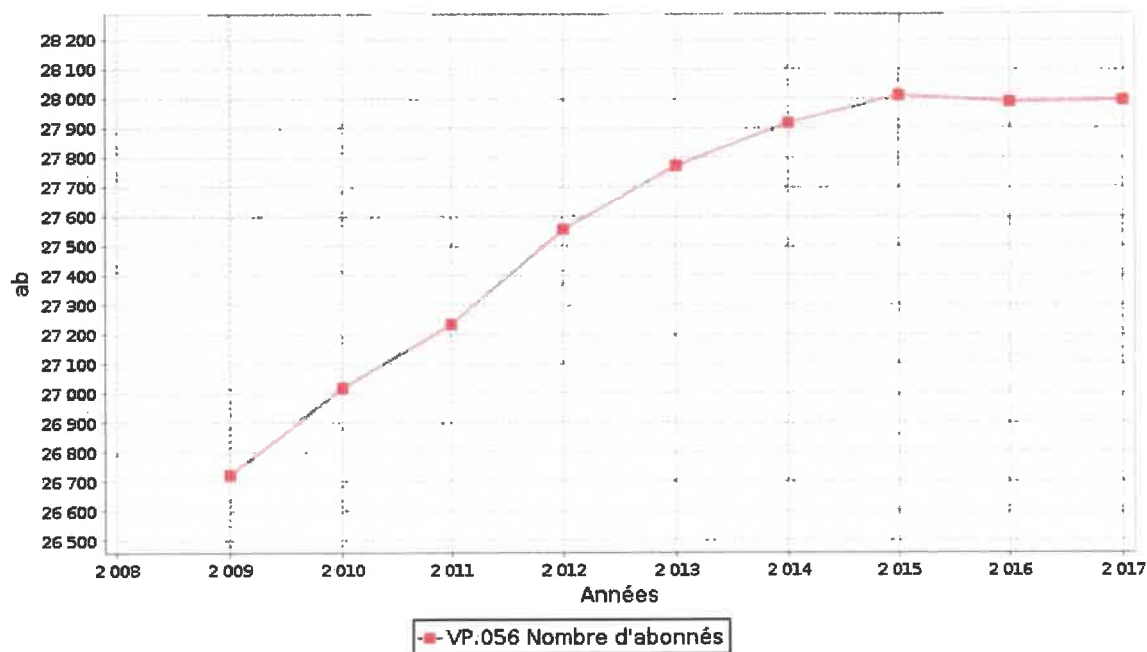
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 27 994 abonnés au 31/12/2017 (27 989 au 31/12/2016).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 71,6 abonnés/km au 31/12/2017 (71,58 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,67 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,59 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 130,52 m³/abonné au 31/12/2017. (128,04 m³/abonné au 31/12/2016).



Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 4 844 838 m³ pour l'exercice 2017 (4 598 948 pour l'exercice 2016).

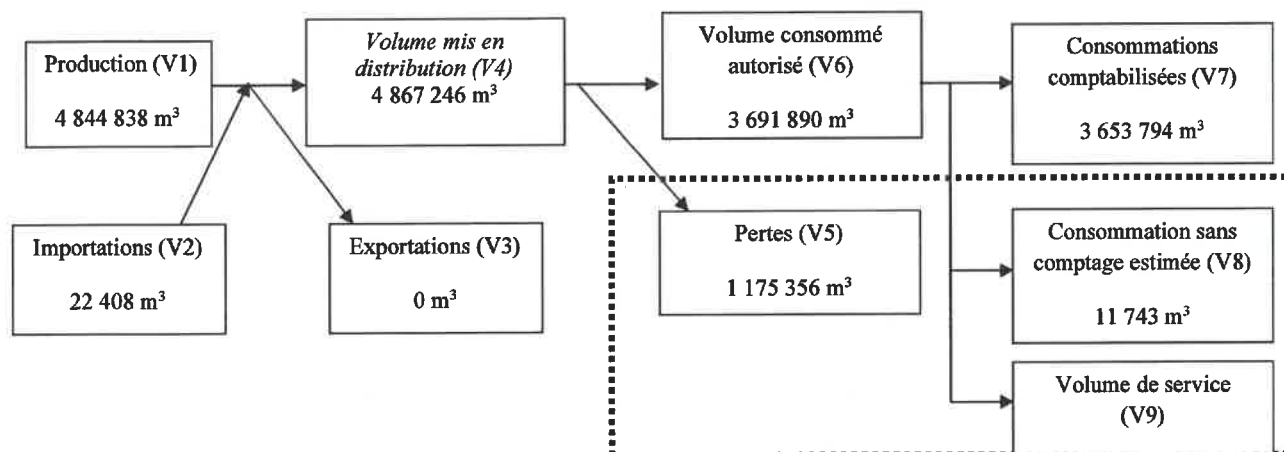
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Forage n°1 de SAINT-QUENTIN "Tour y val" Bas Service			881 080	360 530	-59,1%
Forage n°4 de SAINT-QUENTIN "Victor Hugo" Haut Service			1 175 610	1 443 180	22,8%
Forage n°2 de SAINT-QUENTIN "Grosnard" Haut Service			1 132 530	1 393 930	23,1%
Puits de MARCY "Le Champ de la Vigne"			9 452	7 922	-16,2%
Forage d'ESSIGNY-LE-PETIT "Les Sablons"			13 987	3 544	-74,7%
Forage n°2 de HARLY			195 260	318 540	63,1%
Forage de MESNIL-SAINT-LAURENT			23 860	8 532	-64,2%
Puits de FIEULAIN			28 629	30 220	5,6%
Forage n°1 de HARLY			1 138 540	1 278 440	12,3%
Total			4 598 948	4 844 838	5,3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

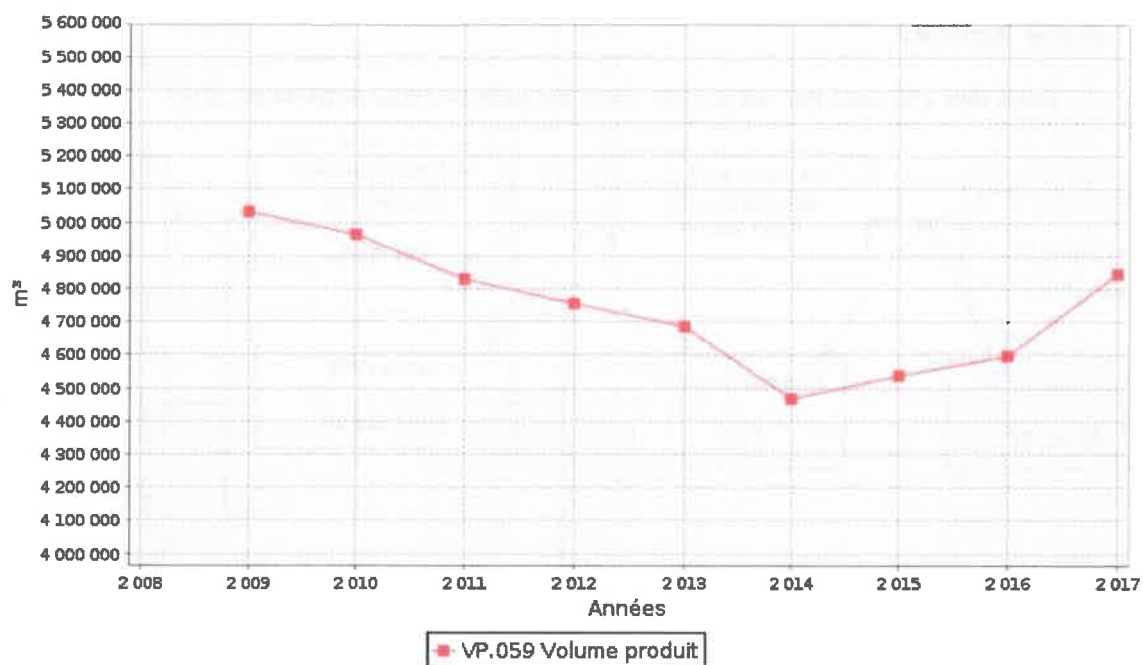
Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage n°1 de SAINT-QUENTIN "Tour y val" Bas Service	881 080	360 530	-59,1%	0
Forage n°4 de SAINT-QUENTIN "Victor Hugo" Haut Service	1 175 610	1 443 180	22,8%	0
Forage n°2 de SAINT-QUENTIN "Grosnard" Haut Service	1 132 530	1 393 930	23,1%	0
Puits de MARCY "Le Champ de la Vigne"	9 452	7 922	-16,2%	80
Forage d'ESSIGNY-LE-PETIT "Les Sablons"	13 987	3 544	-74,7%	50
Forage n°2 de HARLY	195 260	318 540	63,1%	80
Forage de MESNIL-SAINT- LAURENT	23 860	8 532	-64,2%	80
Puits de FIEULAIN	28 629	30 220	5,6%	50
Forage n°1 de HARLY	1 138 540	1 278 440	12,3%	80
Total du volume produit (V1)	4 598 948	4 844 838	5,3%	26,99



Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Total d'eaux traitées achetées (V2)	18 098	22 408	23,8%	45

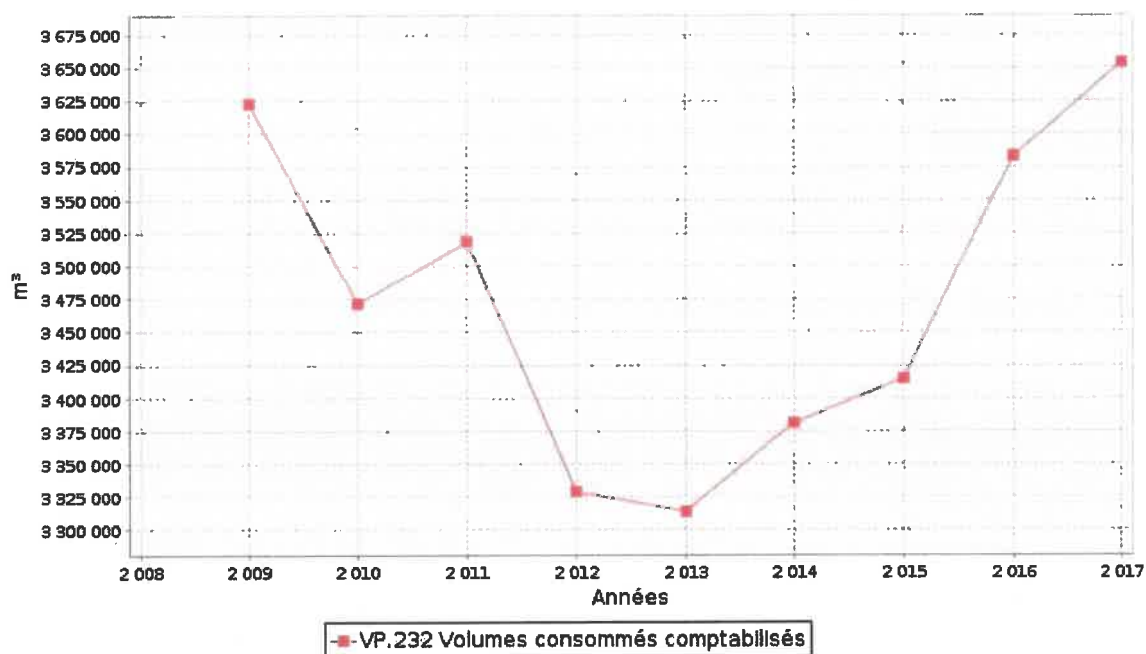
Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	3 583 586	3 653 794	2%
Abonnés non domestiques	—	0	—%
Total vendu aux abonnés (V7)	3 583 586	3 653 794	2%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	—%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	15 799	11 743	-25,7%
Volume de service (V9)	26 705	26 353	-1,3%

Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	3 626 090	3 691 890	1,8%

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 391 kilomètres au 31/12/2017 (391 au 31/12/2016).

Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	25,2 €	25,2 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,48 €/m³	1,48 €/m³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,14 €/m³	0,14 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,388 €/m³	0,388 €/m³
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27/11/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,20	25,20	0%
Part proportionnelle	177,60	177,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	202,80	202,80	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	16,80	16,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	46,56	46,56	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	_____%
TVA	14,64	14,64	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	78,00	78,00	0%
Total	280,80	280,80	0%
Prix TTC au m³	2,34	2,34	0%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 3 653 794 m³/an (3 583 586 m³/an en 2016).

Indicateurs de performance

Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	166	0	224	0
Paramètres physico-chimiques	167	1	228	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,4%	99,1%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont

comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	75

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	77,6 %	75,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	25,41	25,87
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_____ %	75,1 %

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 8,5 m³/j/km (7,2 en 2016).

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

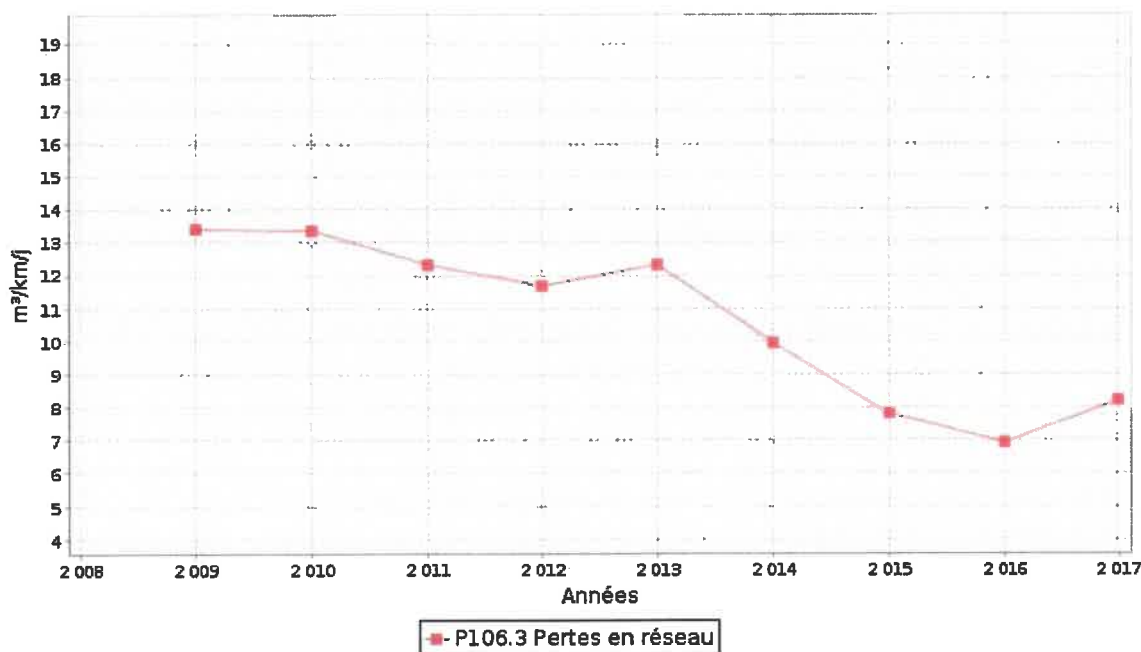


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas

consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 8,2 m³/j/km (6,9 en 2016).



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 25,77 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,32% (1,32 en 2016).

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 27,1% (24,3% en 2016).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, 249 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (144 en 2016), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 8,89 pour 1 000 abonnés (5,14 en 2016).

Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 3 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2016).

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	8 987 146,7	7 731 108
Epargne brute annuelle en €	3 134 280,45	1 868 959,74
Durée d'extinction de la dette en années	2,9	4,1

Pour l'année 2017, la durée d'extinction de la dette est de 4,1 ans (2,9 en 2016).

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Pour faire suite à la fusion entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon et à la clôture anticipée de l'exercice 2016, la Trésorerie de Saint-Quentin ne peut afficher un taux d'impayés 2016 cohérent.

Dans ce contexte le taux d'impayés du comptable public pour l'exercice 2016 serait de 19,74%, chiffre toutefois à relativiser du fait des échéanciers de paiement mis en place par la trésorerie (dette réglée sur plusieurs années par les usagers pour éviter l'admission en non valeurs) et de la procédure de phase comminatoire amiable instaurée, pour éviter d'avoir recours aux procédures ultimes de recouvrement.

Pour améliorer la gestion des impayés et permettre un accompagnement des usagers rencontrant des difficultés passagères, l'Agglomération du Saint-Quentinois travaille avec la Trésorerie sur une convention d'objectifs pour le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement.

Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 10

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2017, le taux de réclamations est de 0,36 pour 1000 abonnés (0,21 en 2016).

Financement des investissements

Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 080 910	1 929 374

État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 987 146,7	7 731 108

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service-Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Projets à l'étude-Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Bassin de dépollution – protection du champ captant d'Harly	960 000	
Réhabilitation intérieure de 3 réservoirs d'eau potable	1 400 000	
Remplacement réseau eau potable y compris branchements en plomb et sécurisation de la desserte en eau des communes sur plusieurs années	3 340 000	

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, 311 569,54 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0853 €/m³ pour l'année 2017 (0,2236 €/m³ en 2016).

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	72 597	74 662
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,34	2,34
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	3	3
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,4%	99,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	75
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,6%	75,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	7,2	8,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	6,9	8,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,32%	1,32%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	24,3%	27,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,2236	0,0853
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5,14	8,89
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,9	4,1
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		19,74%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,21	0,36

Agglomération du Saint-Quentinois (Périmètre de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentin)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	44
1.1.	Présentation du territoire desservi	44
1.2.	Mode de gestion du service	45
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	45
1.4.	Nombre d'abonnés.....	45
1.5.	Volumes facturés.....	47
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	48
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	48
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	48
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	49
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	51
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	51
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	51
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	52
2.1.	Modalités de tarification	52
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	54
2.3.	Recettes	55
3.	Indicateurs de performance	56
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	56
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	56
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	58
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	58
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	59
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	59
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	61
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	61
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	62
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	63
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	64
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	64
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	66
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	66
4.	Financement des investissements	67
4.1.	Montants financiers.....	67
4.2.	Etat de la dette du service.....	67
4.3.	Amortissements	67
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	67
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	68
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	69
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	69
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	69
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	70

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal

☒ intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'agglomération du Saint Quentinois
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☐

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Castres, Contescourt, Essigny-le-Petit, Fayet, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy, Saint-Quentin
- **Existence d'une CCSPL** ☒ Oui ☐ Non
- **Existence d'un zonage** ☒ Oui, date d'approbation* : 2003 (Mesnil Saint Laurent, Essigny le Petit, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine Notre Dame ☐ Non
- **Existence d'un règlement de service** ☒ Oui, date d'approbation* : 15 Avril 1997. ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière avec une part Contrat de concession de services pour l'exploitation de la Station de Traitement située à Gauchy**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **69 865** habitants au 31/12/2017.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **27 050** abonnés au 31/12/2017 (27 045 au 31/12/2016).

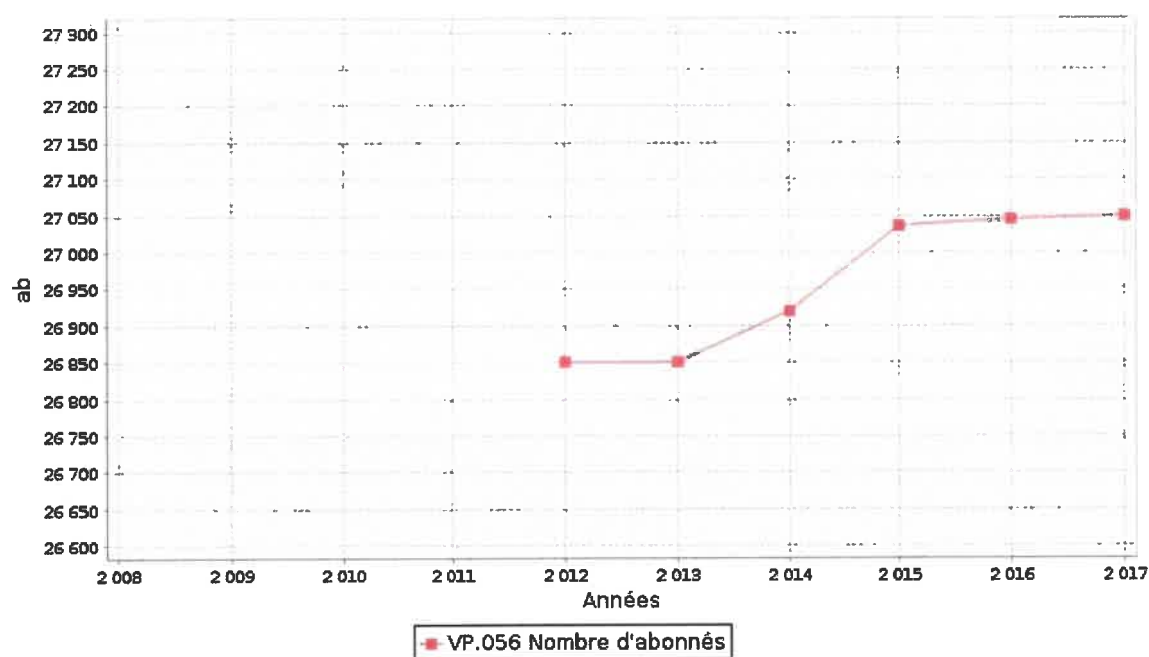
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Castres	85			85	0
Contescourt	22			22	0
Essigny-le-Petit	157			157	0
Fayet	314			314	0
Fieulaine	80			80	0
Fonsomme	74			74	0
Fontaine-Notre-Dame	166			166	0
Gauchy	2138	2137	1	2138	0
Grugies	549			549	0
Harly	641			641	0
Homblières	587			587	0
Lesdins	315			315	0
Marcy	77			77	0
Mesnil-Saint-Laurent	194			194	0
Morcourt	277	276	1	277	0
Neuville-Saint-Amand	366			366	0
Omissy	263			263	0
Remaucourt	113			113	0
Rouvroy	178	177	1	178	0
Saint-Quentin	20449	20452	2	20454	0,01
Total	27 045	27045	5	27 050	0,02%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 27 500.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 73,31 abonnés/km) au 31/12/2017. (72,93 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,58 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,63 habitants/abonné au 31/12/2016).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	3 087 832	2 584 874	
Abonnés non domestiques	3 596	294 518	
Total des volumes facturés aux abonnés	3 091 428	2 880 392	-6,8 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme	8 189	7 579	- 7 %
Total des volumes exportés	8 189	7 579	- 7 %
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Gricourt	Débitmètre HS	25 720	
Total des volumes importés	Débitmètre HS	25 720	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 63 au 31/12/2017 (63 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 369 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 369 km (370,83 km au 31/12/2016).

5 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop-plein de poste de refoulement A	Chemin de Halage Quai Gayant	Environ 1500 m³
Déversoir d'orage Avenue de la résistance	Avenue de la résistance	0
Déversoir d'orage Place de la Libération	Déversoir d'orage Place de la Libération	0
Trop-plein du poste de refoulement Canal	Avenue albert Iier _angle chemin du halage	0
Boulevard Cordier	18, Boulevard Cordier St Quentin	0



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station de MARCY
Code Sandre de la station : 010245900001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		1985									
Commune d'implantation		Marcy									
Lieu-dit		Les Batailles									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Nombre d'abonnés raccordés		77									
Nombre d'habitants raccordés		183									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		54									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 26 Mars 2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : _____ Nom du milieu récepteur : Nappe de la craie									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou								Rendement (%)	
DBO ₅	35	☐ et ☒ ou								60	
DCO	200	☐ et ☒ ou								60	
MES	150	☐ et ☒ ou								50	
NGL		☐ et ☐ ou									
NTK		☐ et ☐ ou									
pH		☐ et ☐ ou									
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou									
Pt		☐ et ☐ ou									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16 Octobre	Non	44	39	506	38	82	76	28.6	67	7.6	12
13 Décembre	Non	40	49	161	-10	87	2	12.5	53	5	-130

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station de SAINT-QUENTIN - GAUCHY

Code Sandre de la station : 011039600000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/01/2006							
Commune d'implantation				Gauchy (02340)							
Lieu-dit				Chemin de La Biette							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				136250							
Nombre d'abonnés raccordés				27 767							
Nombre d'habitants raccordés				71 775							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				28 800							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☒ Autorisation en date du 28 28 Août 2011 ☐ Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		la Somme via le Fossé des Allemagnes					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				85			
DCO		90		☐ et ☒ ou				90			
MES		35		☐ et ☒ ou				92			
NGL		10		☐ et ☒ ou				80			
NTK		7		☐ et ☒ ou				85			
pH		6,5-8,5		☐ et ☒ ou				85			
NH ₄ ⁺		3		☐ et ☒ ou							
Pt		1		☐ et ☒ ou				85			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	Oui	2	99	21.5	96.1	3.7	98.5	2.6	96.6	0.6	91.7

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station de MARCY (Code Sandre : 010245900001)	0	0
Station de SAINT-QUENTIN - GAUCHY (Code Sandre : 011039600000)	1792	1769
Total des boues produites	1792	1769

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station de MARCY (Code Sandre : 010245900001)	0	0
Station de SAINT-QUENTIN - GAUCHY (Code Sandre : 011039600000)	2 152,8	2 088,87
Total des boues évacuées	2 152,8	2 088,9

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	15 €	15 €
Participation aux frais de branchement	1. Desserte de constructions nouvelles = 1812 € (forfait de 7 ml) avec 116.88 € / ml supplémentaire 2. Seconde boîte = 1812 € (forfait de 7 ml) avec 127.29 € / ml supplémentaire 3. Déplacement de boîte = 964.15 € (forfait de 7 ml) avec 116.88 € /ml	4. Desserte de constructions nouvelles = 1812 € (forfait de 7 ml) avec 116.88 € / ml supplémentaire 5. Seconde boîte = 1812 € (forfait de 7 ml) avec 127.29 € / ml supplémentaire 6. Déplacement de boîte = 964.15 € (forfait de 7 ml) avec 116.88 € /ml

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	2,52 €/m³	2,52 €/m³
Autre :		___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 % (partie épuration)	10 % (partie épuration)
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,266 €/m³	0,266 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture : Une TVA de 10% s'applique sur la partie traitement des eaux usées (contrat de concession de services)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 27 Novembre 2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement.



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0 %
Part proportionnelle	198,00	198,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	198,00	198,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—
Part proportionnelle	104,40	104,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	104,40	104,40	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	31,92	31,92	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre : _____	0,00	0,00	0%
TVA	33,43	33,43	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,36	42,36	0%
Total	344,76	344,76	0%
Prix TTC au m³	2,87	2,87	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	7 352 725	8 218 967	+12 %
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés	27 702	37 301	+ 35 %
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	425 435	1 022 752	+ 140 %
Contribution au titre des eaux pluviales	780 239	745 688	-4 %
Recettes liées aux travaux	25 870	11 047	-57 %
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	8 611 971	10 035 755	+ 17 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : **8 218 967 €** (7 352 725 au 31/12/2016).

L'augmentation des recettes est conséquente à deux événements. Le premier s'agit d'une compensation de la facturation 2016 qui avait été volontairement plus faible qu'un exercice (anticipation du fait de la clôture des comptes demandés dans le cadre de la fusion de deux EPCI). Le second consiste à une progression de l'aide à la performance délivrée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (modification de l'échéancier de paiement combinée à l'atteinte du taux maximum possible d'aide).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **98,36%** des 27 500 abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	35

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 35 pour l'exercice 2017 (35 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station de MARCY	4,4	100	100
Station de SAINT-QUENTIN - GAUCHY	2 999	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station de MARCY	4.4	100	100
Station de SAINT-QUENTIN - GAUCHY	2 999	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO ₅ /j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station de MARCY	4,4	100	100
Station de SAINT-QUENTIN - GAUCHY	2 999	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station de MARCY :

Sans objet

Station de SAINT-QUENTIN - GAUCHY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	889
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	1200
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2 088,87

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2017, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2016).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2017 : 8

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le nombre de points noirs est de 2,2 par 100 km de réseau (2,2 en 2016).



3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	0,5464	0,7112	2,0129	0,61	0,95

Au cours des 5 derniers exercices, 4,83 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,26% (0,22% en 2016).



3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2017	Nombre de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2016	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017
Station de MARCY	2	0	100	0
Station de SAINT-QUENTIN - GAUCHY	156	156	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2016).



3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2016	Exercice 2017
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **120** (120 en 2016).



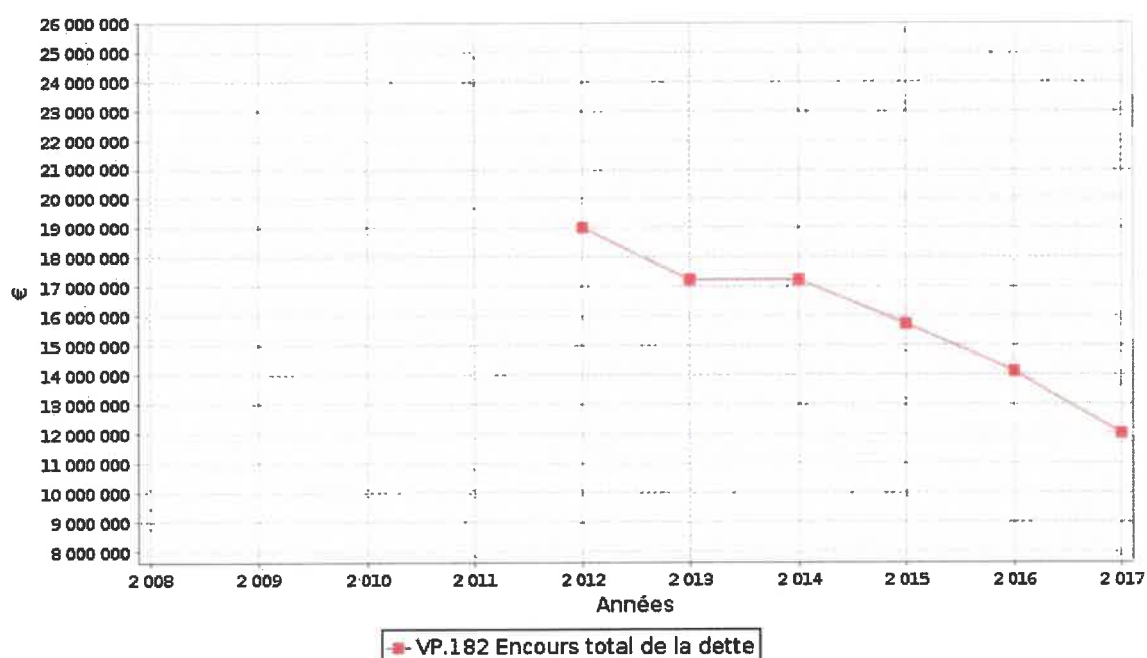
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou

épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	14 140 076,33	12 022 499,61
Epargne brute annuelle en €	3 038 572,82	4 295 797,81
Durée d'extinction de la dette en années	4,7	2,8





3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Pour faire suite à la fusion entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon et à la clôture anticipée de l'exercice 2016, la Trésorerie de Saint-Quentin ne peut afficher un taux d'impayés 2016 cohérent.

Dans ce contexte le taux d'impayés du comptable public pour l'exercice 2016 serait de 19,74%, chiffre toutefois à relativiser du fait des échéanciers de paiement mis en place par la trésorerie (dette réglée sur plusieurs années par les usagers pour éviter l'admission en non valeurs) et de la procédure de phase comminatoire amiable instaurée, pour éviter d'avoir recours aux procédures ultimes de recouvrement.

Pour améliorer la gestion des impayés et permettre un accompagnement des usagers rencontrant des difficultés passagères, l'Agglomération du Saint-Quentinoise travaille avec la Trésorerie sur une convention d'objectifs pour le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement.



3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0,07 en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 570 410	2 425 304
Montants des subventions en €	145 602	143 366
Montants des contributions du budget général en €	694 687	780 239

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		14 140 076,33	12 022 499,61
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 475 258	2 392 492
	en intérêts	181 880	367 563

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 2 274 558 € (2 541 756 € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants



prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Desserte des usagers Saint-Quentin_Allées des Rosiers et Tisserands	120 000	
Desserte des usagers Saint-Quentin_Rue du Bac	50 000	
Desserte des usagers Saint-Quentin_Rue Ulysse Butin	40 000	
Desserte des usagers Saint-Quentin_Rues Theillier Déjardin et de la Cimiterie	260 000	
Renouvellement Omissy_Rues Tixier et Marécat	1 000 000	
Renouvellement de la cablerie de la Station de Traitement de Gauchy	500 000	
Equipements de lutte contre la production d'H ₂ S	50 000	
Requalification Poste de refoulement Canal	140 000	
Sécurisation conduite de refoulement Poste A	90 000	
Etanchéification bassin d'anoxie Station de Traitement de Gauchy		
Desserte des usagers Fonsomme (dernière tranche)		

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Travaux réalisés en 2017
Desserte des usagers rue du Coulombié (partie basse) à Saint Quentin
Suppression des regards de visite mixtes Gauchy_Saint-Quentin
Installation des débitmètres dans les réseaux publics (diagnostic permanent)
Desserte des usagers Rues Durand_Myska et Dujardin à GAUCHY
Renouvellement des réseaux rue d'Isle à Saint-Quentin
Desserte des usagers à Fieulaine (dernière tranche)
Renouvellement des réseaux Harly_Rue Albert Daltroff
Renouvellement des réseaux Saint-Quentin_Rue Baudreuil
Renouvellement des réseaux Saint-Quentin_Boulevard Gambetta
Renouvellement des réseaux Saint-Quentin_Rue Barbusse

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

177 315 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0323 €/m³ pour l'année 2017.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans Objet	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	71 173	71 450
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	63	63
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 152,8	2 088,9
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,87	2,87
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,86%	98,36%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	35	35
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0014	0,0323
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	2,2	2,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,22%	0,26%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,7	2,8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		19,74%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,07	0

Agglomération du Saint-Quentinois (Périmètre de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Saint-Quentin)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

<u>1.</u>	<u>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</u>	73
1.1.	<u>PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI</u>	73
1.2.	<u>MODE DE GESTION DU SERVICE</u>	73
1.3.	<u>ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)</u>	73
1.4.	<u>INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)</u>	73
<u>2.</u>	<u>TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE</u>	75
2.1.	<u>MODALITES DE TARIFICATION</u>	75
2.2.	<u>RECETTES</u>	75
<u>3.</u>	<u>INDICATEURS DE PERFORMANCE</u>	71
3.1.	<u>TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)</u>	76

Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service**
 - ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Castres, Contescourt, Essigny-le-Petit, Fayet, Fieulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Marcy, Mesnil-Saint-Laurent, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy, Saint-Quentin
- **Existence d'une CCSPL** ☒ Oui ☐ Non
- **Existence d'un zonage** ☐ Oui, date d'approbation : ☐ Non
- **Existence d'un règlement de service** ☒ Oui, date d'approbation : 25/03/2013 ☐ Non

Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 861 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 74 662.

Commentaire concernant l'estimation de la population desservie : Nombre d'installations recensées x taille moyenne foyers INSEE (2015) soit 386x2.23

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 1,15 % au 31/12/2017. (1,82 % au 31/12/2016).

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se

calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
 Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2016	Exercice 2017
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de 80 (80 en 2016).

Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €		
Tarif du contrôle des installations existantes en €	150.0	150.0
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €		
Compétences facultatives		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27/11/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant le tarif de contrôle des installations.

Recettes

	Exercice 2016			Exercice 2017		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €			0			4 200
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € :						

Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	60	60
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	350	378
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	5	8
Taux de conformité en %	18,6	18